

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

B.P. : 1850

Tél. : 22 22 2087 / 22 22 5141



Stratégie
Agricole Nationale
2008 - 2015

BUJUMBURA, Juillet 2008

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	vi
LE BURUNDI ET L'AGRICULTURE EN CHIFFRES	ix
RESUME EXECUTIF	1
I. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION D'UNE STRATEGIE AGRICOLE NATIONALE (SAN)	8
II. CONTEXTE SECTORIEL.....	11
III. ETAT DES LIEUX.....	11
3.1. LES FACTEURS DE PRODUCTION	11
3.1.1. LE CAPITAL FONCIER	11
3.1.2. LES PRODUCTEURS AGRICOLES	12
3.2. LA PRODUCTION VIVRIERE	13
3.3. LES PRODUCTIONS ANIMALES	14
3.4. LA PECHE ET LA PISCICULTURE	15
3.4.1. LA PECHE.....	15
3.4.2. LA PISCICULTURE	16
3.5. LA SITUATION ALIMENTAIRE	17
3.6. L'AIDE D'URGENCE ET LES IMPORTATIONS	18
3.7. LES FILIERES AGRO-INDUSTRIELLES	18
3.7.1. LES FILIERES TRADITIONNELLES D'EXPORTATION.....	18
3.7.1.1. LA FILIERE « CAFE »	18
3.7.1.2. LA FILIERE « THE »	19
3.7.1.3. LA FILIERE « COTON »	20
3.7.1.4. LA FILIERE « QUINQUINA »	21
3.7.2. LES FILIERES NON TRADITIONNELLES D'EXPORTATION.....	21
3.7.2.1. LA FILIERE « HORTOFRUTICOLE »	21
3.7.3. LES FILIERES D'IMPORT SUBSTITUTION	22
3.7.3.1. LES OLEAGINEUX	22
3.7.3.1.1. LA FILIERE « PALMIER A HUILE »	22
3.7.3.1.2. LES AUTRES CULTURES OLEAGINEUSES – SOJA – ARACHIDE – TOURNESOL -	23
3.7.3.2. LA FILIERE « SUCRE »	24
3.7.3.3. LA FILIERE « RIZ »	24
3.7.3.4. LA FILIERE « BLE »	25
3.7.3.5. LA FILIERE « ORGE »	25
3.7.3.6. LES FILIERES ANIMALES (LAIT, VIANDE, PEAUX ET CUIRS, ŒUFS, MIEL) ..	25
3.8. LES SERVICES D'APPUI A LA PRODUCTION.....	26
3.8.1. LA RECHERCHE AGRONOMIQUE	26
3.8.2. L'ENCADREMENT AGRICOLE.....	27
3.8.3. LA FORMATION AGRICOLE.....	27
3.8.4. LES STRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DES INTRANTS AGRICOLES	27

3.8.5.	LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ET DE LA CONSERVATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ANIMAUX.....	28
3.8.6.	LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ANIMAUX	28
3.8.7.	LES STATISTIQUES ET INFORMATIONS AGRICOLES	28
3.8.8.	LE SUIVI EVALUATION.....	29
3.9.	LE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE	29
3.9.1.	LES RESSOURCES GOUVERNEMENTALES	29
3.9.2.	LES STRUCTURES LOCALES DE CREDIT AGRICOLE.....	29
3.9.3.	LES INSTITUTIONS EXTERIEURES.....	30
3.10.	LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	31
3.10.1.	LA FORESTERIE ET L'AGRO-FORESTERIE	31
3.10.2.	LA LUTTE ANTI-EROSIVE	31
3.10.3.	L'AMENAGEMENT DES MARAIS	32
3.10.4.	LES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES	32
3.10.5.	LA SITUATION FONCIERE	33
3.10.6.	LES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU NIVEAU PROVINCIAL.....	33
3.11.	SYNTHESE DES PROBLEMES A RESOUDRE.....	34
3.12.	LES ATOUTS ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE.....	35
IV.	LES STRATEGIES DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR AGRICOLE	37
4.1.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GOUVERNEMENT	37
4.2.	L'OBJECTIF GLOBAL	38
4.3.	LES OBJECTIFS SPECIFIQUES OU AXES PRIORITAIRES ET INTERVENTIONS PRECONISEES.....	38
4.3.1.	AXE STRATEGIQUE N° 1. ACCROISSEMENT DURABLE DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA PRODUCTION AGRICOLE.....	39
4.3.1.1.	L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'OFFRE, DE LA QUALITE DES DENREES ALIMENTAIRES ET DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LA VULNERABILITE.	39
4.3.1.2.	LA REHABILITATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION ET LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES.....	42
4.3.1.2.1.	RESTAURATION, AMELIORATION ET CONSERVATION DE LA FERTILITE DES TERRES EN PARTICULIER ET DES RESSOURCES NATURELLES EN GENERAL	42
4.3.1.2.2.	REHABILITATION ET RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES DE STOCKAGE ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES	43
4.3.1.2.3.	REHABILITATION / CREATION DES INFRASTRUCTURES DE CONSERVATION – TRANSFORMATION – COMMERCIALISATION DES PRODUITS VEGETAUX ET ANIMAUX.....	43
4.3.1.2.4.	AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES POUR FACILITER L'ACCES AUX MARCHES DES INTRANTS ET L'EVACUATION DES PRODUITS	44
4.3.1.3.	LA PROMOTION DE SYSTEMES DE PRODUCTION DURABLE ET DE VALORISATION DES POTENTIALITES EXISTANTES.	44
4.3.1.3.1.	PROMOTION DE LA REGIONALISATION DES CULTURES ET DE L'ELEVAGE SELON LES AVANTAGES COMPARATIFS DES ZONES, PROVINCES D'INTRODUCTION.....	44

4.3.1.3.2.	CONDITIONS D'UTILISATION DURABLE DES TERRES A TRAVERS DES SCHEMAS PROVINCIAUX D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	45
4.3.1.3.3.	LES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES.	45
4.3.1.3.4.	RELANCE ET PROMOTION D'UNE MECANISATION AGRICOLE ADAPTEE ET OPERATIONNELLE.	45
4.3.1.4.	LA REINSERTION DES SINISTRES.	45
4.3.2.	AXE 2. PROMOTION DES FILIERES ET DE L'AGRIBUSINESS DANS UNE PERSPECTIVE D'AMELIORATION ET DE DEVELOPPEMENT DES SOURCES DE REVENUS.	45
4.3.2.1.	UNE DIVERSIFICATION DES SOURCES DE CROISSANCE ET DES PRODUITS D'EXPORTATION.....	46
4.3.2.1.1.	LA FILIERE CAFE.....	46
4.3.2.1.2.	LA FILIERE THE.....	46
4.3.2.1.3.	LA FILIERE COTON.....	46
4.3.2.2.	LA PROMOTION DES FILIERES NON TRADITIONNELLES D'EXPORTATION	47
4.3.2.2.1.	LES PRODUITS HORTO-FRUTICOLES	47
4.3.2.3.	LA PROMOTION DES FILIERES D'IMPORT-SUBSTITUTION	47
4.3.2.3.1.	LES OLEAGINEUX.....	47
4.3.2.3.2.	LA FILIERE CANNE A SUCRE.....	48
4.3.2.3.3.	LES FILIERES BLE – MAÏS – ORGE-SORGHO.....	48
4.3.2.3.4.	LA FILIERE RIZ.....	48
4.3.2.4.	LA PROMOTION DES FILIERES DES PRODUCTIONS ANIMALES	49
4.3.2.4.1.	LA FILIERE LAITIERE.....	49
4.3.2.4.2.	LA FILIERE VIANDE	49
4.3.2.4.3.	LA FILIERE OEUF	49
4.3.2.4.4.	LA FILIERE MIEL.....	49
4.3.2.4.5.	LA FILIERE PEaux ET CUIRS.....	49
4.3.3.	AXE STRATEGIQUE N° 3. LA PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS ET DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES PRIVEES	49
4.3.3.1.	L'ORGANISATION, LA STRUCTURATION ET LA PROFESSIONNALISATION LA DES PRODUCTEURS	49
4.3.3.2.	L'IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE ET DES PROFESSIONNELS DE L'AGRICULTURE DANS LA MODERNISATION DU SECTEUR.....	50
4.3.4.	AXE 4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE.	51
4.3.4.1.	LA REDYNAMISATION, LA PROFESSIONNALISATION ET LA DECENTRALISATION DES STRUCTURES D'APPUI A LA PRODUCTION.	51
4.3.4.1.1.	MISE EN PLACE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DU MINAGRIE DANS LA GESTION ET LA COORDINATION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE.....	51
4.3.4.1.2.	RECENTRAGE DU ROLE DE PARTENAIRE ET DE FACILITATEUR DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE DANS LE PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS.	52
4.3.4.1.3.	REDEPLOIEMENT DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE ET TRANSFERT DES INNOVATIONS.....	52
4.3.4.1.4.	ORGANISATION DE RESEAUX DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION DES INTRANTS.....	53

4.3.4.1.5.	ADAPTATION DES SERVICES PUBLICS DE VULGARISATION AUX NOUVELLES MESURES DE COMPETITIVITE ET D'EFFICACITE.....	54
4.3.4.2.	LA CONTRIBUTION A LA PROTECTION DES EXPLOITANTS AGRICOLES CONTRE LES CARENCES NUTRITIONNELLES ET LES PANDEMIES DU PALUDISME ET DU SIDA.	54
4.3.4.3.	L'AMELIORATION / RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE L'ETAT A PREVOIR LES TENDANCES ET OPPORTUNITES DES MARCHES.....	55
4.3.4.4.	LA MISE EN PLACE DE MECANISMES DE FINANCEMENT DURABLE DU SECTEUR AGRICOLE.	55
V.	LES MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES INTERVENTIONS	56
5.1.	MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DU SECTEUR .	56
VI.	LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	57
6.1.	LA CONSOLIDATION D'UN ENVIRONNEMENT SECURITAIRE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	57
6.2.	FACILITATION DE L'ACCES AU CREDIT AGRICOLE ET A L'INVESTISSEMENT PRIVE DANS LE SECTEUR AGRICOLE	57
6.3.	L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE DE PRIX INCITATIFS ET PROMOTION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES.....	58
6.4.	RENFORCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ENTREPRENARIAT PRIVES DANS LE MONDE RURAL.	58
6.5.	LA PROMOTION DU CULTE DE L'EXCELLENCE DANS LA GESTION DU SECTEUR.	58
6.6.	LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS DE REFORME FONCIERE EN VUE DE SECURISER LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FIXER LES POPULATIONS DANS LEURS TERROIRS.....	59
6.7.	LA MAITRISE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	59
6.8.	LE DOCUMENT DE POLITIQUE AGRICOLE COMME SEULE REFERENCE DANS LE CHOIX ET LA MISE EN OEUVRE DES PROGAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	60
VII.	LES RISQUES A SURVEILLER	60
VIII.	LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	61
IX.	CADRE LOGIQUE DE LA SAN.	62

LISTE DES ABREVIATIONS

\$US	: dollar américain
AFD	: Agence Française de Développement
AGROBIOTECH	: Agro-biotechnologie
ALCOVIT	: Aliments Concentrés Vitaminés
APRS	: Projet d'Appui de Réinsertion et de Réintégration des Sinistrés
ASARECA	: Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa
ATB	: Agro Trading Business
BAD	: Banque Africaine de Développement
BANCOBU	: Banque Commerciale du Burundi
BBCI	: Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura
BGF	: Banque de Gestion et de Financement
BINUB	: Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi
BNDE	: Banque Nationale de Développement Economique
BPB	: Banque Populaire du Burundi (en liquidation)
BRARUDI	: Brasserie du Burundi
BTC	: Burundi Tobacco Compagny
CAS	: Country Assistance Strategy
CDI	: Centre de Développement Industriel
C.D.M.	: Centre de Dépulpage Manuel
CAPRI	: Collectif des Associations de Producteurs du Riz de l'Imbo
CCEM	: Caisse de Crédit et d'Epargne Mutuelle
CEPGL	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CIMMYT	: Centro Internacional del Mejoramiento del Maiza Y Trigo
CIP	: Centro Internacional de la Papa
CMDT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CNCB	: Confédération Nationale des Caféculteurs du Burundi
CNDRR	: Commission Nationale pour la Démobilisation, la Réintégration et la Réinsertion
CNRS	: Commission Nationale pour la Réhabilitation des Sinistrés
CNTA	: Centre National des Technologies Alimentaires
CNTB	: Commission Nationale des Terres et autres Biens
COFIDE	: Compagnie de Financement et du Développement
COGEMIMI	: Compagnie de Gérance de la Mini-huilerie de Minago
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COMESA	: Common Market for Eastern and Southern Africa
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
COPEP	: Conseil pour l'Education et le Développement
COSPEC	: Coopérative Solidarité avec les Paysans pour l'Epargne et le Crédit
COTEBU	: Complexe Textile de Bujumbura
CPF	: Centre de Perfectionnement et de Formation en cours d'emploi
CRE	: Crédit de Relance Economique
CREDOC	: Crédit Documentaire
CTB	: Coopération Technique Belge
CVHA	: Cultures Vivrières de Haute Altitude
DAP	: Diamonium Phosphate
DGA	: Direction Générale de l'Agriculture
DGE	: Direction Générale de l'Elevage
DGMAVA	: Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation Agricoles
DGPAAE	: Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
EC	: Equivalent Céréales
EM	: Efficient Micro-organisms

FAC-AGRO	: Faculté d'Agronomie
FAO	: Food Agriculture Organization
FDTA	: Fonds de Développement en Technologie Alimentaire
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
FOB	: Free on board
FONIC	: Fonds National d'Investissement Communal
FMCR	: Fonds de Micro-Crédit Rural
GTZ	: Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
HPB	: Huilerie de Palme du Burundi
IASZ	: Intégration Agro-Sylvo-Zootechmique
IDA	: International Development Agency
IDA/GEF	: International Development Agency / Global Environment Fund
IFPRI	: International Food Policy Research Institute
IITA	: International Institute for Tropical Agriculture
ILRI	: International Livestock Research Institute
INEAC	: Institut National des Etudes Agronomiques du Congo Belge et du Rwanda- Urundi
INIBAP	: International Network for Improvement of Banana and Plantain
IOV	: Indicateur Objectivement Vérifiable
IPGRI	: International Plant Genetic Ressources Institute
IRAZ	: Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISO	: International Standards organization
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et Etudes Economiques du Burundi
Kcal	: Kilocalories
MARP	: Méthode Accélérée de Recherche Participative
MECAGRI	: Mécanisation Agricole
MEATTP	: Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics
MINAGRIE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MINEDUC	: Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique
MINIB.G.IGE.AL	: Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de la privatisation, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale
MINICOMMERCE:	: Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MINIJUSTICE	: Ministère de la Justice et Garde des Sceaux
MININTER	: Ministère de l'Intérieur et du développement Communal
MINIPLAN	: Vice Ministère chargé de la planification
Mt	: Tonne Métrique
MUTEC	: Mutualité d'Epargne et de Crédit
MW	: Méga -watts
NEPAD	: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPK	: Azote – Phosphore – Potassium
NSAN	: Nouvelle Stratégie Agricole Nationale
OCB	: Organisation des Communautés à la Base
OCIBU	: Office des Cafés du Burundi
ODP	: Opérateur de Proximité
OFB	: Observatoire des Filières Agricoles du Burundi
OFDA	: Office for Foreign Disaster Assistance
OHP	: Office de l'Huile de Palme
OIC	: Organisation Internationale du Café
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAMA	: Office National de Mécanisation Agricole
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation de Producteurs
OPEP	: Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OPHAVET	: Office Pharmaceutique Vétérinaire

OTB	: Office du Thé du Burundi
PACE	: Programme Panafricain pour le Contrôle des Epizooties
PAM	: Programme alimentaire Mondial
PAP	: Plan d'Actions Prioritaires
PARSAD	: Projet d'Appui à la Restauration de la Sécurité Alimentaire Durable
PARSE	: Projet d'Appui à la reconstruction du secteur de l'Elevage
PDAA	: Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PHYTOLAB	: Phyto-technologie Laboratoire
PIA RUBUBU	: Projet d'Intensification Agricole Rumonge-Burambi-Buyengero
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIPO	: Planification des Interventions Par Objectif
PNSA	: Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCDR	: Programme Post-Conflict de Développement Rural
PRASAB	: Programme de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres
PRDMR	: Programme de Relance et de Développement du Monde Rural
PROTHEM	: Projet Théicole de Mwaro
PSSA	: Projet Spécial de Sécurité Alimentaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PTRPC	: Programme Transitoire de Reconstruction Post-Conflict
RDC	: République Démocratique du Congo
REDABU	: Réseau de Documentation Agricole au Burundi
RN 13	: Route Nationale N° 13
RTNB	: Radio Télévision Nationale du Burundi
RUPO	: Rural Palm Oil
SARGIA	: Système d'Alerte Rapide et de Gestion de l'Information Agricole
SBF	: Société Burundaise de Financement
SCAC	: Service de Coopération et d'Assistance Culturelle (France)
SCEP	: Société Chargée des Entreprises Publiques
SFI	: Société Financière Internationale
SIDA	: Syndrome d'Immuno-déficience Acquise
SIM	: Système d'Informations sur les Marchés
SIROBU	: Sirop du Burundi
SIVCA	: Société Industrielle pour la Valorisation du Café
SODECO	: Société de Déparçage et de Conditionnement du café
SOGESTAL	: Société de Gestion des Stations de Lavage du Café
SOKINABU	: Société de Quinquina Nationale du Burundi
SOMA-ABC	: Société de Mécanisation Agricole - ABC
SONICOF	: Source of Nile's Coffee
SOSUMO	: Société Sucrière du Moso
SPAI	: Sous-Produits Agro-Industriels
SPAT	: Schéma Provincial d'Aménagement du territoire
SRDI	: Société Régionale de Développement de Imbo
STABEX	: Stabilisation des Exportations
UATH	: Unité Artisanale de Traitement de l'Huile de palme
UCODE	: Union des Coopératives de Développement
UNICEF	: United Nations Infant and Children Education Fund
USAID	: United State Agency for International Development
USLS	: Unité Sectorielle de Lutte contre le Sida
VFE	: Vegetables & Flowers Export
VIH	: Virus d'Immunodéficience Humain

Le Burundi et l'agriculture en chiffres

Population : 8,1 millions d'habitants (2008)

Densité de peuplement : 297 hab/km²

Part des jeunes de moins de 15 ans dans la population totale : 50%

PIB/tête : 100 US\$ (2006), (250 US\$ en 1985)

Part de la population active travaillant dans l'agriculture : 90%

Taux d'urbanisation : 8%

Part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté : 70 % (2004)

Situation actuelle : post-conflit

Août 2000 : Accords de cessez-le-feu

Février 2005 : Adoption d'une nouvelle Constitution

Juin 2005 : Election des conseils locaux et de l'Assemblée nationale

Août 2005 : Election du Président de la République par le parlement et le Sénat réunis

Août 2005 : Nomination d'un Gouvernement issu des élections

L'agriculture

Superficie du pays : 27.834 km² dont 2.700 km² pour les lacs

Terres potentiellement agricoles : 23.500 km²

Population : estimée à 8,1 millions d'habitants en 2008

Deuxième pays le plus peuplé d'Afrique et 5^e le plus pauvre du monde.

Population vivant de l'agriculture : 90 % dont 51 % de femmes.

La densité de population : 297 hab/km².

La croissance annuelle de la population : 3 %.

Contribution au PIB : plus de 50 %

Contribution à l'offre alimentaire : plus de 95 %

Contribution aux recettes d'exportation (devises): plus de 95 %

Part des cultures vivrières dans les superficies cultivées: 90 %

Contribution des cultures vivrières à la formation du PIB : 46 %

Part des cultures industrielles dans les superficies cultivées: 10 %

Contribution des cultures industrielles à la formation du PIB : 4 %

Contribution des cultures industrielles dans les recettes d'exportation : plus de 90 %

Contribution du café dans les recettes d'exportation : 60 - 80 %

Production du café en 2006-2007 : 30 081 tonnes

Contribution du thé dans les recettes d'exportation : ±10 %

Production thé 2006 : 6 313 tonnes sur 7 150 ha en production et 8 745 ha plantés

Production du coton 2006 : 2 995 T sur 3 658 ha

Production du quinquina : 247 T sur 188 ha en production et 482 ha plantés.

Production du sucre en 2006: 117 521 T de canne sur 2 317 ha récoltés

Production de l'huile de palme en 2006 : 13 771 T

Contribution de l'élevage dans la formation du PIB : moins de 5 %

Les productions halieutiques (poissons) en 2006: 14 148 tonnes dont plus de 95 % dans le lac Tanganyika et moins de 5 % dans quelques lacs du Nord.

Les forêts naturelles et artificielles : 206.000 ha et contribuent à 2 % du PIB.

Le taux de déboisement annuel : 2 %

RESUME EXECUTIF

i. Le Burundi couvre une superficie de 27.834 km² dont 2.000 km de lacs et 23.500 km² de terres potentiellement agricoles. Il est enclavé à 1.200 km de l'Océan Indien et à 2.000 km de l'Océan Atlantique entre la RDC à l'Ouest, le Rwanda au Nord et la Tanzanie à l'Est et au sud. Ses frontières parcourent 825 km et sa population, estimée à 8.060.000 habitants en 2008, compte plus de 90 % de familles rurales et 51 % de femmes. La croissance annuelle de la population est de 3 % et la densité démographique moyenne de 310 hab. /km². Celle-ci atteint cependant 650 hab. /km² dans les provinces du Nord et 500 hab. /km² au Centre et à l'Ouest.

ii. Le pays est classé, d'une part, au 2^{ème} rang des régions les plus densément peuplées du continent africain et, d'autre part, parmi les 5 pays les plus pauvres du monde. Son cursus historique est ponctué de crises et violences cycliques qui ont malheureusement contribué à freiner son épanouissement économique et social. Actuellement, il vient de sortir d'une guerre civile de plus de 10 ans et se trouve depuis 2005 en période de reconstruction post-conflit et de relance économique. En dépit de l'amélioration des performances et d'un retour progressif de la stabilité, les moyens et les efforts déjà engagés par le Gouvernement et ses partenaires financiers restent cependant en dessous des besoins existants et des résultats escomptés.

iii. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant avoisine 100 \$ US, le déficit d'exportation accumulé pendant la guerre représente 23% du PIB et le niveau de pauvreté reste élevé dans toutes les provinces du pays. Près de 70% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté (moins d'un \$ US/jour et par habitant) et 85% des ménages font quotidiennement face à une insécurité alimentaire. Le taux de malnutrition aiguë est supérieur à 10% et l'apport calorique journalier par habitant se trouve bien en deçà des normes requises (1.650 calories contre 2.250 recommandées). La couverture des besoins en nutriments essentiels est assurée à 75% pour l'énergie, 40% pour les protéines et 22% pour les lipides avec une consommation insignifiante de denrées riches en vitamines et en minéraux (fruits et légumes) surtout en milieu rural.

iv. Cette situation, dite moyenne, cache pourtant des disparités entre régions ou groupes sociaux. Le niveau de pauvreté passe de 41% dans la mairie de Bujumbura à 86% dans la province de Bubanza. La vulnérabilité alimentaire et financière reste, en outre, plus critique pour les ménages aux faibles capacités de production comme :

- Les nombreux ménages sans terre ou ayant un accès très limité à la terre et sans ressources financières pour acquérir d'autres intrants améliorés de production comme le bétail et les semences (environ 15% de la population),
- Les ménages ruraux ayant un accès à la terre mais dont les autres facteurs de production ont été pillés ou détruits pendant la guerre (rapatriés et déplacés en phase de réinstallation, autres) ;
- Les ménages vivant encore dans les camps de déplacés intérieurs (environ 100.000 personnes) et de réfugiés extérieurs (environ 350.000 personnes),
- Les femmes veuves et enfants chefs de ménages, les familles victimes du VIH/SIDA, les personnes âgées ou handicapés et le groupe marginalisé de Batwa (ces catégories représentent plus de 10% de la population). On estime que seule une proportion de 5% de la population n'a pas de problèmes de sécurité alimentaire.

v. Cet état de choses, explique une situation critique du secteur agricole qui est cependant d'une importance capitale pour l'économie nationale et familiale. En effet, les spéculations agricoles contribuent entre 40 à 56% au produit intérieur brut et pour 86 % aux recettes d'exportation (café, thé, coton), fournissent 95% de l'offre alimentaire et occupent environ 92% de la population. Il est la pierre angulaire de l'économie nationale et familiale et demeure le moteur de croissance des autres secteurs de la vie nationale. Le secteur agricole reste cependant dominé par une agriculture de subsistance affaiblie par 12 ans de crise et par des perturbations climatiques devenues fréquentes depuis 2000.

vi. Les rendements et les productions végétales, animales et halieutiques affichent toujours une tendance baissière et ne parviennent plus à couvrir les besoins nutritionnels et financiers d'une population en perpétuelle croissance. De 1982 à 2007, la production annuelle brute en vivres par habitant a baissé de 26% alors que sur la même période la population a augmenté de 45%. Les produits traditionnels d'exportation (café, thé, coton) affichent une évolution erratique de la qualité, de la quantité et des cours sur les marchés internationaux.

vii. Les atouts comme d'énormes ressources en eau, une main d'œuvre abondante et laborieuse, une grande variété de sols, de microclimats et de cultures possibles ne sont pas assez valorisés pour diversifier et intensifier les productions agro-sylvo-zootechniques. Il n'y a donc pas de cohérence entre la croissance de la population et celle de la production agricole.

viii. Les recettes d'exportation restent insignifiantes par rapport aux besoins d'importation, le PIB reste à un des niveaux les plus bas au monde (100\$ US/hab) tandis que la plus part des ménages sont entrés dans une phase de décapitalisation progressive et d'insécurité alimentaire. Les problèmes en cause de cette situation sont multiples dont notamment :

- Une pression démographique (une moyenne nationale de 310 habs/km² mais pouvant atteindre 650 habs/km² en commune Nyamurenza-Ngozi, 593 habs/km² à Kayanza et 488 habs/km² à Giheta-Gitega) qui engendre l'atomisation et la surexploitation des terres sans restitution de leur fertilité.
- La taille moyenne nationale d'une exploitation agricole est actuellement estimée à 0,5 ha. En outre la réduction des espaces pâturables et des effectifs du bétail ne permettent plus de produire assez de fertilisants organiques. Cette surface atteint ses limites comme facteur principal de sécurité alimentaire et de sources de revenu. La diminution de la superficie des exploitations est malheureusement un phénomène continu en raison des modalités d'héritage qui à chaque succession entraînent la division de la surface familiale disponible en autant de parties qu'il y a d'héritiers,
- Une sur-utilisation des ressources forestières et agro-forestières avec aggravation des phénomènes d'érosion sur les exploitations agricoles et sur les bassins versants. Le taux de déboisement annuel approche 2% des superficies boisées,
- Un gaspillage des ressources en eau et leur faible valorisation pour l'irrigation des cultures et la production de l'énergie,
- Des systèmes traditionnels de production inadaptés et trop peu mécanisés et aggravés par une insuffisance des semences sélectionnées et autres intrants de production avec des prix de plus en plus inabornables pour les petits producteurs. Ceci est la conséquence d'une offre technologique insuffisante des services de recherche et d'encadrement, du faible pouvoir d'achat de la population et la flambée des prix des intrants améliorés de production. Le prix des engrais est passé de 0,5 \$US en 2000 à 1\$ US/kg en 2008 tandis que ceux des animaux d'élevage ont presque triplé,
- Une forte pression parasitaire sur les cultures importantes comme la mosaïque virale du manioc et le flétrissement bactérien du bananier, la maladie des bandes du maïs et l'antracnose du caféier arabica tout comme sur le bétail (peste porcine, maladies à tiques pour les bovins, etc.),
- Les aléas climatiques qui désorganisent les saisons agricoles, réduisent les rendements et causent des disettes alimentaires parfois sévères pour les familles rurales,
- Une insuffisance d'infrastructures de stockage, de transformation et de commercialisation des intrants et des produits agricoles et animaux,
- Des faiblesses d'organisation et de renforcement des capacités des communautés locales à financer et gérer leur propre développement,
- Un système non durable de suivi et de prévention des carences nutritionnelles des populations.

ix. Cette complexité de problèmes est à la base de la rareté et de la flambée des prix des denrées alimentaires qui incitent le pays à recourir souvent à l'aide alimentaire internationale pour nourrir une partie de ses habitants. Au cours du premier trimestre 2008, 17% de la population ont besoin de cette aide pour survivre.

x. Face à cette situation et dans le souci de contribuer aux efforts du Gouvernement et de ses partenaires en matière de lutte contre la pauvreté et de restauration de la sécurité alimentaire, le MINAGRIE propose une Stratégie Agricole qui tient compte des orientations contenues dans le CSLP-Complet, l'OMD, le Programme Compréhensif de Développement Agricole des pays membres du NEPA et la politique de développement des pays membres de l'EAC. Elle constitue une base de formulation et de mise en œuvre des programmes et projets capables de réhabiliter et moderniser le secteur.

xi. *L'objectif global poursuivi consiste, d'une part à réhabiliter l'outil de production et à redynamiser l'activité agricole et afin de relancer la production ASZ et atteindre, voire surpasser les meilleurs niveaux d'avant la crise et, d'autre part à moderniser à moyen et long terme le secteur agricole de manière à transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché. Un taux de croissance annuelle de 6% est retenu.*

xii. Les objectifs spécifiques qui sous-tendent l'objectif global sont

- (i) *Accroître la productivité et la production agricole et développement des systèmes de production durables de manière à rétablir, à court et moyen termes, l'autosuffisance alimentaire d'avant 1993 et à long terme obtenir une croissance annuelle de l'offre alimentaire supérieure à celle de la population (3%) ;*
- (ii) *Promouvoir les filières et l'agribusiness dans une perspective de développer et diversifier les sources de croissance dont les produits d'exportation et ceux d'import-substitution afin de contribuer à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et améliorer les ressources financières de l'Etat. Les ressources du secteur en devises augmenteront de 120 à 200 millions de dollars américains tandis que le taux de la population vivant en bas du seuil de pauvreté sera réduit de moitié (de 70 % à 35 %) à l'horizon 2015 ;*
- (iii) *Professionnaliser les producteurs et développer les initiatives privées afin de les aider à défendre leurs intérêts et être maîtres de leur propre développement tout en appuyant les privés à s'impliquer dans l'encadrement agricole, le développement et la diversification des filières rentables ;*
- (iv) *Renforcer les capacités de gestion et de développement durable du secteur agricole afin d'arriver à transformer notre agriculture de subsistance en une agriculture de marché rentable et gérée par des professionnels ;*

xiii. LES ACTIONS PRIORITAIRES ET LES STRATEGIES D'INTERVENTION PAR OBJECTIF SPECIFIQUES SONT LES SUIVANTES :

1. Accroître la productivité et la production agricole et développement des systèmes de production durables

1.1. Amélioration de l'offre et de la qualité des denrées alimentaire et mise en place des mécanismes viables de suivi, de prévention et de gestion des risques et de la vulnérabilité nutritionnels. La finalité est de rétablir les conditions viables de sécurité alimentaire par la couverture des besoins glucidiques, protéiniques, lipidiques, vitaminiques et minéraux d'une population en perpétuelle croissance. La mise en œuvre de cette action se fera à travers :

1.1.1. L'augmentation des rendements et des productions vivrières, la sécurisation des récoltes et la promotion des échanges entre régions par l'amélioration de l'encadrement et des capacités productives des exploitations agricoles (accès aux intrants, formation) ainsi que par la réhabilitation et le développement des infrastructures et des

équipements de stockage et de transport des intrants et des produits. Le choix des cultures à intensifier sera basé sur leurs apports nutritifs, leurs potentialités de production dans les différentes régions naturelles et les débouchés possibles. un accent particulier sera mis sur la diversification des légumineuses riches en protéines (haricot, petit pois, pois cajan, cow pea, etc.), les oléagineux (palmier à huile, soja, arachide, tournesol, colza) et les fruits et légumes fournisseurs de vitamines et de minéraux tout comme les tubercules et racines (à haut potentiel de rendement comme le bananier, le manioc, la patate douce, la pomme de terre, la colocase) et les céréales (maïs, blé, sorgho, etc.) riches en énergie.

1.1.2. La relance, l'intensification et l'intégration de l'élevage à l'agriculture en mettant un accent particulier sur le repeuplement du cheptel en fonction des besoins et la conversion progressive du système d'élevage extensif en système intensif adapté (amélioration génétique des races locales, accès aux intrants d'élevage et soins vétérinaires, stabulation permanente et production du fumier pour fertiliser les cultures, etc.). Un effort particulier sera apporté aux animaux à cycle court de production (petits ruminants, porcins, volaille, lapins, etc.) compte tenu de leur faible exigence en terres, de leur prolificité et facilité de mobilisation pour la consommation familiale et la vente. Toute fois le choix et la diffusion des races animales seront, en outre, faits en tenant compte des spécificités des exploitations agricoles et des potentialités des régions naturelles.

1.1.3. La relance et la promotion de la pêche et de la pisciculture par la mise en place des structures d'encadrement et de financement tout en organisant les professionnels du métier et en préservant le germoplasme halieutique.

1.1.4. Le suivi régulier, la prévention et la gestion des crises alimentaires d'origine diverse (situation de guerre, aléas climatiques, attaques massives des maladies et ravageurs des cultures et des animaux) axés sur la mise en place et le renforcement d'un système national de suivi et d'alerte rapide sur les facteurs, le niveau d'insécurité et de vulnérabilité alimentaire tout en mobilisant et en gérant de manière équitable et rationnelle les aides en vivres (aide internationale, solidarité nationale). En outre, l'irrigation des cultures tout comme l'utilisation des semences et races animales performantes précoces et résistantes aux excès d'eau ou à la sécheresse et la conservation durable du germoplasme seront promues et soutenues

1.2. La réhabilitation et la valorisation des ressources naturelles en général et de l'outil de production en particulier afin de contribuer à rétablir les équilibres hydriques et hydrologiques de notre environnement, d'améliorer la productivité de la terre et de donner une valeur ajoutée aux produits agricoles. Cette action est envisagée au niveau de :

1.2.1. La restauration et la gestion rationnelle de la fertilité des terres sur et hors exploitation focalisées sur le développement et la vulgarisation des pratiques agricoles non dégradantes ainsi que la production et l'application des bio-fertilisants et les amendements calco-magnésiens comme fumure de fond permettant aux cultures de mieux valoriser les engrais manufacturés. Ceux-ci sont devenus par ailleurs de plus en plus chers et inaccessibles au petit producteur. L'Etat doit penser un mécanisme sûr d'approvisionnement et de diminution des prix d'achat par le producteur ;

1.2.2. La replantation des ressources forestières et agroforestières pour atteindre le niveau de 1992 et l'implication des collectivités et communautés locales dans leur reconstitution, leur maintenance et leur exploitation en tenant compte des leurs intérêts de toutes les parties prenantes ;

1.2.3. La remise en état et la diversification des unités de transformation, conditionnement et stockage des produits végétaux et animaux tout en prenant des mesures d'accès facile à l'énergie électrique, solaire et éolienne ;

1.2.4. La promotion du stockage communautaire permettant au producteur de mieux conserver pour mieux vendre les produits agricoles ;

1.2.5. L'amélioration des infrastructures routières et autres moyens de transport pour faciliter la circulation fluide et la vente des intrants et produits agricoles ;

1.2.6.La réinstallation et réinsertion socio-économique des sinistrés (rapatriés, déplacés, autres groupes vulnérables) et leur implication dans les activités de relance et d'intensification de la production agricole.

xiv. **La promotion des systèmes de production durables et la valorisation des potentialités existantes** comme outil d'intensification des spéculations agricoles et de conservation des ressources naturelles. Les actions prioritaires seront axées sur la l'intensification des cultures selon les avantages comparatifs des zones agro-écologiques d'introduction à travers notamment la vulgarisation à grande échelle de l'intégration agro-sylvo-zootechnique (avec zéro grazing), l'irrigation des cultures (permettant de produire toute l'année avec de hauts rendements), la mécanisation agricole adaptée, la mise en valeur des marais non exploités, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas provinciaux d'aménagement du territoire.

2. Promouvoir les filières et l'agribusiness pour diversifier les ressources de revenus pour améliorer le pouvoir d'achat de la population et contribuer à améliorer les recettes et devises de l'Etat, les actions prioritaires concerneront :

2.1. La relance et la consolidation des filières traditionnelles d'exportation en vue d'améliorer la production et la valeur marchande des produits tout en parachevant le processus de responsabilisation des producteurs et de désengagement total de l'Etat des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits tout en gardant les prérogatives régaliennes de régulation. Les priorités et stratégies d'intervention sont les suivantes :

2.1.1.La relance de la Filière Café par la replantation du verger âgé (5.000 ha/an) et le recépage périodique du verger replanté, la remise en état de l'outil industriel, le renforcement de l'organisation des caféiculteurs et la promotion de l'accès aux intrants et technologies novatrices. Le résultat attendu sera d'augmenter et de stabiliser la production autour de 40.000 tonnes/an de café vert/an. Les intervenants devront en outre assurer une commercialisation plus agressive du café et veiller à une rémunération équitable de toutes les parties prenantes. Les recettes en devises attendues sont évaluées à 80 millions de dollars américains/an dès 2015.

2.1.2.La relance de la Filière théicole par l'extension des superficies emblavées (sur 4.000 ha en 5 ans) permettant d'atteindre un niveau de production de 17.000 tonnes de thé sec /an, l'organisation des théiculteurs et la réhabilitation des usines. L'émergence de nouveaux industriels privés constituera un atout pour le sous-secteur pour autant qu'elle se fasse dans un environnement régulé. Une amélioration des méthodes de vente et un meilleur partage de la rente seront encouragés et surveillés par le régulateur. La filière devrait être capable de générer 30 millions de dollars américains par an dès 2015.

2.1.3. La relance de la Filière Coton par la mécanisation des opérations agricoles, l'organisation des producteurs et leur implication dans la gestion de la filière, l'exploration des marchés porteurs pour notre fibre de qualité incontestée et la rémunération équitable des intervenants. La production devra être stabilisée à 8000 tonnes de coton-graine par an et fournir 6 millions de dollars américains annuellement.

2.1.4.La relance de la filière quinquina par l'extension des superficies existantes (5%/an) et le marketing des écorces pour vendre à des prix compétitifs. Les régions de Cibitoke et Bujumbura rural seront privilégiées tout comme la recherche de variétés plus productives et la maîtrise de leur itinéraire technique.

2.2. La diversification des filières d'exportation en mobilisant tous les appuis techniques et financiers pour les études de faisabilité et les programmes et projets de promotion. Les créneaux déjà identifiés concernent les productions horto-fruiticoles (fleurs, banane, fruit de la passion, ananas victoria, mangue kent, piment et asperge vert, amarante, etc...), les plantes à noix (macadamia) et les huiles essentielles (vétiver, etc...). Ce sous- secteur valorisera de la qualité de nos produits traditionnels et profitera au mieux de l'implantation de nouveaux ponts

aériens reliant directement notre Pays aux marchés potentiels. Il sera possible d'atteindre dès 2015 2000 tonnes de produits exportés avec des recettes annuelles en devises de 3 millions de dollars américains. Les exigences techniques et financières du macadamia ne nous permettent pas d'envisager des résultats concrets en 5 ans mais nous incitent à recommander un investissement consistant sur 20 ans en mettant en place 5 millions de plants et des unités de production pour atteindre 15.000 tonnes de noix exportables et des recettes en devises de 90 millions de \$US.

2.3. **La relance et la diversification des filières d'import-substitution** afin de varier les sources de revenus des agriculteurs et d'économiser les devises d'importation du pays. A cette fin, les interventions prioritaires porteront sur :

2.3.1. **La relance et la diversification des filières oléagineuses** pour atteindre l'autosuffisance en huiles végétales et en tourteaux pour animaux à l'horizon 2015 à travers la relance de la Filière Palmier à huile (rajeunissement de 3.500 ha et extension des plantations sur 4.000 ha en 5ans ainsi que l'amélioration des conditions sanitaires et capacités d'usinage des unités artisanales, organisation et appui financier aux producteurs) et la promotion de nouvelles filières comme le tournesol (3.000ha), le soja (3.000 ha) et l'arachide (16.000 ha). cela permettra de réduire voire éradiquer le déficit en lipides des populations évalué à 78% des besoins et d'économiser 56 millions de \$ US utilisés pour importer des huiles végétales.

2.3.2. **Le doublement des capacités d'usinage et des superficies emblavées de la SOSUMO tout en initiant simultanément un programme de promotion de la canne villageoise** dans une perspective d'exportation annuelle de plus de 20.000 tonnes de sucre et d'accroissement de la consommation locale à 20.000 T (même en milieu rural). Les recettes en devises attendues sont de 33 millions de \$US et une injection en milieu rural de 15 milliards de francs burundais.

2.3.3. **La promotion des Filières Blé panifiable et Orge** pour la fabrication de la farine à pain et du malt pour la BRARUDI, permettant ainsi une économie de devises. La stratégie consistera à affiner les expérimentations sur les variétés appropriées et leur adaptation aux zones agro-écologiques favorables tout en encourageant les minoteries et la BRARUDI à encadrer les producteurs en vue de garantir leur approvisionnement en matières premières.

3. Professionnaliser les producteurs et développer les initiatives privées

Pour améliorer les capacités productives des ménages ruraux et les aider à devenir maîtres de leur propre développement, il faut les structurer et les organiser autour des filières de productions plus rémunératrices (filières d'exportation, d'import-substitution, de vente des intrants, etc.) et intensifier le financement des sous-projets productifs en leur faveur (à raison de 2500 projets par an pour 22 millions de \$US). Le gouvernement en profiterait pour concevoir des activités génératrices de revenus et non consommatrices de terres pour arriver à long terme à désengorger le milieu rural et dégager de l'espace pour une agriculture de marché pratiquée par quelques professionnels capables de nourrir au moins 60% de la population.

4. Renforcer les capacités de gestion et de développement durable du secteur agricole à travers

4.1. **La redynamisation, la professionnalisation et la décentralisation des structures d'appui à la production tant publique que privées par :**

4.1.1. La promotion de l'approche programme de développement et de la méthode participative de développement communautaire ;

4.1.2. Le renforcement du leadership du MINAGRIE dans la coordination et le suivi des programmes et projets en faveur du secteur ;

- 4.1.3. L'amélioration des capacités et des pouvoirs de décision des services décentralisés du MINAGRIE, en particulier les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage pour la planification locale, l'approbation et le suivi de toutes les interventions dans le secteur ;
- 4.1.4. La définition et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de vulgarisation qui donnera une place de choix aux organisations de producteurs et aux prestataires de service de proximité de l'exploitant agricole ;
- 4.1.5. La relance et la professionnalisation de la recherche afin qu'elle joue un rôle clé dans la mise au point et le transfert des innovations technologiques capables d'optimiser la production et de moderniser le secteur ;
- 4.1.6. Le renforcement de l'observatoire des filières pour suivre l'évolution des marchés, détecter à temps les dysfonctionnements des filières et aviser le régulateur et les intervenants pour prendre des mesures correctives et mieux vendre.

4.2. La mise en place des mécanismes de financement durable du secteur en valorisant toutes les potentialités locales, en mobilisant et en affectant judicieusement les ressources extérieures.

En plus de la volonté du Gouvernement d'allouer un minimum de 10 % des recettes nationales au secteur agricole en application des recommandations de la déclaration de Maputo (NEPAD), ce dernier compte allouer une partie significative des financements extérieurs aux gros investissements indispensables à la réhabilitation complète de l'outil de production et pour lequel il apparaît difficile de prétendre à une implication financière immédiate du secteur privé. Simultanément, il encouragera et soutiendra le secteur national bancaire, en collaboration avec les institutions de micro-finance, à mettre en place progressivement des mécanismes d'accès facile à des ressources plus longues avec en parallèle la création d'une société de capital risque et la mise en place d'un fond de garantie.

4.3. La mise en œuvre du processus de réforme foncière par l'élaboration des politiques et des lois dans le domaine foncier avec en particulier l'étude d'une révision du code foncier actuel pour sécuriser les producteurs dans leurs terroirs et la mise en place d'une base de données foncières actualisées et validées indispensables à la préparation et la mise en œuvre de projets répondant aux questions foncières les plus urgentes et, à moyen terme, à l'élaboration d'un programme sectoriel plus approprié.

4.4. La mise en place des mécanismes de suivi-évaluation pour bien planifier, améliorer et pérenniser le développement du secteur.

xv. La stratégie consistera à renforcer le système d'informations et statistiques agricoles avec la mise en place d'un Système de Suivi du Secteur Rural (SSSR), à réaliser un recensement agricole de référence en 2009 qui sera actualisé tous les 5 ans et à améliorer les fonctions du Ministère en matière de coordination, programmation et suivi technico-financier. En outre, un cadre d'échanges d'informations et d'expériences sera institutionnalisé.

xvi. Le présent document de Stratégie Agricole est sous-tendu par un Plan Opérationnel, un Cadre de Dépenses à Moyen Terme correspondant pour la période (2008-2012) et son budget inclus ainsi qu'un projet de lettre de politique agricole qui constituent des supports orientatifs pour la préparation et la diversification des programmes de développement agricole. Sa mise en œuvre nécessite environ 500 millions de dollars américains pour les cinq prochaines années et un engagement ferme du gouvernement et de tous ses partenaires au développement impliqués dans le secteur agricole. Des réunions de concertation avec l'ensemble des bailleurs de fonds devront être enclenchées dans les plus brefs délais afin de réunir rapidement les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette SNA. Celle-ci nécessitera en outre une bonne coordination des toutes les actions, par une chaîne unique, et la mise en œuvre de toutes les synergies possibles afin de réussir la mise en œuvre des activités découlant de cette stratégie importante pour les populations et pour le pays.

I.

II. CONTEXTE GENERAL ET JUSTIFICATION D'UNE STRATEGIE AGRICOLE NATIONALE (SAN).

1. Le Burundi indépendant a réellement démarré le processus de planification du développement en 1968 sous forme de stratégies et projets sectoriels rassemblés dans un « Plan quinquennal de développement économique et social ». Les conflits armés qui ont perturbé la sous-région en général et le Burundi en particulier n'ont pas permis de maintenir cette approche et cette périodicité de planification.

2. Le plan quinquennal 1993-1997 qui était en préparation n'a jamais été finalisé ni rendu officiel. Il en a été de même de la politique sectorielle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage relative à cette période.

3. En 1995, le Gouvernement a adopté une nouvelle politique agricole tenant compte des nouvelles données induites par la crise et des besoins de redressement du secteur agricole. Sa mise en œuvre a été cependant contrariée par l'aggravation de la guerre civile, l'embargo décrété contre le Gouvernement par les pays de la sous-région en 1996 et le retrait de la majorité des bailleurs de fonds.

4. Le démarrage en 1998 du processus de négociation pour la paix et la réconciliation nationale avec l'aide des pays de la sous-région et de la communauté internationale a permis un allègement de l'embargo et un retour timide des bailleurs de fonds. Le Gouvernement à travers le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a été ainsi incité à préparer et adopter en avril 1999 une nouvelle politique sectorielle pour dix ans (1999-2011) et un plan d'action triennal glissant afin d'orienter et guider les actions de redressement et de développement durables de l'agriculture burundaise.

5. Sa mise en œuvre a encore une fois été freinée par l'insuffisance des ressources financières, la poursuite de la guerre et des perturbations climatiques. Seuls quelques projets agricoles, les agences du système des Nations Unies, les ONG locales et internationales ont continué et continuent à appuyer certaines actions de production et de réhabilitation des équipements, des infrastructures et des ouvrages agricoles.

6. Les moyens et les efforts consentis n'ont pas permis d'éradiquer les répercussions négatives de la crise sur la production agro-sylvo-zootechnique. Les performances du secteur agricole, poumon de l'économie nationale et familiale, restent par conséquent très faibles.

7. L'activité agricole reste marquée par une diminution de l'offre alimentaire, un recours à l'aide internationale pour nourrir les sinistrés de guerre, une détérioration des conditions climatiques, une chute de la qualité et des rendements des cultures d'exportation, un repeuplement insuffisant du cheptel animal pour compenser les pertes et restaurer le potentiel fertilité des terres, une dégradation des ressources naturelles, une réhabilitation et une modernisation insuffisantes de l'outil agro-industriel.

8. La mise en place et l'opérationnalisation dès fin août 2005 des institutions issues des élections libres et démocratiques, le retour de la paix et de la sécurité, les perspectives d'annulation de la dette et la volonté manifeste des bailleurs de fonds de refinancer le Burundi offrent des chances de sortir le pays du marasme économique. C'est ainsi que le Gouvernement **actuel s'est engagé à définitivement restaurer la paix et la sécurité, réconcilier les burundais, relancer l'économie et lui assurer une croissance durable.**

9. Dans cette noble mission, la normalisation de la sécurité, le rétablissement de l'ordre et de la discipline dans les administrations publiques et privées, la reconstruction et la relance du secteur primaire directement productif et en particulier le secteur agro-industriel ont été ciblés comme forces

motrices pour assurer une sécurité alimentaire pour tous, redresser les finances de l'Etat et réduire la pauvreté des familles rurales et urbaines en améliorant leur niveau de revenus et du pouvoir d'achat.

10. C'est dans ce cadre que le MINAGRIE propose une Stratégie Agricole Nationale (SAN), qui s'inscrit dans une logique de sortie de crise et dans une perspective de développement durable. Ce document donne des orientations stratégiques et guidera les actions prioritaires à mener pour relancer la production et moderniser le secteur agricole.

Ce document s'appuie sur les documents fondamentaux suivants :

11. **Le « Cadre Stratégique Complet de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) » adopté en septembre 2006.** Le CSLP demeure le document de base qui doit servir de référence à l'élaboration de toute stratégie sectorielle. Il a permis de dégager, pour le moyen et long terme, quatre axes stratégiques dont celui relatif à « la relance des activités productives agricoles en engageant des investissements conséquents pour restaurer les conditions d'une agriculture vivrière viable et le développement de la pluriactivité rurale », sa mise en œuvre est explicitée dans le Programme d'Actions Prioritaires du CSLP 2007-2010. (PAP-CSLP 2007-2010).

12. Le PAP s'inscrit dans une vision de transition de l'approche projet à celle d'appui budgétaire conforme à l'esprit de la Déclaration de Paris. Compte tenu du délai requis pour la mise en place de certains instruments techniques surtout le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) de chacun des secteurs et des budgets programmes correspondants, l'année 2009 avait été considérée comme une année charnière pour introduire ces instruments, dans un premier temps, dans deux ou trois ministères (Education, Santé et Agriculture).

13. **Le Programme du Gouvernement du Burundi 2005-2010.** L'élaboration d'une Stratégie Agricole Nationale ne peut ignorer les objectifs que le Gouvernement s'est fixés dans le cadre du « Programme du Gouvernement du Burundi 2005-2010 » qui sont essentiellement le rétablissement de l'équilibre alimentaire et nutritionnel, la sécurité alimentaire, la contribution à l'amélioration de la balance commerciale du pays, à l'augmentation des revenus des familles rurales ainsi que l'amélioration de la productivité du secteur agricole de manière à transformer une agriculture de subsistance en une agriculture de marché qui s'appuieront sur la mise en œuvre des stratégies respectives suivantes : (i) constituer rapidement et valoriser les facteurs de production de manière à renverser la tendance baissière des rendements des cultures ainsi que ceux des différentes spéculations animales; (ii) mobiliser toutes les potentialités locales de financement, réviser les méthodes d'encadrement de la population, gérer rationnellement les moyens en luttant contre les malversations et mener une politique claire des prix ; (iii) Augmenter la productivité par unité de surface et par spéculation agricole ; (iv) Elargir les marchés d'écoulement des produits agricoles ; (v) Améliorer la qualité afin d'assurer la compétitivité de nos produits sur les marchés régionaux et internationaux ; (vi) Gérer rationnellement les revenus du secteur et choisir de façon judicieuse les nouveaux créneaux d'investissements ; (vii) Créer des conditions favorables aux investisseurs privés.

14. Le document de politique sectorielle du MINAGRIE de 2006 ainsi que le document de Politique sectorielle du MINAGIE de 1999.

15. **Le Forum sur les Etats généraux de l'Agriculture et de l'Elevage : une étape importante.** Enfin, la tenue en juillet 2007 du « Forum sur les Etats généraux de l'Agriculture et de l'Elevage » a permis de dégager un certain nombre d'actions stratégiques qui peuvent s'énumérer comme suit (i) diversifier les sources de croissance économique et initier la libéralisation des activités commerciales et la privatisation des outils de production dans le sens de l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits agricoles, (ii) assurer une meilleure maîtrise de la gestion des eaux et une exploitation durable des ressources naturelles; (iii) garantir une meilleure disponibilité des intrants agricoles et d'élevage ; (iv) s'attacher à résoudre la problématique foncière ; (v) renforcer la recherche agronomique et l'encadrement en vue d'augmenter la production agricole ; (vi) régionaliser les cultures et l'élevage selon les avantages comparatifs des zones, provinces d'introductions ; (vii) garantir une

meilleure conservation, transformation, commercialisation des produits et profiter des perspectives d'intégration régionale ; (viii) assurer la mobilisation des financements nécessaires et améliorer la coordination des actions.

16. **La lettre du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage constituant la Commission Ministérielle en charge de l'élaboration d'une Nouvelle Stratégie Agricole Nationale.** Dans la lettre datée du 9 novembre 2007 adressée aux membres de la Commission Ministérielle chargée d'élaborer une Nouvelle Stratégie Agricole Nationale et son Plan d'Actions à Moyen Terme, le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage dressait une liste non limitative de douze axes fondamentaux qui méritaient une attention particulière lors de l'élaboration de cette stratégie et notamment (i) la réhabilitation de l'outil de production et le financement durable du secteur agricole, (ii) les spéculations vivrières et animales indispensables pour la sécurité alimentaire ainsi que les sources de croissance économique pour le pays et les populations rurales, (iii) la fertilité des sols, la maîtrise de l'eau et sa valorisation pour l'irrigation des cultures y compris toutes autres alternatives aux perturbations climatiques, (iv) la professionnalisation du métier d'agriculteur et l'organisation des producteurs autour des filières de production agro-sylvo-zootechique ; (v) l'implication du secteur privé et des professionnels du métier dans la modernisation du secteur agricole, (vi) la politique et la couverture des besoins en intrants des exploitations agricoles, (vii) l'accès aux innovations technologiques de production, de transformation et conservation des produits agricoles, animaux et sylvicoles, (viii) l'intégration régionale de l'agriculture et l'accès général aux marchés d'écoulement des produits agricoles, (ix) l'analyse et la certification de la qualité des intrants et des produits du secteur agricole, (x) l'éducation à une alimentation suffisante et équilibrée, (xi) les informations et statistiques agricoles pour une planification réaliste et réalisable du développement agricole, (xii) les réformes institutionnelles éventuelles à opérer à tous les niveaux de la structure actuelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage pour plus d'efficacité dans la coordination et la gestion du développement agricole.

17. En plus des documents de référence nationale tel que le CSLP, le programme général du Gouvernement, les échanges avec différents bailleurs de fonds, l'élaboration de la présente SNA tient compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des recommandations du Plan de Développement du COMESA, la politique et la stratégie de développement agricole et rural de l'EAC, la stratégie de développement de l'EAC 2006-2010 ainsi que des orientations du NEPAD auxquels le Burundi a souscrit.

18. La formulation simultanée d'un **Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)** facilitera la mise en œuvre des actions en direction de l'amélioration de la sécurité alimentaire et permettra leur consolidation rapide et prioritaire. Ce Programme déclinera les diverses activités liées à la sécurité alimentaire incluses dans la Stratégie Agricole Nationale (SAN).

19. La préparation de la Stratégie Agricole Nationale (SAN) s'appuiera en conséquence sur ces orientations en veillant à prendre en compte l'ensemble des préoccupations formulées dans les divers documents ci-dessus énoncés en les déclinant en plan d'actions sous sectoriel et transversaux eux-mêmes regroupés en quatre (4) grands chapitres ou Programmes constitutifs du CMDT. Ce document de stratégie valorisera par ailleurs au maximum les analyses et études entreprises récemment sur la recherche de toutes les sources de croissance. Il devrait, in fine, permettre l'amélioration progressive des capacités d'absorption de l'aide ainsi que la transparence, l'efficacité et l'efficacé de la dépense publique. Cette modalité est centrale parmi les recommandations faites lors de la conférence de Paris organisée par l'OCDE en 2005 sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide internationale sur les procédures nationales.

20. Le présent document de Stratégie Agricole Nationale comporte 9 parties principales à savoir : (i) le résumé exécutif, (ii) le contexte sectoriel et la justification d'une SAN, (iii) l'état des lieux du secteur, (iv) les stratégies et actions à mettre en œuvre, (v) les mécanismes de suivi et évaluation des interventions, (vi) les mesures d'accompagnement, (vi) les contraintes exogènes à surveiller et (viii) les conclusions et recommandations ainsi que (ix) le cadre logique de la SAN. Il fournit par ailleurs le Plan

Opérationnel qui permettra d'atteindre les objectifs fixés, assorti d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme correspondant pour la période (2008-2012) et son budget inclus ainsi qu'un Projet de Lettre de Politique Agricole.

II. CONTEXTE SECTORIEL

LE BURUNDI : UN PAYS TOTALEMENT DEPENDANT DU DEVENIR DE SON AGRICULTURE.

21. Le Burundi est classé, d'une part, au 2^{ème} rang des régions les plus peuplées du continent africain et, d'autre part, parmi les 5 pays les plus pauvres du monde. Son cursus historique est ponctué de crises socio-politiques et de violences cycliques qui ont beaucoup contribué à freiner son épanouissement social et économique. Son économie dépend fortement du secteur agricole, qui à lui seul occupe plus de 90 % de la population, contribue pour plus de 50 % au produit intérieur brut (PIB) et fournit 95 % de l'offre alimentaire et plus de 95 % des recettes d'exportation (devises).

22. De ce qui précède, le secteur agricole a été toujours et reste considéré comme garant de la sécurité alimentaire, poumon de l'économie nationale et familiale et moteur de la croissance des autres secteurs de la vie nationale. Il est cependant en grande partie caractérisé par une agriculture de subsistance pratiquée par environ 1,2 millions de ménages faiblement monétarisés et exploitant chacun 0,5 ha en moyenne.

23. Avec une taille moyenne de 0,5 ha par exploitation, la surface atteint ses limites comme facteur principal de sécurité alimentaire et de sources de revenus. La diminution de la superficie des exploitations est en effet un phénomène continu en raison des modalités d'héritage qui à chaque succession entraînent la division de la surface familiale disponible en autant de parties qu'il y a d'héritiers.

24. Au taux de croissance démographique actuel, le Burundi va se trouver d'ici une à deux générations dans une situation où la terre ne permettra plus de faire vivre ses propriétaires. Une des conséquences directes sera un exode rural massif vers les villes d'une population peu qualifiée et mal préparée ou vers les pays voisins. Plus grave, le pays risque d'être confronté à des tensions sociales majeures, autant dans les villes que dans les campagnes. Une politique agricole concertée et adaptée à la situation qui prévaut peut inverser la tendance.

25. Le Burundi s'est doté d'un CSLP de relance de l'économie et de lutte contre la pauvreté. Le pays a besoin d'une SAN mieux articulée au CSLP pour orienter et guider les programmes et projets de relance et de développement durable du secteur agricole, moteur de l'économie burundaise.

III. ETAT DES LIEUX

3.1. LES FACTEURS DE PRODUCTION

3.1.1. LE CAPITAL FONCIER

26. En 1982, la superficie agricole utilisée était de 792.510 hectares sur 1.674.810 hectares de superficie agricole utiles laissant encore 627.580 hectares à valoriser. A cette époque, le coefficient de superficie agricole utilisée par rapport à la superficie agricole totale était de 47,3% soit une marge appréciable de perspective de mise en valeur ultérieure. A l'heure actuelle, ce coefficient a beaucoup augmenté et les marges d'augmentation des superficies agricoles sont minimes. Actuellement, les productions vivrières occupent 90% des superficies cultivées (environ 1.210.000 ha) et contribuent pour environ 46% du PIB. Les exploitations agricoles sont à la limite de l'exploitabilité. Avec une taille

moyenne de 0,5 ha par exploitation, la surface atteint ses limites comme facteur principal de sources de revenu.

27. Les cultures vivrières occupent environ 30% de la surface de terres du pays, les cultures de rente environ 4%, les marais exploités 3%, les pâturages 28%, le reste étant constitué d'espaces naturels variés (boisement pour 5%, friches, marais non exploités, etc.)¹.

28. Les sols du Burundi sont considérés comme étant d'une fertilité relativement faible. Plus de 36 % des sols sont acides et présentent une toxicité aluminique. Sous culture, leur évolution peut être particulièrement favorable si des corrections sont apportées avec des amendements organiques et calcaires ou au contraire mener vers une dégradation physico-chimique accélérée.

29. Le relief du Burundi est dans l'ensemble accidenté, caractérisé par des collines au profil souvent convexe et dont les pentes fragilisent les sols vis-à-vis des risques d'érosion.

30. Les pertes de terre par l'érosion peuvent être évaluées à quelques 4 t/ha/an à l'est et 18 t/ha/an au centre-ouest du pays et à plus de 100 t/ha/an sur le Mumirwa, pentu, arrosé et très peuplé. Les risques d'érosion sont également élevés sur les sols argileux et lourds des collines basaltiques du sud – est (Buragane, Kumoso sud).

3.1.2. LES PRODUCTEURS AGRICOLES

31. Le milieu rural compte principalement deux catégories de producteurs agricoles à savoir une grande majorité de producteurs individuels réparties sur toutes les collines du pays ainsi que une minorité de producteurs agricoles réunies dans des organisations de producteurs (OP) diversement structurées à l'intérieur des filières agricoles ou en dehors de celles-ci. Par ailleurs, les membres des OP entretiennent, chacun séparément, son propre lopin de terre familial.

32. **Les Organisations de producteurs hors filières agricoles ou associations multifonctionnelles et polyvalentes²** sont constituées d'une multitude d'associations de producteurs agricoles sur les collines ou dans les marais avec près de 23.000 en 2006 avec un niveau d'organisation et de gestion (tenue des documents de gestion et des règlements écrits) est encore bas ou inexistant. Les aspects sociaux dominent la logique de ces associations, ce qui les conduit très rapidement à la polyvalence. Elles s'organisent très rapidement quand il y a une opportunité à saisir mais disparaissent aussitôt quand cette opportunité vient à disparaître.

33. **Les Organisations de producteurs autour des filières agricoles** sont, quant à elles, constituées par des associations qui se développent à l'intérieur d'une filière et qui ressentent la nécessité de se regrouper afin de pouvoir défendre un intérêt commun. Elles sont diversement structurées et leur degré de structuration varie fortement allant d'une organisation encore au stade de la constitution des associations de base (comme les organisations de la filière thé, palmier à huile, etc.), à une organisation hautement structurée comme c'est actuellement le cas de la filière café avec des cas intermédiaires comme pour la pêche.

34. Les uns et les autres ont encore besoin d'un appui très soutenu dans leur organisation en mettant un accent particulier sur les associations qui sont dans une même filière.

3.1.3. LES INTRANTS AGRICOLES

¹ Données de 1982.

² L'appellation est tirée du travail d'Analyse contextuelle et identification des organisations paysannes du Burundi effectué pour EAFF (East Africa Farmers Federation) et AGRITERRA en Décembre 2006.

35. Le système de production et d'approvisionnement et de diffusion des intrants agricole est mal maîtrisé et a besoin d'être mieux organisé et géré.

3.2. LA PRODUCTION VIVRIERE

36. Les productions vivrières occupent 90% des superficies cultivées (environ 1.210.000 ha) et contribuent pour environ 46% du PIB. Les Cultures vivrières comprennent, par ordre d'importance en volume produit, les bananes et plantains, les tubercules et racines (patate douce, manioc, colocase, pomme de terre), les légumineuses (haricot, petit pois), les céréales (maïs, riz, blé, sorgho, orge), les légumes et fruits ainsi que les oléagineux (arachide, soja, tournesol).

37. Les productions vivrières de l'année 2007 (cf. annexe 6) sont évaluées à 3.779.000 tonnes contre 3.641.000 tonnes en 2006, soit une augmentation de 4%. Comparées aux productions moyennes des années d'avant la crise, celles de l'année en cours affichent une augmentation de 3% par rapport à la période 1988-1993 (3.779.000 t contre 3.663.000 t) et de 24% par rapport à l'année 1982 (3.779.000 t contre 2.858.000 t). Cependant, le volume produit par les légumineuses qui fournissent l'essentiel des protéines consommées a connu une baisse de 43% et 34% respectivement par rapport à l'année 1982 et à la période 1988-1993. Les céréales ont baissé de 3% par rapport à 1988-1993. Les tubercules et racines ainsi que la banane qui souffrent moins des changements climatiques affichent une augmentation positive.

38. Néanmoins, cette augmentation des productions vivrières brutes de l'année 2007 est très faible par rapport aux niveaux des productions d'avant la crise, si on se réfère à l'augmentation de la population de 4.398.800 en 1982 à 8.062.413 d'habitants en 2007. La production globale a augmenté de 24% contre 45% pour la population.

Tableau n°1 : Evolution de la production vivrière par groupe de cultures (en milliers de t) et leur contribution dans la production vivrière globale (en %)1990 - 2007

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total	%
Céréales	293	300	306	300	213	290	273	297	314	266	251	274	282	246	280	290	287	290	5639	8
Légumineuses	366	375	383	374	292	345	324	298	291	262	224	282	282	246	280	250	247	241	6079	8
Tubercules et racines	1411	1448	1485	1449	1155	1403	1364	1296	1501	1497	1481	1613	1707	1545	1641	1575	1508	1527	29 409	41
Bananes et plantains	1547	1586	1626	1585	1305	1564	1544	1527	1573	1526	1516	1549	1603	1569	1587	1636	1654	1721	30 951	43
Total	3617	3709	3800	3708	2965	3602	3505	3418	3679	3551	3472	3718	3874	3606	3788	3751	3696	3779	72 078	100

Source : FAO / MINAGRIE

39. Il apparaît donc que, de 1982 à 2007, et malgré les investissements réalisés dans le secteur agricole et l'extension des superficies vivrières de 39% (792.510 ha en 1982 à 1.295.000 ha actuellement), les rendements des cultures vivrières déjà bas en 1982 ont encore baissé. Les causes sont multiples et notamment :

- i. La production semencière qui a été perturbée par les années de crise.
- ii. L'insuffisance et le coût élevé des intrants agricoles rendus pratiquement inaccessibles.
- iii. L'augmentation de la population non corrélée avec la disponibilité des superficies cultivables ;
- iv. La baisse de disponibilité du fumier pour la fertilisation des terres. L'élevage de ruminants et de porcs a beaucoup régressé du fait de la diminution des espaces pâturables et des pertes du cheptel à cause de la guerre
- v. Les perturbations climatiques qui affectent le pays presque tous les 2 ans depuis 1997 (sécheresse, inondations, glissement de terrain, grêle);

- vi. La pression parasitaire sur le bétail et sur certaines cultures assez importantes pour la sécurité alimentaire (mosaïque virale du manioc, flétrissement bactérien pour la banane, maladie des bandes pour le maïs etc.);
- vii. Le faible accès aux crédits agricoles par les agri-éleveurs ;
- viii. La démotivation du personnel technique et les maigres moyens de fonctionnement mis à la disposition des structures de recherche, d'encadrement, de production et de diffusion des intrants de qualité,
- ix. La guerre civile et l'insécurité qui a fortement réduit le pouvoir d'achat des producteurs et perturbé les travaux champêtres (plantation et entretien des cultures) en raison des déplacements massifs de la population agricole, etc.

40. Malgré cela, la grande variété de sols, de microclimats et de cultures possibles ainsi que le potentiel hydrique pour l'irrigation des cultures, constituent pour le Burundi des atouts importants pour la relance de la production vivrière. Il n'est pas impossible en valorisant le paquet technologique d'atteindre en milieu rural, à moyen terme un accroissement des rendements de 30% et à long terme envisager un doublement des rendements.

3.3. LES PRODUCTIONS ANIMALES

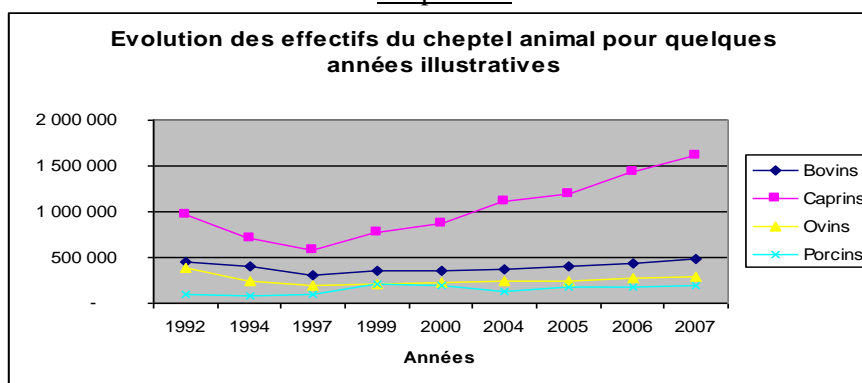
41. L'élevage joue un rôle très important dans le système d'exploitation agricole burundais. Outre qu'il contribue à l'amélioration qualitative de la ration alimentaire par son apport en lipides et en protéines d'origine animale, il est le support indispensable à l'agriculture par sa contribution à la restauration et au maintien de la fertilité des sols par son apport important en fumier.

42. Actuellement, le pays compte environ 1.200.000 exploitations dont 700.000 pratiquent l'élevage. Parmi les exploitations pratiquant l'élevage, 20% possèdent des bovins, 45% des petits ruminants, 5% des porcs e 3 % de la volaille. Le reste pratique un élevage mixte.

43. Avant la crise, l'élevage a connu deux grandes périodes d'évolution à savoir (i) la période allant de l'indépendance jusqu'à la fin des années 1970 caractérisée par une augmentation du cheptel bovin, une stagnation des effectifs en petits ruminants et l'apparition de l'élevage porcin et la cuniculture et (ii) la période entre 1980 et 1993 où l'élevage a connu une évolution liée à la croissance démographique et à la réduction importante des pâturages au profit des champs vivriers et des cultures de rente avec un remplacement progressif du bovin par de petites espèces dans les zones densément peuplées plus aptes à valoriser les rares espaces non cultivées et les sous-produits des cultures.

44. Ainsi, le bovin serait passé de 400 000 têtes en 1960 à 799 676 têtes en 1987 puis à 407 973 têtes en 1994 et 311 017 têtes en 1997 au plus fort de la crise. Après, le nombre de bovins commence à se relever.

Graphe n°1



Source : Rapports DGE

45. La crise socio-politique qui a secoué le pays a fortement touché le sous-secteur de l'élevage. Une évaluation des pertes menée en 1997 a révélé que les pertes en têtes de bétail étaient estimées à 32% pour les bovins, 40% pour les caprins, 51% pour les ovins et respectivement 67% et 80% pour les porcins et les animaux de basse-cour. Les animaux génétiquement améliorés (pur sang et/ou croisés) ont été les plus visés. Néanmoins, pour certaines espèces, la reconstitution complète du cheptel est entrain d'être atteinte en terme nominal mais non en qualité. (cf. annexes 11)

46. Concernant la situation sanitaire, la fréquence des maladies a fortement augmenté suite à la faible fréquence des visites des techniciens vétérinaires et d'autres agents d'encadrement à cause de l'insécurité et de l'insuffisance des moyens de déplacement.

47. Les contraintes majeures de l'élevage auxquelles il faut faire face sont relatives à :

- (i) La pratique, sur des pâturages pauvres et en perpétuelle régression, d'un système d'élevage dominé par le modèle extensif avec des animaux incapables de valoriser les efforts de l'agri-éleveur : l'élevage devient ainsi faiblement intégré à l'agriculture et à la sylviculture ;
- (ii) Le faible pouvoir d'achat de l'éleveur qui ne lui permet pas d'acquérir les intrants d'élevage performants (animaux, aliments bétail, matériel et produits vétérinaires, etc) ;
- (iii) La faible valeur ajoutée des produits d'élevage consécutive à l'étroitesse des marchés d'écoulement et l'absence des unités de conservation et de transformation. ;
- (iv) La pression parasitaire liée surtout aux maladies à tiques (théilériose, cowdriose, etc), les verminoses et les épizooties diverses (fièvre aphteuse, peste porcine, etc) ;
- (v) L'insuffisance du personnel qualifié et l'existence d'une recherche peu opérationnelle et peu cohérente par rapport aux contraintes et priorités du sous-secteur.
- (vi) Les effets néfastes de la crise.

3.4. LA PECHE ET LA PISCICULTURE

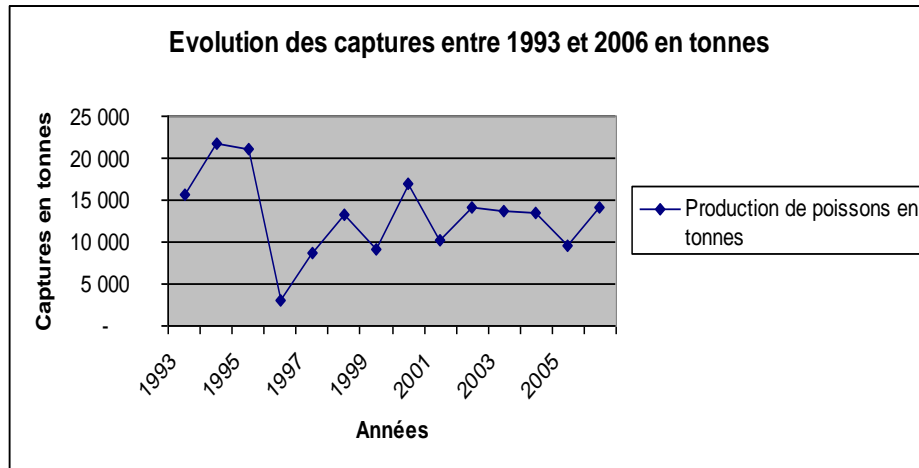
3.4.1. LA PECHE

48. Les plans d'eau, où se pratique la pêche, sont constitués principalement par le lac Tanganyika (8% de la superficie totale du lac soit 2.280 Km² et 9% de la longueur de la ligne côtière soit 159 km), la partie sud des lacs Cohoha et Rweru au Nord-Ouest (environ 140 Km²), les eaux des huit autres lacs naturels du Nord et les eaux des cours d'eau drainant le Burundi, les mares et lacs artificiels.

49. Depuis 1993 et 1994, la pêche a régressé de façon remarquable à cause de plusieurs facteurs dont évidemment la crise (interdiction de la pêche pour des raisons de sécurité), mais aussi à cause de la diminution de la productivité de la pêche elle) même due principalement à la surexploitation du Lac et la pollution physique, chimique et biologique du Lac Tanganika.

50. **Cependant, la filière pêche se dégrade malgré l'existence d'atouts certains.** Cette filière fait vivre plus de 300.000 personnes appartenant à des communautés déjà classées en 1995 parmi les plus pauvres du pays (100-200 \$ US par personne/an). Notons que la pêche sur le Lac Tanganika est faite par 1.197 unités de pêche réparties en 2 unités industrielles, 738 unités de pêche coutumière, 328 unités de pêche artisanales simples et 129 unités de pêche artisanales avec « appolo ». On trouvera en annexe 19 l'évolution des captures burundaises de 1993 à 2006.

Graphe n° 2



Source : Atelier sur les sources de croissance rurale - secteur pêche et pisciculture

51. En terme de capture, deux espèces pélagiques dominent très nettement dans les captures : le Ndagala (très petits clupéidés : *Limnothrissa miodon* et *Stolothrissa Tanganicae*) à 65%, suivi du Mukéké (*Lates stapperssii*, une sorte de Lates) moins de 30%. Le reste (environ 5%) est composé d'une multitude d'espèces dont environ 2% d'espèces de grandes valeur commerciale composé spécialement de trois sortes de Capitaine (*Lates mariae*, *Lates angustifrons*, *Lates microlepis*).

52. Au niveau des lacs du Nord, les poissons capturés sont principalement des familles des Cichlidae, des Cyprinidae et des Claridae. Elles ont une répartition spatiale du point de vue habitat, les unes occupant les zones marécageuses, les zones littorales et semi littorales ou le milieu du lac.

3.4.2. LA PISCICULTURE

53. **La pisciculture, quant à elle, est une activité en totale dégradation** faute d'encadrement technique adéquat, de moyens et d'alevins alors que les potentialités relativement importantes en plans d'eau « piscicultivables » dont dispose le Burundi constituent des atouts qui pour peu d'une occupation dense et d'un encadrement qualifié peuvent permettre d'atteindre une contribution nettement plus élevée que le niveau actuel, et d'améliorer la disponibilité en produits halieutiques et par voie de conséquence les revenus des producteurs.

54. En effet, la pisciculture date de l'époque coloniale. Toutes les provinces avaient obligation d'en faire une démonstration. La réalisation la plus spectaculaire est la station piscicole de Karuzi (20 ha) dont une partie est actuellement en réhabilitation par l'ONG « Réseau Afrique 2000 ». Elle fût abandonnée après l'indépendance faute d'encadrement technique adéquat, de moyens et d'alevins.

55. Les activités de relance de la pisciculture ont commencé en 1984 avec l'avènement du corps de la paix américain/USAID et des programmes initiés notamment par la FAO. Dans toutes les initiatives pour promouvoir la pisciculture, on préconisait des piscicultures type familial dans des étangs de 2 ares avec alimentation par le compost.

56. Actuellement, les productions proviennent d'étangs piscicoles aménagés par des groupements et des associations de pisciculteurs dont le nombre sur tout le territoire national s'élève à environ 150 avec un effectif total d'environ 470 dont une moitié de femmes. La moyenne de production reste faible (200 à 500 kg/ha/an, soit 2 à 3 kg à l'are). La principale espèce élevée est le *Tilapia Nilotica*, espèce pour laquelle on dispose des techniques d'élevage bien adaptées au contexte local par sa rusticité, sa productivité et sa valeur commerciale.

3.5. LA SITUATION ALIMENTAIRE

57. Avant la crise d'octobre 1993, le Burundi jouissait d'une certaine autosuffisance alimentaire et n'importait que quelques produits de complément (5 %) tels que le sel, le sucre, la farine de blé et les produits laitiers. Cependant, la couverture alimentaire accusait certes un excédent en glucide mais montrait un fort déficit en protéines d'origine animale et en lipides alors que le Pays disposait de certains atouts pour la production d'huile de palme.

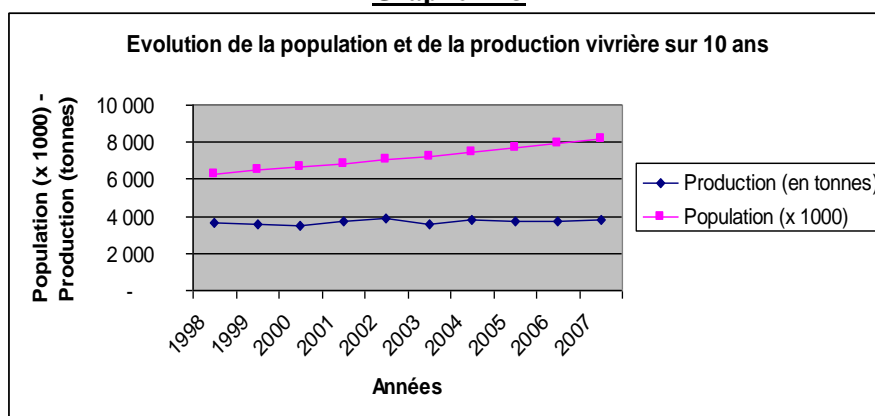
58. La principale source de l'offre alimentaire des burundais est constituée par les récoltes des cultures vivrières. Cependant, la consommation des lipides et des protéines d'origine animale est très limitée. Il en est de même des fruits et légumes. On trouvera en annexe 4 le tableau des disponibilités en calories, protéines, lipides et glucides par habitant et par jour en 1982 et en annexe 5 l'évolution de la production vivrière au cours du quinquennat 1977-1982.

59. Selon les estimations faites en 1982 et les années suivantes et pour les apports en nutriments essentiels par l'agriculture, les denrées vivrières fournissent 94% de l'énergie alimentaire (dont 32% par les tubercules et racines, 26% par les légumineuses, 21% par les céréales, 17% par la banane et 4% par les oléagineux et autres productions marginales), 61% des protéines (dont 58% sont fournies par le légumineuses constituées à plus de 70% par le haricot) et 74% des lipides.

60. Suite à la crise et aux divers aléas climatiques survenus, la situation nutritionnelle, qui était déjà fragile sur le plan de l'équilibre nutritionnel, s'est sérieusement dégradée, particulièrement pour les populations vulnérables et sinistrées par la guerre civile. Actuellement, la couverture énergétique est assurée à 75 %, celle en protéines à 40 % et celle en lipides à 22 %. On trouvera à titre indicatif en annexe 7 les divers apports nutritionnels de chaque produit vivrier.

61. Au cours des quinze dernières années, la production n'a pratiquement pas augmenté alors que la population continuait de croître au rythme de 3% par an. Le déficit alimentaire s'est accru au cours du temps de sorte qu'actuellement le pays se trouve dans une situation catastrophique avec plus de 70% de la population qui est en insécurité alimentaire.

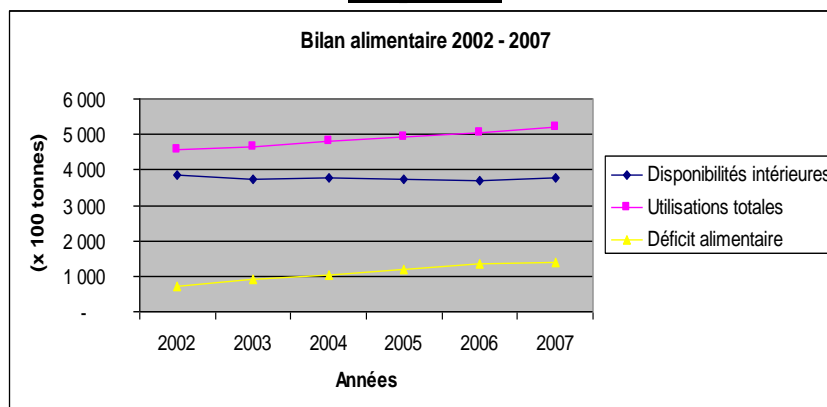
Graphe n° 3



Source : Rapports FAO /MINAGRIE et FNUAP / UPP

62. Cette situation alimentaire et nutritionnelle précaire montre que le pays est loin d'assurer une sécurité alimentaire pour tous. L'offre alimentaire est insuffisante, ne répond pas aux normes de qualité requise et est caractérisée par une disparité intra et inter-régions naturelles.

Graphe n° 4



Source : FAO/MINAGRIE

3.6. L'AIDE D'URGENCE ET LES IMPORTATIONS

63. **Face à cette situation, les organismes d'aide d'urgence** ont fait un travail important pour soutenir les populations sinistrées par la guerre et les aléas climatiques. Ils ont distribué des denrées alimentaires, des intrants agricoles et autres matériel et fournitures non agricoles mais indispensables à la survie des populations concernées. Toutefois, on peut déplorer quelques problèmes au niveau de leurs interventions :

- (i) Leurs actions ne sont pas assez conjuguées, ni assez coordonnées pour optimiser les effets synergiques des interventions ;
- (ii) L'importation anarchique des semences et plants tout venant (comme le haricot) qui peut s'accompagner des fois de l'introduction de nouvelles maladies et ravageurs des plantes ;
- (iii) Les ONG se sont livrées à des collectes tout azimut des denrées agricoles sur les marchés locaux à des prix préférentiels. Ceci incite les agri-éleveurs à tout vendre même jusqu'à la semence, ce qui s'accompagne d'une flambée des prix des produits agricoles (de consommation et de la semence) ;
- (iv) L'aide alimentaire handicape l'élan des populations vers les activités productives par la perte des journées de travail dues aux attentes de cette aide. Elles adoptent des fois des comportements de dépendance et d'éternels assistés.

64. **Bien plus, le pays a du recourir aux importations de produits alimentaires** pour combler les déficits non couverts par la production locale et les aides d'urgences et a pris, de temps en temps, des mesures visant à faciliter l'importation des produits agricoles.

3.7. LES FILIERES AGRO-INDUSTRIELLES

3.7.1. LES FILIERES TRADITIONNELLES D'EXPORTATION

3.7.1.1. La Filière « CAFE »

65. **Une filière stratégique pour l'économie du Pays**, représentant environ 86% des recettes en devises (2006) et 11% du PIB.

66. Introduite au Burundi au début du 20^e siècle (1920), la culture du café est la principale source des recettes d'exportation du Burundi (86%). Elle est organisée en une filière, d'économie mixte, qui encadre environ 750.000 planteurs et exploite un verger d'environ 220 millions de caféiers arabica qui couvrait avant les événements autour de 84.000 ha (cf. annexe 11).

67. **Pour la transformation post récolte**, la filière dispose de 148 usines de dépulpage-lavage des cerises qui produisent de la parche fully washed (dont 140 construites par l'Etat ou les Sogestals et 8 par des opérateurs privés), 200 centres de dépulpages manuels pour la parche washed, quatre usines de départage-conditionnement (dont deux usines appartenant à l'Etat d'une capacité de 30.000 tonnes chacune et deux appartenant au secteur privé d'une capacité chacune de 10 à 12 tonnes) auxquelles s'ajoute une petite unité de torréfaction pour la consommation locale. La production nationale oscille depuis 1982 entre 5.600 et 44.000 tonnes de café marchand et en deçà de la capacité des usines de départage.

68. Depuis les années 1990, **la filière est entrée dans un processus de libéralisation-privatisation** et de structuration des caféiculteurs en Unions au niveau des Stations de Lavage, en fédérations autour des SOGESTALS et en « Confédération Nationale des Caféiculteurs du Burundi » au niveau national (CNCB).

69. Durant les dernières douze années de crise, la filière café a été confrontée à de graves problèmes de développement : déplacement des populations caféicoles et abandon de certaines plantations caféières, destruction de 18 unités de dépulpage-lavage du café, des centres de dépulpage manuel et faible efficacité des structures d'encadrement due à la persistance de l'insécurité sur les lieux de travail et à la suspension des financements extérieurs.

70. Tous ces problèmes, conjugués aux perturbations climatiques, à la recrudescence des maladies, comme l'anthracnose des baies du caféier, et à la vieillesse des caféiers dont 70% ont plus de 30 années, sont à la base d'une chute drastique et d'une variation erratique de la production de café vert oscillant entre 5.673 tonnes (2003-2004) et 43.824 tonnes (1982-1983). On trouvera en annexe 12 à titre illustratif, l'évolution de la production de 1981-82 à ce jour. On notera avec satisfaction que le niveau des 30.000 tonnes est de nouveau atteint depuis 2002-2003 mais malheureusement une campagne sur 2.

71. **Une qualité qui se dégrade.** Malgré l'augmentation de la proportion de café Fully Washed par rapport au Washed (86% et 14%) du tonnage national, la qualité du café s'est dépréciée alors que le marché mondial est devenu de plus en plus exigeant. (cf. annexe 12).

72. **Le niveau du prix au producteur, principal point d'achoppement** peut être estimée au cours des 5 dernières années, entre 35 et 43 % du prix international du café, non prise en considération le préfinancement des intrants qui leur sont fournis gratuitement. On notera cependant que les embellies du marché ne sont pas systématiquement répercutées et que le partage de la rente apparaissait plus favorable au producteur au début des années 90 qu'à la fin et en tout état de cause moins favorable actuellement.

3.7.1.2. La Filière « THE »

73. **Une filière porteuse d'avenir** bien que ne représentant que 12% des recettes en devises (2006) et 1,2% du PIB.

74. Les premiers théiers ont été introduits à la station de recherche agronomique de Gisozi en 1931. Mais c'est réellement à partir de l'accession du pays à l'indépendance (1962) que les premiers projets théicoles ont été initiés avec l'intention de développer une culture de rente susceptible d'apporter des revenus monétaires aux populations des régions d'altitude où le café ne pousse pas.

75. **L'importance des superficies emblavées avant la crise.** Les différents projets qui se sont succédés ont entrepris de vastes programmes d'extension de la théiculture si bien qu'en 1991, la superficie totale emblavée était de 6.661 ha dont 1.930 ha en blocs industriels et 4.731 ha constituant les plantations villageoises avec un nombre de théiculteurs avoisinant 60 000. A partir de 1993 (année d'éclatement de la guerre), le rythme des extensions a sérieusement baissé. A la reprise de la

coopération en 2000, l'OTB a repris ce programme d'extension et un total de 1.000 ha de plantations ont été mises en place dès lors jusqu'en 2004, portant ainsi la superficie totale à 8.931 ha dont plus de 75 % constituent le thé villageois. Toutefois faute de ressources financières, ce programme a été interrompu à partir de 2004. (cf. annexe 13).

76. **La production du thé est allée croissante au rythme des extensions de surfaces.** Celle ci est passée de 4.040 tonnes en 1990 à 6.858 tonnes en 2007 après avoir franchi un pic de 9.010 tonnes en 2001 du fait de conditions climatiques particulièrement favorables (cf. annexe 14). Ces 5 dernières années, la production a évolué en dents de scies, avec des baisses parfois dues à deux raisons principales :

- les aléas climatiques (sécheresse marquée et prolongée)
- La diminution de la dose ou la non application d'engrais et de produits phyto, suite à la faible capacité d'usinage (conséquence de la vétusté des équipements) et à l'insuffisance des ressources financières avec comme conséquence la diminution de la production achetée, la chute de la qualité et par voie de conséquence une incidence négative sur les revenus des producteurs.

77. **Une injection non négligeable d'argent en milieu rural.** La culture du thé, comme celle du palmier, procure des revenus réguliers toute l'année, et permet d'injecter une masse monétaire de plus de 4 milliards de fbu correspondant à la fois au règlement des produits au producteur (2,4 milliards fbu) et à la couverture de la masse salariale des unités de transformation (1,8 milliards de fbu) (annexe 15.)

78. **La détermination d'un prix au producteur n'est pas toujours corrélé au cours mondial et l'analyse montre** que la répartition de la rente entre producteurs et usinier avoisine généralement les 40% avec un taux plancher de 19,1% en 1998 et un plafond de 50,4% en 1991.

79. Actuellement, la filière thé est en voie de libéralisation et les théiculteurs sont entrain de se constituer en OP pour pouvoir jouer un rôle de premier plan de ce processus de libéralisation.

3.7.1.3. La Filière « COTON »

80. **Une filière coton qui semble avoir atteint ses limites** bien que représentant 1,4% des recettes en devises (2006) et 0,2% du PIB.

81. La culture de coton a été introduite au Burundi dans les années 20 dans la plaine de l'Imbo avec un objectif de production de 12 000 tonnes en provenance de 16.000 plantations villageoises. En 1993, la production a atteint 8 813 tonnes de coton graine, soit un taux de réalisation de l'objectif de 73 %. Mais la crise politique qu'a connue le pays depuis la fin de 1993 a entraîné une insécurité constante, tant pour les personnes physiques que pour l'approvisionnement en denrées alimentaires, ce qui a provoqué un abandon progressif de la culture du coton au profit des cultures vivrières. (cf. tableau joint en annexe 16).

82. **Evolution de la situation de la culture du coton.** Les productions ont chuté depuis 1993 de 8 813 tonnes à 2.869 tonnes en 2007, et ce malgré le programme de relance des activités mis en place en 1999. Des phénomènes de sécheresse ayant touché les zones de production en 1996, 1999 et en 2000 pourraient être à l'origine de cette baisse.

83. **Des superficies emblavées** avaient atteint des sommets de 9.900 hectares au cours des années 60 mais oscillent actuellement autour de 4.000 hectares et les rendements autour de 900 kg/ha. Mais la raison principale de cette diminution des emblavements résulte du faible intérêt des agriculteurs pour la culture du coton du fait de la très grande exigence de la culture en travaux et intrants. Le nombre de cotonculteurs est actuellement de 20 000.

84. **Aussi, le partage de la rente semble être défavorable au producteur car l'examen de l'évolution du prix au producteur par référence à celle du cours international de la fibre, montre par ailleurs que la part revenant au producteur autour de 40% au cours des années 90, mais oscille autour de 38% au cours des années 2000 pour atteindre 34% en 2007 (annexe 16 bis).**

85. **Une filière en cours de libéralisation. Comme les autres filières de rente, café et thé, la filière coton est en cours de libéralisation.**

3.7.1.4. La Filière « QUINQUINA »

86. La participation aux recettes à l'export du quinquina est de l'ordre de 0,2% (2006) avec une rentrée en devises d'environ 350 000 \$.

87. **Une stagnation des superficies plantées.** Les superficies plantées en quinquina n'ont pas évolué ces dernières années (482 ha depuis 2002). Les superficies en production sont variables d'année en année parce qu'il n'y a pas de récolte annuelle. Durant la crise, la production d'écorces de quinquina a été pratiquement arrêtée, à cause essentiellement de l'insécurité qui a régné dans les zones de production (Cibitoke, Bujumbura Rural, Muramvya et dans d'autres provinces du pays). Elle a également souffert de la baisse continue des prix de vente de ce produit sur les marchés d'écoulement.

88. **Une production cyclique.** La production du quinquina entre les années 2005 et 2006 s'est accrue de 139,8 % (247 tonnes contre 103 tonnes) en rapport avec l'extension des superficies récoltées. Les superficies en production ont été estimées à 188 hectares contre 85 hectares au cours de l'année 2005, soit une progression de 121,2 % suite au retour de la sécurité et au prolongement de la saison sèche, propice à la récolte. (cf. annexe 17 bis)

3.7.2. LES FILIERES NON TRADITIONNELLES D'EXPORTATION

3.7.2.1. La Filière « HORTOFRUTICOLE »

89. **L'hortofructiculture : un secteur à ne pas négliger.** Il est intéressant de constater que le secteur horto-fructicole du Burundi représentait en 1994 près de 0,4% du PIB (cf. annexe 17), soit le double de la filière coton actuellement et affichait un poids économique relatif équivalent à celui de la filière du Zimbabwe, et force est de constater que si la filière burundaise avait pu bénéficier d'un taux de croissance moyen équivalent aux autres pays de la sous-région, elle aurait multiplié par 3 le poids économique du secteur.

90. **Une filière hortofructicole très peu développée et inorganisée qui présente :**

des obstacles qui entravent son développement avec :

- un manque de compréhension du marché conduisant à un mauvais positionnement stratégique sur les marchés horticoles ;
- une insuffisante connaissance des normes et standards internationaux relatifs à la qualité et à l'hygiène ;
- une insuffisance notoire des infrastructures de stockage et du transport aérien ;
- des producteurs mal organisés et
- un manque de services d'appui à la production.

des atouts incontestables du fait de la diversité des productions envisageables et des caractéristiques des zones de production permettant d'accéder aux marchés à haute valeur ajoutée du commerce équitable, bio et ethnique.

91. On peut noter l'existence de quelques unités opérationnelles dans le domaine horto-fruticole qui essaient d'organiser leur propre filière comme l'unité de traitement d'huile de tournesol de Mutwenzi (Kirundo) ainsi que l'unité de production d'huile d'avocatier (Murayi –Gitega) malheureusement à l'arrêt.

92. Les produits exportés sont essentiellement, la banane, le fruit de la passion (Maracoudja, Grenadille), la mangue, l'ananas Victoria, le pili pili (piment), les fleurs (les roses et le dracæna), etc. Le volume des exportations est variable mais était assez important avant la crise.

93. Il est à noter que les huiles essentielles prennent de plus en plus d'importance dans les produits potentiellement exportables (le vétiver, le Patchouli et la Citronnelle).

3.7.3. LES FILIERES D'IMPORT SUBSTITUTION

3.7.3.1. LES OLEAGINEUX

3.7.3.1.1. La filière « PALMIER A HUILE »

94. La culture du palmier à huile est principalement pratiquée dans la partie sud de la plaine de l'IMBO, en particulier dans les communes de RUMONGE et NYANZA-LAC. La filière palmier au Burundi peut être considérée comme marginale comparée aux autres filières de rente comme le café et le thé, mais elle demeure cependant **très importante sinon stratégique**, pour l'approvisionnement du marché national en huile végétale. Conduite actuellement sur plus 9.700 hectares de palmeraie sélectionnée (tenera) auxquels viennent s'ajouter environ 3.000 hectares de palmeraie naturelle de variété « Dura », cette filière a permis de fournir annuellement entre 16.000 et 20.000 tonnes d'huile brute pour l'approvisionnement d'un marché national dont les besoins en lipides sont estimés à plus de 100.000 tonnes. Le palmier, dont le rendement en huile peut dépasser 5 Mt/ha, demeure de très loin la principale culture oléagineuse dans le pays.

95. **Un marché national totalement libéralisé.** Le cas de la filière palmier est unique et mérite certainement une certaine attention. Si l'organisation des producteurs laisse à désirer, si la qualité des huiles produites par les UATH mérite un contrôle et un suivi, si l'appui apporté aux producteurs non organisés reste léger, il est un domaine qui demeure unique : le commerce répond totalement aux règles du marché. Mieux, les prix de cession des produits sont totalement déconnectés des cours internationaux pour le plus grand bénéfice du consommateur sans pour autant que le producteur se trouve lésé. Pour la campagne 2007 les prix au producteur ont varié de 80 fbu/kg de régime en période pic de production à 140 fbu/kg atteignant même 150 fbu/kg en période de trou de production ; les usiniers industriels, semi-industriels et artisanaux adaptent leurs prix pour garantir leur approvisionnement.

96. **Un marché international des huiles végétales en pleine effervescence.** Devant la flambée des cours du pétrole et l'épuisement inéluctable des réserves d'or noir, les carburants biologiques dont le biocarburant constituent une des solutions d'avenir. Les regards se tournent actuellement vers l'huile de palme d'Asie du Sud Est et d'Afrique, deux Continents qui disposent de fortes potentialités pour le développement de palmeraies. Si le développement des carburants dans leur conception actuelle se confirme, une hausse des prix des matières agricoles et en particulier des oléagineux va inéluctablement se faire sentir. Ce phénomène ne fait que commencer et les cours de l'huile de palme risquent de poursuivre leur tendance à la hausse, au même titre que ceux des autres huiles végétales.

97. **Des difficultés attendues d'approvisionnement en huiles végétales pour le Burundi.** Une des premières conséquences pour un pays comme le Burundi qui importe de l'huile de palme d'origine Asie du Sud-Est va être la cherté de l'huile de palme importée, qui reste par ailleurs l'huile la moins chère du marché, et par conséquent son caractère inaccessible pour les populations alors que cette huile correspond aux habitudes alimentaires de la population. Rappelons à cet effet que l'addition des taxes et

droits à l'import (28,4%) et des frais d'acheminement de Dar-es-Salam à Bujumbura y inclus prélèvements divers (400 \$/tonne) vont rapidement porter le prix de la tonne d'huile brute de palme à un niveau exorbitant, actuellement proche de 1.670 \$ /Mt rendu Bujumbura.

98. **Une diversification des types de transformation.** Au niveau de l'extraction de l'huile, on distingue trois catégories de dispositifs dont l'évolution des productions figure en annexe 18

- (i) les unités artisanales (UATH) au nombre de 900 environ et qui traitent plus de 85% des régimes produits au Burundi mais qui fournissent une huile brute de qualité douteuse, obtenue avec un taux d'extraction très faible (15% au lieu des 25% obtenables par le process industriel) ;
- (ii) les unités de type semi-industriel de RUPO à Rumonge et COGEMIMI à Minago qui traitent moins de 5% de la production de régimes en fournissent une huile de bonne qualité;
- (iii) l'huilerie industrielle « Huilerie de Palme du Burundi » qui répond aux normes de la profession et produit une huile d'excellente qualité avec un taux de 21% limitant toute perte d'huile, et dont une partie est consommée en l'état par la population et partie raffinée pour être commercialisée dans les centres urbains

99. **Une palmeraie certes vieillissante mais qui constitue pourtant la richesse du Pays.** La filière palmier au Burundi peut être considérée comme marginale comparée aux autres filières de rente comme le café et le thé, mais elle demeure cependant **très importante sinon stratégique**, pour l'approvisionnement du marché national en huile végétale avec ses 9.000 hectares de palmiers sélectionnés de souche « tenera » et ses 3.000 hectares de palmeraie naturelle. Bien que cette filière permette actuellement la distribution de 8 milliards de fbu aux palmiculteurs, une économie de devises de l'ordre de 25 millions de \$ et représente 2,7% du PIB.

certaines obstacles l'empêchent de jouer parfaitement son rôle

- le vieillissement des arbres (25% a plus de 23 ans et 27% entre 17 et 10 ans),
- une multiplication non contrôlée d'unités artisanales (UATH) qui traitent plus de 85% des régimes produits au Burundi mais qui fournissent une huile brute de qualité douteuse,
- l'obtention de taux d'extraction en UATH très faibles source de gaspillage,
- une pollution importante du lac par le rejet non contrôlé des effluents des UATH.

mais qui demeure pleine de ressources du fait

- de l'existence de zones où les vieux palmiers (à arracher) ont montré leur capacité à produire ;
- de la présence de producteurs (Sud de l'Imbo) disposant d'un savoir faire en matière de palmiculture ;
- des perspectives d'amélioration des rendements tant en régimes qu'en huile avec le nouveau matériel végétal « tenera » et l'évolution progressive des UATH ;
- des perspectives d'auto-approvisionnement du marché national en huiles végétales.

3.7.3.1.2. Les autres cultures oléagineuses – Soja – Arachide – Tournesol -

100. **Une absence de statistiques sur les cultures oléagineuses annuelles.** Il n'existe pas de statistiques agricoles fiables pour donner un état des lieux correct de ces cultures oléagineuses par excellence. Introduites au Burundi au cours des années 1930, le tournesol, le soja et l'arachide poussent dans beaucoup de zones écologiques du pays mais entrent très peu dans la constitution de la ration alimentaire des populations rurales à cause de l'insuffisance ou de l'absence des infrastructures de transformation post-récolte et de programmes cohérents de promotion. Cependant, elles peuvent contribuer à réduire le déficit en lipides alimentaires estimé à 78%, à améliorer l'alimentation animale et à sauvegarder les devises actuellement utilisées pour importer l'huile comestible.

101. **La culture du soja** est menée en petites parcelles isolées dans presque toutes les régions naturelles du pays mais la production nationale demeure faible avec moins de 3.000 tonnes par an. Le

déclin de la culture a commencé après la fermeture de l'usine de fabrication de MUSALAC (construite à Bujumbura dans la commune urbaine de Musaga en 1995) des farines et lait de soja et autres sous-produits divers. L'ISABU est cependant en train d'introduire de nouvelles variétés plus productives et faciles à consommer après simple cuisson.

102. **La culture de l'arachide** est principalement conduite en moyenne et basse altitude (1.000 à 1.800 m) dans les régions naturelles du Moso, de l'Imbo, du Bugesera et dans une moindre mesure dans le Kirimiro, le Buyogoma et le Bweru. La production nationale est estimée à moins de 11.000 tonnes. Il n'y a pas d'usines de transformation post-récolte pour pouvoir bénéficier de tous ses dérivés alimentaires possibles (huile comestible, beurre, pâte, farine, confiserie, etc.). Sa teneur en huile avoisine 35% du poids en coques et donne un tourteau pour alimentation animale riche en protéines (30 à 35%).

103. **La culture du tournesol.** reste pour le Burundi une culture plastique avec moins de contraintes biotiques et abiotiques. Elle est entreprise dans le Bugesera et le Bweru. Une usine de trituration a été mise en place dans la Province de Kirundo.

104. La production nationale est estimée à moins de 1.000 tonnes, au vu de ses potentialités et de ses usages multiples. Les graines de tournesol contiennent en effet 45% d'huile comestible et 13 à 20% de protéines facilement digestibles ainsi qu'un tourteau hautement nutritif pour le bétail. Il est aussi exploité par l'agro-industrie pour la fabrication des savons, des lubrifiants, des détergents et des peintures.

3.7.3.2. LA FILIERE « SUCRE »

105. **Une filière sous tutelle du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.** Elle est gérée par la Société Sucrière du Moso (SOSUMO) sous régime d'économie mixte. Celle-ci exploite en régie 3.000 ha de plantations avec des variétés améliorées importées de l'Île Maurice. Celle-ci exploite en régie 3.028 ha de plantations avec des variétés améliorées importées de l'Île Maurice dont 1.582 ha dans les bas-fonds, 331 ha dans les fonds inondables, 743 ha dans les plateaux ou collines et 372 ha dans les piedmonts. L'irrigation par gravité, grâce à un barrage, n'est pratiquée que pendant la saison sèche sur environ 100 ha des piedmonts. Le rendement en champ est de 70 tonnes/ha de cannes fraîches tandis que celui à l'usinage est de 11,5%. L'unité d'usinage a une capacité de 22.000 tonnes/an du produit final. La production moyenne annuelle est de 20.000 tonnes/an avec un chiffre d'affaire de 25 milliards de fbu.

106. **Une filière sucre qui garantit l'approvisionnement du pays.** Sur base d'une production estimée à 20.000 Mt dont 5.000 Mt destinée à l'export cette filière permet une économie de devises de l'ordre de 22,5 millions de \$ et une participation au PIB de 3,0%. Les possibilités d'extension des superficies de cannes et des capacités d'usinage offre par ailleurs de réelles chances d'amélioration substantielle des résultats de la filière.

3.7.3.3. LA FILIERE « RIZ »

107. **Une culture d'importance stratégique :** La riziculture occupe environ 12.000 ha et est pratiquée à l'Imbo (riz irrigué), au Moso et dans les marais d'altitude des plateaux centraux. Les rendements atteignent 5 T/ha de riz paddy pour le riz irrigué, 3 T/ha pour le riz de marais et moins d'une tonne pour le riz pluvial.

108. Dans la plaine de l'IMBO où la SRDI encadre plus de 4.850 ha aménagés et irrigués dont 4 000 ha de rizières. La production moyenne annuelle se situe à environ 22.000 tonnes de riz paddy (5,5 T /ha) soit 14.300 T de riz blanc et contribue au PIB pour environ 9.295.000 000 Fbu

109. Les faiblesses actuelles que connaît la filière riz sont, dans l'ensemble :
- En dehors de la SRDI, les marais ne bénéficient pas d'un encadrement de proximité. comme le riz irrigué à l'Imbo.
 - Une insuffisance de variétés de haute qualité et valeur marchande.
110. Pour la SRDI, on notera :
- les impayés de l'Etat qui totalisent 4,5 milliards de Fbu,
 - la vétusté des équipements (matériel roulant et l'usine de transformation de riz) et des infrastructures (réseau hydraulique et routier),
 - les problèmes fonciers consécutifs à l'exiguïté des terres aménagées en rapport avec l'augmentation de la population, etc.
111. Des potentialités existent également :
- Maîtrise de l'utilisation de la ressource « eau » assez abondante dans la région.
 - La présence de vastes étendues de terres très fertiles et potentiellement irrigables.
 - Les marais éparpillés à travers la plupart des régions naturelles et qui sont propice à la riziculture.

3.7.3.4. LA FILIERE « BLE »

112. **Un potentiel à valoriser.** Le blé est cultivé en petites parcelles familiales et en culture pure dans les régions naturelles du Mugamba et du Bututsi. La production nationale est estimée à 8.000 tonnes en moyenne avec des rendements oscillant entre 400 et 800 kg/ha. Les essais réalisés par l'ISABU ont prouvé que des rendements de 3,5 tonnes/ha étaient obtenables si on respectait les techniques culturales recommandées.

113. **Des contraintes à surmonter.** La culture du blé est confrontée à la forte acidité et à la toxicité aluminique des sols du Mugamba et du Bututsi, aux maladies (rouilles) et aux ravageurs des grains stockés, à l'insuffisance des variétés améliorées et à la faible utilisation des engrais (seulement 13 % des producteurs appliquent les engrais selon une enquête ISTEEBU de 2000).

114. **Une intensification de la culture en vue d'approvisionner les minoteries.** L'existence de deux minoteries opérationnelles et l'augmentation croissante de la demande en farine et de la consommation du pain (même en milieu rural) devraient inciter :

- a. la recherche à importer des variétés assez panifiables et maîtriser l'itinéraire technique de la culture ;
- b. le secteur privé et l'encadrement à intensifier la culture dans le Mugamba, la relancer dans le Bututsi et l'étendre dans les autres régions potentielles (Kirimiro Sud-Ouest, Buyogoma, Buyenzi).

3.7.3.5. LA FILIERE « ORGE »

115. **Une filière orge quasiment inexistante** alors que des expérimentations réalisées par l'INEAC au cours des années 1930 et actuellement par l'ISABU montrent que la culture était possible dans la zone écologique favorable au blé (Mugamba, Bututsi). Actuellement les importations annuelles nationales de 7.000 tonnes de malt d'orge pour fabriquer la bière représentent une valeur de 7,5 millions de dollars.

3.7.3.6. Les Filières animales (lait, viande, peaux et cuirs, œufs, miel)

116. On peut difficilement parler de filières actuellement pour ces produits animaux dans la mesure où aucune d'entre elles n'est organisée.

117. Pour le lait, on a enregistré, dans le temps, des laiteries et des fromageries. Mais celles-ci ne fonctionnent plus ou, s'il y en a encore (fromageries), très mal. Pour la viande, il existe des abattoirs organisés tant bien que mal, mais qui ne respectent pas les normes d'abattoirs modernes. Pour les peaux et cuirs, une ancienne usine, qui avait fermé, a récemment ouvert ses portes mais les procédés de transformation sont encore archaïques. Pour les œufs, il n'y a pas de véritable organisation de la production et encore moins de la commercialisation. Enfin pour le miel, la commercialisation n'est pas bien organisée et la production se fait encore avec les moyens traditionnels pour l'essentiel.

3.8. LES SERVICES D'APPUI A LA PRODUCTION

3.8.1. LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

118. La recherche agronomique est essentiellement menée par l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), l'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ), le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA) et les institutions universitaires.

119. **L'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU).** Héritier de l'INEAC qui a démarré les activités de recherche agronomique en 1929, l'ISABU a vu le jour le 22 juin 1962. Depuis lors, l'ISABU a pu réaliser beaucoup d'études et recherches et obtenir des résultats concrets dans différents domaines.

120. Avec la crise de 1993-2004, son efficacité à remplir sa mission a été sérieusement entamée. La période post-conflit 2005-2007 connaît une reprise timide de la coopération extérieure et des activités scientifiques de l'institut.

121. **L'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ).** L'IRAZ a été créé en 1979 avec un mandat de recherche agronomique dans le cadre de la CEPGL. Néanmoins, la persistance des conflits armés dans la sous-région a entraîné une réduction drastique des ressources financières et humaines. Son fonctionnement actuel est assuré uniquement par les subsides du Gouvernement du Burundi. Les efforts en cours de relance de la CEPGL permettront la reprise de la contribution des deux autres partenaires (RD Congo, Rwanda) et des activités scientifiques de l'IRAZ.

122. **Les institutions universitaires.** Les institutions universitaires ont poursuivi leurs programmes de formation et ont contribué au développement de la recherche à travers les travaux de fin d'études variés et les projets spécifiques de recherche initiés à partir des années 1990. **La Faculté des Sciences** a travaillé sur les plantes médicinales et les poissons tandis que **la FAC-AGRO** a développé les variétés de riz de marais, mis au point la technologie de culture des champignons comestibles et a déjà démarré les recherches sur la protection des espèces végétales en voie d'extinction et sur le petit bétail. Cependant, les moyens humains et financiers actuellement réduits ne permettent pas une réhabilitation appropriée du patrimoine, un enseignement de qualité et une recherche plus efficace.

123. **Le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA).** Le CNTA, créé par le Gouvernement en 1993 avec pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et sanitaire de la population et de participer à l'accroissement des revenus des ménages et des Organisations de producteurs, a pu développer, ces dernières années des procédés technologiques de transformation agro-alimentaire.

124. Les services vétérinaires et particulièrement le Laboratoire Vétérinaire qui aident au diagnostic des maladies et la formation des cadres et agents de terrain ainsi que les lauréats des écoles techniques en matière de santé animale.

125. Malgré l'existence des résultats positifs et une reprise encourageante des activités et de la coopération au sein de ces institutions, la recherche agronomique reste confrontée à plusieurs contraintes dont le manque de moyens humains, matériels et financiers, la pression parasitaire, les changements climatiques, l'insuffisance des semences et races animales performantes, etc.

3.8.2. L'ENCADREMENT AGRICOLE

126. Depuis la période précédant l'indépendance, l'encadrement agricole a connu une multitude d'approches différentes. Actuellement, l'encadrement est assuré par la Direction Générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et la Vulgarisation Agricole relayée sur le terrain par les DPAE's et différents projets soutenus par les bailleurs, avec la collaboration de l'administration territoriale et des ONG's tant nationales qu'internationales

127. Un nouveau système national de vulgarisation agricole, élaboré en 1999 et a commencé à être vulgarisé en 2004. Actuellement, sa diffusion a déjà atteint certaines DPAE's. Dans les autres DPAE's, seuls les cadres ont été formés. Il ne reste que les techniciens de terrain et autres partenaires.

128. Malgré l'introduction et l'adoption de ce nouveau système, l'encadrement agricole reste cependant confrontée à de multiples problèmes, à savoir :

- le manque d'harmonisation des approches d'intervention sur terrain ;
- le système de communication resté peu efficace ;
- la liaison recherche-vulgarisation est peu fonctionnelle ;
- les acquis vulgarisables issus de la recherche non transmis aux utilisateurs finaux ;
- l'approche participative initiée avant la crise reste encore théorique ;
- l'insuffisance d'organisations paysannes viables ;
- le manque de motivation des cadres et techniciens de l'encadrement agricole ;
- les maigres moyens de fonctionnement alloués à l'encadrement agricole.

3.8.3. LA FORMATION AGRICOLE

129. La formation formelle en agriculture est assurée par des écoles de formations des techniciens et ingénieurs à plusieurs niveaux (A0, A1, A2 et A3): Il s'agit de :

- La faculté des Sciences Agronomique du Burundi (FACAGRO) : A0
- L'Université de NGOZI : A0
- L'Institut Supérieur d'Agriculture (ISA) : A1
- Les instituts des techniques de formation agricole (ITAB –Karuzi, Gihanga –Gisozi – Mahwa et Kigamba.) : A2

130. La formation informelle s'adresse d'abord aux monagris (paysans formés sur le tas et appelés à former leurs voisins les agri-éleveurs). Elle se fait aussi à travers les différentes séances de formation organisées par les acteurs de vulgarisation sur les différentes techniques de production et dans le cadre du travail normal des agents d'encadrement (vulgarisation).

3.8.4. LES STRUCTURES DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION DES INTRANTS AGRICOLES

131. **La filière des intrants agricoles** a beaucoup souffert des effets de la crise et souffre encore d'une insuffisance des ressources financières, permettant d'assurer une disponibilité suffisante de semences et plants et des fertilisants, des pesticides, des produits vétérinaires, des animaux domestiques de race améliorée, des semences maraîchères, des semences animales en rapport avec les besoins des producteurs.

132. La filière semencière, qui commençait timidement à se mettre en place avant la crise, a été progressivement abandonnée et aucune organisation sérieuse pour la production semencière n'est actuellement en place. Pourtant, un plan national semencier et un service national semencier étaient en cours de mise en place.

133. D'autres contraintes classiques ont de tout temps handicapé l'action des structures impliquées avec en particulier l'inadéquation de la politique nationale de recherche, de production, d'importation et

de commercialisation des intrants, la faible implication du privé dans les circuits de production et de distribution des intrants, le faible pouvoir d'achat des populations et les difficultés d'accès au crédit agricole et les lacunes dans l'organisation et la coordination des circuits de production, d'importation, de transport et de commercialisation des intrants agricoles.

3.8.5. LE SECTEUR DE LA TRANSFORMATION ET DE LA CONSERVATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ANIMAUX

134. **Le secteur de la transformation et de la conservation** des produits agricoles et animaux est resté très limité et a été également touché par la crise d'octobre 1993. Une bonne partie de l'outil industriel et commercial a été détruit et les bailleurs de fonds se sont retirés. Les services d'abattage des animaux sont restés au niveau traditionnel et n'ont pas beaucoup évolué.

135. En effet, outre que la valeur ajoutée et la disponibilité dans le temps et dans l'espace des produits agricoles et animaux sont trop limitées par l'insuffisance notoire d'unités de transformation et de conservation post-récolte appropriées, la plupart des produits vivriers sont consommés avec peu ou pas de transformation.

136. Cependant, quelques initiatives privées et publiques de transformation artisanale des vivres existent. Il s'agit, entre autres du décorticage pour le riz paddy, la mouture pour les céréales et les cossettes de manioc, la fabrication de jus, de nectars, de confiture et de vins ainsi que la fabrication du fromage, du beurre et d'autres produits dérivés. Le secteur de la transformation industrielle au Burundi, quant à lui, est très peu développé.

137. Les contraintes ressenties par les unités et technologies de la transformation/conservation se retrouvent tant au niveau traditionnel, au niveau artisanat moderne et au niveau industriel : ressources humaines, énergie, emballages et équipements, environnement juridique incitatif, etc.

3.8.6. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES ET ANIMAUX

138. Les problèmes liés à la commercialisation des produits agricoles et animaux sont très vastes et diffèrent d'une filière à l'autre. Le commerce des denrées alimentaires est souvent informel, très segmenté avec de multiples changements de mains entre l'exploitation agricole initiale (l'agriculteur) et le consommateur final induisant de ce fait une succession de marges, mais également des pertes de produits dont le producteur fait nécessairement les frais. Ce qui explique en grande partie que les ménages ruraux adoptent une stratégie de subsistance en ne commercialisant des produits que pour répondre à des opportunités qui s'offrent ou à des besoins immédiats d'argent.

3.8.7. LES STATISTIQUES ET INFORMATIONS AGRICOLES

139. **Insuffisance de statistiques agricoles.** Il est incontestable que la collecte et la communication des statistiques agricoles ont été sévèrement perturbées durant la guerre civile et qu'il est très difficile pour les décideurs de prendre des décisions du fait d'un nombre très limité d'informations de qualité quelquefois douteuse et très dispersée.

140. **Le Département des statistiques et informations agricoles :** Il existe au sein du MINAGRIE, un Département chargé des statistiques et informations agricoles et qui a comme missions:

- Rassembler les données statistiques collectées par les centres de responsabilité ;
- Constituer une banque de données statistiques ;
- Traiter, analyser et publier les données statistiques ;
- Organiser et gérer la documentation sur le secteur agricole ;
- Mettre en place et gérer le réseau national d'informations sur le secteur rural ;

- Développer des relations avec d'autres circuits internationaux du secteur.

Ces missions ne sont pas correctement remplies pour plusieurs raisons dont les moyens matériels et humains qui lui font défaut en même temps qu'une méthodologie de travail éprouvée et efficace.

141. **ISTEEBU - Institut des Statistiques et Etudes Economiques du Burundi** : Une institution nationale chargée de la Statistique et qui pourrait appuyer MINAGRI, si elle-même fonctionnait normalement, dans la collecte et le traitement des statistiques et informations agricole et dans la mise au point d'une méthodologie efficace en faveur du département ci-haut cité.

142. Il existe un problème réel de coordination des institutions de statistiques pour organiser un flux adéquat d'informations.

3.8.8. LE SUIVI EVALUATION

143. Le MINAGRI a sous sa tutelle, la Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage (DGPAE) avec un Département du Suivi-Evaluation. Le manque de moyens matériels (charroi, ordinateurs et logiciels appropriés) et financiers avec des ressources humaines peu qualifiées, ne permettent pas à cette structure de jouer pleinement son rôle. Cela transparaît à la fois à travers le manque d'informations et statistiques agricoles fiables et la non évaluation des effets et impacts de la mise en œuvre des politiques agricoles ainsi que l'absence de liaison avec les divers projets financés.

144. **Des cellules de suivi-évaluation au sein de chaque Projet.** L'importance qu'accordent les bailleurs de fonds à la mise en place des activités de suivi – évaluation transparaît à travers le rôle que sont amenées à jouer ces cellules au sein des projets. La quantité d'informations fournies par ces cellules lors des missions d'évaluation mi ou fin de parcours est impressionnante et gagnerait à pouvoir être centralisée, dans un second temps, au sein du Ministère.

3.9. LE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

3.9.1. LES RESSOURCES GOUVERNEMENTALES

145. **Celles-ci** se répartissent en ressources d'investissements et de fonctionnement. La situation actuelle dénote une grande disproportion dans la répartition de ces ressources en faveur du fonctionnement, comme c'est par ailleurs le cas dans tous les secteurs économiques du pays.

146. Les ressources nationales de 8,6 milliards de fbu, au titre de la Loi de Finances 2008, consacrées à l'agriculture vont presque exclusivement dans le fonctionnement de l'administration centrale et décentralisée (DPAEs) pour 3,6 milliards de fbu, aux institutions autonomes sous tutelle du Ministère pour 1,4 milliards de fbu et pour le solde de 3,6 à la prise en charge des contre parties à des financements extérieurs et au financement d'activités spécifiques grâce à la mobilisation de ressources PPTE

3.9.2. LES STRUCTURES LOCALES DE CREDIT AGRICOLE.

147. **Un nombre limité de structures bancaires orientées sur le secteur agricole.** Les structures locales orientées vers le financement du monde rural en général et en particulier des activités agricoles se limitent actuellement à une banque (BNDE) et quelques institutions de micro-finance (COOPEC, FMCR, MUTEC, CCEM, COFIDE/UCODE, etc) et ne couvrent pas l'ensemble du territoire national. Cependant, les banques commerciales (BANCOBU, BCB, Banque Populaire, SBF, Interbank, FINALEASE Banque, BCCI, BGF, etc) interviennent également et ponctuellement dans le financement des sociétés agro-industrielles (OCIBU, OTB, COGERCO, BTC, etc) en octroyant des crédits d'achat

des matières premières auprès des agri-éleveurs et des lignes de crédit (CREDOC) pour garantir le paiement des fournisseurs lors de l'importation des intrants agricoles (fertilisants, pesticides) et des biens d'équipement/fonctionnement des usines ou du rachat de certaines productions aux producteurs (riziculture, tabac, ...).

148. **Des niveaux d'engagements en direction des exploitations agricoles toujours faibles.** Que l'on se réfère au passé ou au présent, le niveau des montants octroyés au financement du secteur agricole et en particulier des exploitations agricoles a été dérisoire suite aux contraintes de toute sorte, à savoir :

- l'insuffisance des capitaux de base des structures de financement ;
- le faible pouvoir d'achat et d'épargne des agri-éleveurs ;
- l'insuffisance des garanties matérielles et personnelles des emprunteurs ;
- le taux d'intérêt prohibitif des crédits octroyés (15-46 %) et la faible rémunération de l'épargne (3-8 %) ;
- la faible rentabilité et le caractère aléatoire des productions agro-sylvo-zootechniques ;
- la faible couverture géographique des institutions de financement. Leur forte centralisation ne permet pas des actions de proximité avec les bénéficiaires (information, sensibilisation, formation, suivi, recouvrement) ;
- la guerre civile et l'insécurité qui ont entraîné l'arrêt des activités financées et un très faible niveau de recouvrement des crédits octroyés. Certaines structures de financement ont frôlé la catastrophe de faillite, ce qui les a amenés à hésiter à réinvestir en milieu rural ;
- La faible formation des agri-éleveurs en matière de gestion de fonds et des projets sans oublier l'absence d'une réglementation commune et des normes harmonisées de gestion à toutes institutions de financement du monde rural.

149. **Une absence de ressources nationales longues.** Pour le financement des investissements moyen long terme les investisseurs nationaux doivent recourir à des prêts court terme (lourds de conséquences pour la durabilité du projet) ou mobiliser directement des prêts extérieurs remboursable en devises si le montant de l'investissement dépasse un montant minimum (ordre de 2 millions de \$), le financement de 50% est assuré sur ressources propres et l'investisseur présente suffisamment de garantie. La BNDE disposait de deux lignes de crédits agricoles à des conditions favorables du « Fonds Africains de Développement » et de la « Caisse Française de Développement » devenue aujourd'hui « Agence Française de Développement » qui sont épuisées et actuellement la BNDE recourt au réescompte BRB pour ce genre de financement.

3.9.3. LES INSTITUTIONS EXTERIEURES

150. L'aide financière extérieure est principalement orientée vers la résolution des situations d'urgence, l'aide budgétaire et le financement de projets. De nombreuses institutions d'appui au développement interviennent pour le financement du secteur agricole en matière d'aide bilatérale avec les interventions de l'Aide Française (SCAC), Belge (CTB), allemande (GTZ), Hollandaise, de l'aide Américaine (USAID) et d'aide multilatérale avec la banque Mondiale, la Commission Européenne, le PNUD, la BAD, le FIDA, la FAO, etc.

151. **Des ressources longues très rares.** La mise en place, par des institutions bilatérales ou multilatérales extérieures de type Société Financière Internationale, Banque Européenne d'investissement ou encore Proparco, filiale de l'Agence Française de Développement (AFD) de lignes de crédits longues auprès d'institutions financières nationales pour le financement de projets d'investissements se raréfie de telles sortes qu'il est difficile pour un privé de trouver un financement adapté à un projet long terme, faute de ressources suffisamment longues.

152. **Une dispersion des interventions.** La multitude de projets engagés dans le secteur agricole est certes impressionnante, mais beaucoup arrivent à expiration sans que la suite ou la reprise soit

envisagée. L'examen de la situation doit permettre de dresser un constat sur la nécessité pour le futur de coordonner les actions dans le secteur et s'assurer d'une parfaite synergie et complémentarité entre les actions menées par des bailleurs différents. L'élaboration de la SAN donne l'opportunité au gouvernement de confirmer son intention de garantir avant tout la pérennité des interventions entreprises sur le terrain et d'intensifier les mécanismes de l'approche programme par rapport à l'approche projet.

3.10. LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

3.10.1. LA FORESTERIE ET L'AGRO-FORESTERIE

153. **Des ressources encourageantes au plan de la superficie.** Les ressources forestières et agroforestières occupaient près de 211.000 ha (8 % du territoire national) dont 95.000 ha de boisements publics (Eucalyptus, pins), 56.000 ha de forêts naturelles et plus de 60.000 ha d'essences agroforestières et fourragères et fruitières. Rien qu'au cours des années 1993-1996, les destructions sont estimées à 31 000 hectares. La surface boisée a fortement diminué de 1990 à 2004, elle est passée de 8.2% à 6.23% de la surface émergée.

154. Le sous-secteur forestier et agroforestier contribue pour environ 2 % du PIB et fournit 6 % d'emplois. Il joue aussi un rôle important dans la conservation des eaux et des sols et assure le maintien de la biodiversité et des équilibres hydriques et hydrologiques de l'environnement. Le bois et ses dérivés fournissent 95,4 % de l'énergie nationale consommée.

155. La pression démographique, les destructions par les feux de brousse, les sinistrés de guerres et autres malfaiteurs et la sécheresse induite par les changements climatiques sont à la base d'un déboisement accéléré du pays de 0,5 à 2 %/an). En effet, le déficit en bois de service et de feu atteint 80 % des besoins (0,085 m³/hab/an pour bois d'œuvre et 1,75 stères/hab./an pour bois de feu et charbon de bois) contre 20 % pour les besoins en bois d'œuvre (0,02 m³/hab./an). Les apports sont de l'ordre de 55 % par les essences agroforestières et micro-boisements familiaux, 42 % par les boisements communaux et domaniaux et 3 % par les forêts naturelles.

156. Les pertes sont estimées à plus de 4.000 ha par les feux de brousses, 2.000 ha par les exploitations illicites tandis que la demande en bois de service en faveur des sinistrés exigerait plus de 5.000 ha de boisement en production.

3.10.2. LA LUTTE ANTI-EROSIVE

157. **Une fertilité dégradée des terres non suffisamment aménagées ou protégées.** Le Burundi continue d'extérioriser des évidences graves de dégradation et de baisse de la productivité des terres par l'érosion (linéaire et en masse) malgré de gros investissements consentis dans la recherche agronomique, le reboisement des domaines publics, l'agroforesterie familiale et la protection des forêts naturelles.

158. Les phénomènes d'érosion et de dégradation des sols naissent de la pression démographique sur les ressources naturelles, de pratiques et techniques culturelles inadaptées, de l'agressivité du climat (fortes pluies) et de la nature géologique des sols (structure et stratification pas assez solides des matériaux). On peut citer aussi les feux de brousse, le surpâturage, la destruction des ressources forestières et agroforestières, les eaux en provenance des toitures de maison, des rivières aux berges mal protégées, des routes et pistes mal canalisées, etc.

159. En dépit de cela il existe, dans le pays, des expériences réussies d'aménagement des exploitations agricoles et des bassins versants qu'il faut publier et vulgariser à grande échelle.

160. **Intégration agro-sylvo-zootechnique :** Des expériences de la FAO et de l'ISABU en intégration agro-sylvo-zootechnique sont actuellement menées à grande échelle (zéro grazing, aménagement de l'exploitation avec cultures et arbustes fourragers, fumures minérale et organique, pratiques culturales respectueuses de l'environnement) et donnent des résultats intéressants. D'autres projets comme le PRASAB expérimentent également des options plus viables d'aménagement des bassins versants et marais connexes.

3.10.3. L'AMENAGEMENT DES MARAIS

161. **Une superficie importante de marais non aménagés au Burundi.** Le Burundi dispose de 943 marais (cf. Annexe 20) représentant une superficie totale de 117.993 hectares répartis par Province (cf. annexe 21) et par bassin versant (cf. annexe 22). Une superficie de 81.403 hectares (représentant 68,99% de la superficie totale), fait l'objet d'une exploitation en agriculture sans avoir bénéficié d'aménagements particuliers contre 6.567 hectares ayant fait l'objet d'aménagements au cours des années 90 mais qui nécessitent une sérieuse réhabilitation (cf. annexe 24). Sur cet ensemble, 26.021 hectares n'ont fait l'objet d'aucune exploitation représentant 22,5 % (cf. annexe 23). Ayant été pendant longtemps considérés comme des pâturages naturels par les éleveurs dans certaines régions du pays, les marais jouent des rôles multiples comme la régulation des crues, la conservation de la biodiversité, la source de gisements de matériaux de construction, etc. Actuellement, ils constituent surtout la principale réserve des terres agricoles encore fertiles parce qu'ayant accumulé des matières fertilisantes perdues par les collines suite à l'érosion.

162. L'aménagement des marais fait partie des activités menées au cours des dernières années dans le cadre de projets de développement.

3.10.4. LES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

163. Une étude menée dans le cadre de l'Initiative du Bassin du Nil³ a pu mettre en évidence que le Burundi compte environ 1 048 330 ha de terres irrigables dont 24 % se trouvent dans les plaines, 53 % dans les plateaux et le reste soit 23 % dans les montagnes.

164. L'irrigation a été initiée depuis la période coloniale, particulièrement dans les paysannats de l'Imbo-Nord. Par la suite, les pouvoirs publics ont continué à donner la priorité aux aménagements hydro-agricoles des périmètres, avec notamment :

- (i) les périmètres rizicoles irrigués (de moyenne ou de grande taille) pour le développement de la riziculture dans la plaine de l'Imbo (Est -Mpanda, Mugerero et Rukaramu) qui totalisent environs 4.785 ha et qui sont gérés par la SRDI,
- (ii) les périmètres irrigués pour la canne à sucre dans la plaine de la Malagarazi au Moso qui totalisent 1.500 ha et qui sont gérés par la SOSUMO⁴,
- (iii) les petits périmètres de marais et bas fonds (de petite taille) aménagés à travers tout le pays pour l'irrigation et le drainage en vue d'augmenter la productivité des cultures vivrières diverses (riz, maïs, haricot, pomme de terre, cultures maraîchères,...) qui totalisent environ 4.649 ha (source : Rapport schéma Directeur d'aménagement et de mise en valeur des marais). Tous ces aménagements possèdent des micro-barrages en tête du réseau qui sont localisés dans les plaines et dans les marais et bas-fonds

Actuellement, les périmètres irrigués appartenant à l'Etat couvrent une superficie de 8.178 Ha..

³ : Best Practices in Water Harvesting and Irrigation in BURUNDI, Dr Ir Henri NIYONGABO, *University of Burundi (Professor)*

⁴ : SOSUMO : Société Sucrière du MOSO

3.10.5. LA SITUATION FONCIERE

165. **Le foncier : un domaine qui relève de plusieurs départements ministériels.** Ce sont plusieurs ministères qui sont impliqués dans l'attribution, la gestion et l'administration foncières.

166. **L'attribution des terres.** La responsabilité concernant l'attribution de terres est fonction de la superficie et de la localité (milieu urbain ou rural) et les ministères impliqués sont le Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics (MEATTP) et le Ministère de l'Intérieur par le biais des Gouverneurs.

167. **La gestion et l'administration des terres.** Les ministères impliqués dans la gestion et l'administration foncières sont le Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics (MEATTP), le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) ; le Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la personne Humaine et du Genre, Ministre de la Justice et garde des Sceaux et la première vice-présidence de la République, en sa qualité de tutelle de la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB).

168. **Une politique foncière à définir.** De manière générale, les problèmes d'accès à la terre et de sécurité des droits fonciers entravent le développement des activités agricoles et par voie de conséquence l'accroissement de la production. Ceci est particulièrement vrai au Burundi. Néanmoins, un bon nombre d'initiatives ont d'ores et déjà été prises par le Gouvernement en matière de sécurisation foncière dont notamment :

- Les codes foncier, forestier et de l'environnement ;
- Le schéma directeur d'Aménagement et de la Mise en Œuvre des marais ;
- les amendements à la loi sur la succession - qui cherchent à renforcer la position des femmes ;
- la mise en place, en 2006, de la CNTB (Commission Nationale des Terres et autres Biens), qui s'occupe surtout des droits des personnes sinistrées et
- une stratégie sur la gestion durable des terres élaborée par le MEATTP.
- Lettre de politique nationale de l'habitat et d'urbanisation validée tout récemment.

3.10.6. LES SCHEMAS DIRECTEURS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU NIVEAU PROVINCIAL.

169. **Les Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire (SPAT): un outil indispensable à la planification provinciale.** L'initiative prise par les Autorités du Burundi de lancer une réflexion stratégique sur les conditions d'une utilisation durable des terres avec l'adoption de Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire (SPAT) montre le caractère irréversible des options en matière de développement durable.

170. **Deux SPAT pilotes en cours de validation.** Dans le cadre des activités menées par le PRASAB, deux Schémas d'Aménagement du Territoire (SPAT) pour respectivement les Provinces de Kirundo et de Bubanza ont été élaborés et soumis à l'approbation du Gouvernement. L'adoption des textes d'application correspondant confirmera cette validation et permettra de prendre en compte dans le processus de planification à venir, les choix stratégiques recommandés en matière notamment d'aménagement des routes.

3.11. SYNTHÈSE DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE

171. Les divers problèmes à résoudre découlant de l'analyse précédente qui a mis en exergue la faible rentabilité des investissements réalisés, la baisse de la productivité du secteur agricole et sa faible articulation aux autres secteurs de la vie nationale sont à la fois d'ordre structurel et vieux de plusieurs décennies et, d'ordre conjoncturel liés spécifiquement à la crise. Elles ont été ici synthétisées et catégorisées en contraintes agronomiques, technologiques, socio-économiques et climatiques.

172. Les contraintes agronomiques

- La faible fertilité des terres et la dégradation des écosystèmes naturels ;
- L'insuffisance et la faible utilisation des intrants performants de production (semences et plants sélectionnés, races animales améliorées, fertilisants, pesticides, matériel et produits agricoles, etc) ;
- La recrudescence des maladies et ravageurs très dommageables pour les cultures (mosaïque virale du manioc, pourriture racinaire de la colocase, charançon et fusariose du bananier, etc), les denrées stockées (bruche du haricot, etc) et pour les animaux (maladies à tiques pour les bovins, verminoses des petits ruminants, peste porcine, fièvre aphteuse, etc).

173. Les contraintes climatiques

- Les perturbations climatiques qui désorganisent les activités agricoles à majorité pluviales et entraînent la chute de la production et/ou la destruction des cultures, des animaux, d'élevage et de la biodiversité
- Ces changements climatiques peuvent aussi induire la pullulation et l'extension des insectes vecteurs de maladies (les moustiques pour la malaria humaine, les pucerons et les chenilles légionnaires des cultures) et des germes pathogènes pour l'homme (choléra et dysenterie après les inondations).

174. Les contraintes technologiques

- L'insuffisance des innovations technologiques et des systèmes de production appropriés suite à la désorganisation des services de recherche et de vulgarisation consécutive à la crise. Il s'agit notamment de :
- La non maîtrise et l'insuffisance des techniques de gestion des ressources en eau pour l'irrigation des cultures et la production de l'énergie électrique ;
- L'insuffisance des technologies de transformation et de conservation des produits agricoles, sylvicoles et d'élevage ;
- La faible promotion des sources énergies alternatives et renouvelables (énergie électrique, énergie éolienne, énergie solaire) pour bien conserver les ressources naturelles (tourbières, boisements artificiels, forêts et réserves naturelles) ;
- La faible intégration de l'agriculture à la sylviculture et à l'élevage pour une protection durable des terres, des pâturages et des écosystèmes naturels ;
- L'insuffisance des laboratoires et des ressources humaines qualifiées pour le contrôle de la qualité des intrants de production et des denrées alimentaires et des produits d'exportation.

175. **Les contraintes institutionnelles**

- La faible efficacité des services d'appui à la production (recherche, vulgarisation, production et diffusion des intrants agricoles, transformation et conservation post-récolte...) suite à l'insuffisance des moyens matériels, financiers et humains appropriés ;
- La faible implication du secteur privé dans les activités de financement et de production agricole et d'élevage. Les cadres et techniciens formés en sciences agronomiques et vétérinaires sont également peu ou pas organisés en associations privées de production pour servir de modèle ;
- Faible coordination et manque d'harmonisation des approches d'interventions en faveur du secteur agricole.

176. **Les contraintes socio-économiques**

- La pression démographique sur les terres, sur les écosystèmes naturels protégés et l'insuffisance des activités non agricoles génératrices de revenus ;
- Le faible pouvoir d'achat et la faible formation des familles rurales pour accéder au crédit agricole et aux facteurs performants de production ;
- L'absence de mécanismes de financement durable du développement du secteur rural ;
- L'étroitesse des marchés d'écoulement des produits agricoles et d'élevage ;
- L'enclavement du pays et de beaucoup de zones rurales de production à l'origine de la flambée des coûts de production et de la mévente des produits agricoles ;
- L'existence de beaucoup de sinistrés de guerre et d'aléas climatiques rendus incapables de contribuer à la production agricole suite à l'abandon de leurs exploitations agricoles (à cause de la guerre) ou de la sécheresse prolongée ;
- L'insuffisance des mesures politiques et macro-économiques favorables aux investisseurs privés, nationaux ou étrangers dans le secteur agricole (mesures fiscales, système de crédit, sécurité des personnes et des biens, politiques monétaire, etc.) ;
- L'insuffisance des ressources nécessaires pour la réhabilitation des infrastructures et équipements d'appui à la production, la consolidation du repeuplement du cheptel animal, le reboisement des écosystèmes endommagés et la redynamisation des services d'appui à la production affaiblis par 12 années de guerre civile

3.12. LES ATOUTS ET POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

177. Malgré l'existence d'une agriculture de subsistance, confrontée à de sérieuses contraintes, le secteur agricole dispose des potentialités réelles qui lui ont permis de maintenir, du moins avant la crise, un équilibre relatif entre la croissance de la population et celle de la production.

Si ces potentialités sont correctement exploitées, et les études réalisées sur les sources de croissance sont venues le confirmer, elles offrent incontestablement une possibilité de relance et de modernisation du secteur. Les plus importantes sont les suivantes :

- **Les possibilités de pratiquer une gamme variée de cultures** (cultures tropicales et tempérées) offertes par l'existence de microclimats, d'une multitude de paysages et de types de sols. Cet atout peut permettre une diversification des cultures vivrières et celles d'exportation. En plus des cultures traditionnelles connues, les cultures hortofructicoles, les cultures oléagineuses, celles à noix (Macadamia), à huiles essentielles (vétiver, citronnier, etc), à épices (piment oiseau, etc) et les plantes médicinales (Aloe, Neem tree, Artemisia etc) restent peu explorées et sont capables d'être organisées en filières de rente ;

- **Des agri-éleveurs travailleurs** et qui disposent d'une grande technicité et d'un grand savoir faire traditionnel à exploiter.
- **Une pluviométrie abondante** (6 à 9 mois de précipitations sur l'année) qui permet annuellement 2 saisons culturales avec possibilités de produire toute l'année si la maîtrise de l'eau est assurée et qui autorise la conduite de cultures à forte demande en eau comme le palmier.
- **Un réseau hydrographique très important** (du Lac Tanganyika aux lacs du Nord sans oublier la multitude de rivières et de cours d'eau) permettant la conception et l'exécution des vastes programmes d'irrigation et d'intensification des cultures. C'est aussi un atout pour la promotion de la pêche et de la pisciculture (poissons consommables et ornementaux, autres fruits de mer) et des centres semenciers irrigables ;
- **La disponibilité d'une main d'œuvre agricole abondante**, indispensable pour une intensification de la production à base du travail. Plus de 90 % de la population vivent de l'agriculture et 60 % sont des actifs agricoles ;
- **Des techniciens expérimentés dans le secteur** dont une partie est déployée sur le terrain (environ 8.000) et une autre partie encore à l'extérieur du pays. Cette dernière pourrait être encouragée à rentrer et à servir le pays dès lors que le processus de paix et de réconciliation est avancé ;
- **Des terres disposant d'une bonne fertilité** où l'on peut facilement intensifier la production agricole notamment dans les régions naturelles de l'Imbo, du Mumirwa, du Buyenzi, du Bweru, du Bugesera, de Moso et une partie du Kirimiro.
- **Une superficie de marais inexploités** où l'on trouve des sols à haute potentialité de rendement et qui permettent une troisième saison culturale mais nécessitant un aménagement concerté et durable,
- **Des gisements énormes de roches calcaires, dolomitiques et phosphates** au Moso, à Bubanza, à Cibitoke, à Ngozi et à Kayanza qu'on peut exploiter et améliorer la fertilité des sols acides du Mugamba, du Buyogoma, du Bututsi et du Buragane, bien sûr si des efforts sont consentis aussi dans la production massive du fumier de ferme et de la matière organique compostée ;
- **Une très bonne disposition des agriculteurs à s'adapter et appliquer les technologies modernes de production** comme l'usage des engrais, des semences sélectionnées et l'élevage d'animaux améliorés (frisonnes pur sang, croisés divers) en stabulation permanente ;
- **Les rendements actuellement obtenus demeurent encore de loin inférieurs aux rendements potentiels**, ils demeurent dans la plupart des cas au niveau de ceux obtenus en 1993. Avec l'intensification et un encadrement adéquat, la production peut connaître une croissance remarquable ;
- **Les possibilités de transformer l'élevage traditionnel extensif** en un élevage intensif par la promotion de la stabulation semi-permanente ou permanente.
- **De nombreux tests d'introduction de cultures nouvelles de diversification** au cours des années 50 démontrent l'excellente capacité de diversification dont dispose le pays ;
- **Une richesse nationale à valoriser: la culture du palmier à huile**, qui permettra au pays d'être totalement indépendant de l'extérieur pour l'approvisionnement de son marché intérieur en huile végétale et peut-être à terme pour la fourniture de biocarburant.
- **Des solutions possibles au problème si grave de sécurité alimentaire** en priorisant toutes les actions permettant la conservation des produits et leur transformation pour une consommation ultérieure,
- **Extension possible du marché d'importation et d'exportation dans East African Community,**

II. LES STRATEGIES DE RELANCE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR AGRICOLE

4.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU GOUVERNEMENT

178. Malgré l'existence d'une agriculture de subsistance, confrontée à de sérieuses contraintes, le secteur agricole dispose des potentialités réelles qui lui ont permis de maintenir, du moins avant la crise, un équilibre relatif entre la croissance de la population et celle de la production.

179. Il est maintenant établi que dans beaucoup de pays en voie de développement, le secteur agricole décline de manière inquiétante, que la pauvreté est nettement plus intense en milieu rural, et que ce sont les populations agricoles qui, les premières en font malheureusement les frais. Cette situation a amené la plupart des pays concernés à recentrer les politiques de développement autour des objectifs de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et d'utilisation durable des ressources naturelles.

180. Pour mettre fin à ce déclin du secteur agricole sur le continent, les dirigeants des pays africains se sont engagés à mettre en place dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) un Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDAA) dont l'objectif est de restaurer la croissance globale, promouvoir le développement rural et assurer la sécurité alimentaire en Afrique. Ce programme fixe le taux de croissance agricole annuel à au moins 6%. La déclaration de Maputo souligne la nécessité de consacrer au secteur agricole au moins 10% des ressources budgétaires nationales.

181. Le Gouvernement du Burundi affiche une volonté d'améliorer sur le moyen terme les performances de son agriculture et a d'ores et déjà engagé les actions qui seront de nature à améliorer et assurer une croissance économique soutenue et durable. Parmi ces actions l'élaboration puis l'adoption par tous les partenaires du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et par la suite du **Programme d'Actions Prioritaires** qui en découle, constituent les éléments les plus fondamentaux, la Nouvelle Stratégie Agricole Nationale, objet du présent document en est un autre.

182. **Le Programme d'Actions Prioritaires du CSLP 2007-2010 (PAP-CSLP 2007-2010)** La définition d'une Stratégie Agricole Nationale (SAN) est parfaitement déclinée au sein du Programme d'Actions Prioritaires du CSLP 2007-2010 (PAP-CSLP 2007-2010) en s'articulant autour de la remise à niveau de tous les facteurs de productions endommagés (terre, équipements, infrastructures, etc.) par la crise et la relance des productions agricoles et dont les principaux axes sont (i) l'intensification des productions vivrières, animales, industrielles et sylvicoles par la mise au point et la vulgarisation d'un paquet technologique. Cette intensification passerait par la disponibilité des intrants agricoles (engrais, semences, pesticides, animaux, matériel et outillage agricoles, etc.) et les innovations en matière de lutte contre les ennemis des cultures et du bétail tout en prenant des mesures respectueuses de l'environnement. La recherche est appelée à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. (ii) la réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricoles en vue de développer les cultures irriguées permettant une meilleure sécurisation alimentaire, (iii) la diversification des activités du monde rural par le développement d'activités de valorisation des produits locaux et post-agricoles ainsi que la promotion d'activités extra-agricoles, (iv) la promotion et la diversification des structures d'appui à la production à travers des appuis techniques et financiers et des réformes institutionnelles des structures étatiques, (v) le développement des initiatives privées à travers le système de crédit agricole et la micro-finance tout en accompagnant les futurs promoteurs par des structures d'appui-conseil permettant de leur apporter les expertises requises en matière de gestion et d'organisation, (vi) le renforcement des capacités par la spécialisation de la formation dans les écoles, les instituts et universités agricoles en tenant compte des besoins et contraintes agricoles du pays. Il s'agira de former les agri-éleveurs régulièrement sur les thèmes techniques en tenant compte du rôle central joué par la femme dans la production et l'alimentation familiale, (vii) l'engagement de la réforme foncière en vue de sécuriser les petites exploitations agricoles et de fixer définitivement les populations dans leurs terroirs.

4.2. L'OBJECTIF GLOBAL

183. La Stratégie Agricole Nationale (SAN) s'inscrit dans la ligne directe du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et entend répondre aux préoccupations formulées lors du **Forum sur les Etats généraux de l'Agriculture et de l'Elevage de juillet 2007**.

184. L'objectif global est de **contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et de soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales.**

185. Les sources de croissance du secteur agricole, telles qu'analysées au sein des études entreprises à cet effet seront de deux types : celles liées directement à un potentiel d'exportation dans les filières (café, thé, horto-fructiculture) ou de substitution à l'importation (palmier à huile, sucre, blé, ..) et celles qui sont liées au développement du marché intérieur, essentiellement céréalières (riz, maïs), lait et viande, cultures maraîchères.

4.3. LES OBJECTIFS SPECIFIQUES OU AXES PRIORITAIRES ET INTERVENTIONS PRECONISEES

186. La mise en place et l'opérationnalisation, dès fin août 2005 des institutions issues des élections libres et démocratiques, le retour de la paix et de la sécurité, les perspectives d'annulation de la dette et la volonté manifeste des bailleurs de fonds de refinancer la Burundi offrent des chances de sortir le pays du marasme économique et des cycles de violence. C'est ainsi que le Gouvernement actuel a élaboré un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour guider et orienter les actions visant à définitivement restaurer la paix et la sécurité, réconcilier les burundais, relancer l'économie et lui assurer une croissance durable.

187. Dans le cadre de la consolidation de la sécurité, la reconstruction et la relance du secteur primaire directement productif et en particulier le secteur agricole ont été ciblées comme forces motrices pour recouvrer les conditions de sécurité alimentaire pour tous, redresser les finances de l'Etat, augmenter les revenus familiaux et améliorer le pouvoir d'achat des populations rurales et urbaines.

188. C'est dans cette optique que le MINAGRIE propose une Stratégie Agricole Nationale qui s'inscrit dans une logique de sortie de crise et dans une perspective de développement durable. Elle donne des orientations stratégiques pour guider la formulation et la mise en œuvre des programmes et projets de relance de la production et de modernisation du secteur agricole.

189. Les priorités ciblées consistent d'une part, à redynamiser l'activité agricole et à réhabiliter l'outil de production afin de relancer la production ASZ et atteindre les meilleurs niveaux d'avant la crise et, d'autre part, moderniser à moyen et long terme le secteur agricole de manière à transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché.

CETTE STRATEGIE AGRICOLE NATIONALE SE DECLINE EN QUATRE AXES PRINCIPAUX OU OBJECTIFS SPECIFIQUES (OS)

190. **Quatre axes prioritaires** sont assignés au secteur agricole, qui ont été définis avec une préoccupation de répondre aux attentes des populations rurales tant au niveau de ce qui est nouveau dans les stratégies adoptées et dans les actions proposées que dans les modalités de leur mise en œuvre.

191. Ces axes prioritaires visent à répondre aux préoccupations relatives à la modernisation de l'agriculture par le biais d'actions horizontales liées à l'accroissement de la productivité des cultures et au renforcement de la professionnalisation des producteurs et la spécialisation de l'agriculture par le biais d'actions purement verticales de développement des filières.

192. Ces axes prennent en compte le besoin d'innover dans la nature des relations entre les divers acteurs et en particulier au niveau de la restructuration des services publics pour leur permettre de répondre aux exigences de la nouvelle politique, de l'approche participative et de réponse à la demande des bénéficiaires, du renforcement des capacités des acteurs et du rôle des partenaires au développement dans l'adoption et la mise en œuvre de l'approche programme qui doit progressivement se substituer à l'approche projet qui fragilise le secteur.

193. Les Objectifs spécifiques ou axes stratégiques prioritaires retenus sont les suivants :

AXE 1.	ACCROISSEMENT DURABLE DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA PRODUCTION AGRICOLE;
AXE 2.	PROMOTION DES FILIERES ET DE L'AGRI-BUSINESS ;
AXE 3.	APPUI A LA PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS ET DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES PRIVEES.
AXE 4.	RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE.

4.3.1. AXE STRATEGIQUE N° 1. ACCROISSEMENT DURABLE DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA PRODUCTION AGRICOLE

194. Cet axe prioritaire vise essentiellement le rétablissement de l'autosuffisance alimentaire d'avant la crise, l'amélioration de la couverture nutritionnelle de la population, la réduction de la vulnérabilité des ménages ainsi que la mobilisation rapide, efficace des aides d'urgence en cas de catastrophes. Pour atteindre cet objectif, on devra passer par :

4.3.2.1. L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'OFFRE, DE LA QUALITE DES DENREES ALIMENTAIRES ET DE LA GESTION DES RISQUES ET DE LA VULNERABILITE.

195. Le rétablissement des conditions durables pour l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre alimentaire passera par:

(i) La relance et l'intensification des productions vivrières

La pression démographique et ses conséquences néfastes sur les possibilités d'étendre les superficies cultivées et la fertilité des terres doivent inciter les agriculteurs et les intervenants dans le secteur agricole à produire plus par unité de surface en intensifiant les productions vivrières.

L'intensification de la production vivrière sous-entend l'amélioration de la productivité par unité de surface en utilisant des intrants performants et des technologies appropriées et éprouvées. Le pays ayant atteint un degré de morcellement très poussé, l'extension des cultures, surtout vivrières, reste difficilement envisageables. C'est pourquoi l'intensification reste la stratégie privilégiée pour l'augmentation des productions vivrières.

Cette intensification se fera à travers les interventions prioritaires suivantes:

- **l'amélioration des capacités techniques et organisationnelles productives des exploitants agricoles par la formation et l'appui des agriculteurs** à devenir maîtres de leur développement afin de reconstituer et préserver la fertilité de leurs terres, d'assurer la couverture des besoins en intrants performants de production, d'utiliser des techniques culturales capables d'augmenter les rendements et préserver les facteurs de production, de s'adapter aux changements climatiques et d'assurer la protection des champs et des denrées stockées.
- **La relance et le renforcement de la production semencière** en renforçant la filière semencière et en la dotant d'une législation semencière, des organes de régulation et de coordination de la production ainsi que des orientations claires en la matière en l'occurrence un plan national semencier.
- **Une meilleure organisation des circuits d'approvisionnement du monde rural en intrants agricoles.**
- **L'amélioration des circuits de transfert des innovations** et des technologies de la recherche auprès des agriculteurs.
- **Le choix des cultures** basé sur les apports nutritifs des cultures, leurs potentialités de production dans les différentes régions naturelles et les débouchés possibles (riz, blé, maïs, sorgho, manioc, patate douce, haricot),
- **la sécurisation des récoltes.** En effet, les voleurs et les ravageurs des denrées stockées peuvent infliger aux ménages des pertes de 10 à 80 %. Cette sécurisation des récoltes consistera à appuyer les ménages, à mettre en place les infrastructures individuelles et communautaires de stockage (greniers, sacs sous-vide, silos, hangars...) et de commercialisation tout en vulgarisant les méthodes efficaces et accessibles de lutte contre les insectes et maladies de stockage.
- **La lutte contre les maladies et ravageurs des cultures sur pied** à travers des systèmes d'alerte précoce et les traitements appropriés.
- **La promotion des échanges nationaux, régionaux, transfrontaliers et internationaux.** La promotion des échanges de produits entre régions est du ressort des pouvoirs publics qui peuvent mobiliser beaucoup de fonds pour la réhabilitation et la construction des pistes et routes ainsi que la promotion des moyens de transport (camions, trains, etc.) privés et publics.
- **La maîtrise de l'eau pour l'irrigation.**

(ii) *L'intensification de l'élevage et l'amélioration des productions animales à travers :*

L'élevage joue un rôle important en tant que source de protéines, de fumier pour l'amélioration de la productivité des cultures et comme source de revenus en espèces.

L'intensification de l'élevage et l'amélioration des productions animales se fera à travers :

- **la consolidation du programme de repeuplement** initié en 1998 par le Gouvernement et ses partenaires dans le développement du monde rural en axant les actions sur l'intégration en réduisant progressivement mais irréversiblement le système extensif d'élevage en faveur de systèmes plus intensifs et donc plus productifs. Il faudra, en outre, faire le point sur la situation génétique des animaux qui sont actuellement diffusés pour en faire un meilleur suivi et identifier les meilleures approches pour améliorer le repeuplement.
- **une réhabilitation des infrastructures vétérinaires ainsi que les infrastructures et les circuits d'approvisionnement en intrants et produits vétérinaires** qui ont été détruits par les douze années de guerre. Ces infrastructures et ces circuits doivent être

réhabilités car ils sont très importants pour le maintien et l'amélioration de la santé animale des animaux ainsi que pour une meilleure alimentation.

- **L'amélioration de l'état sanitaire des animaux par le renforcement des capacités d'intervention des techniciens vétérinaires et d'autres agents d'encadrement** tant au niveau des moyens de déplacement que pour les techniques d'intervention elles-mêmes. Des programmes de recyclages devront être organisés pour les remettre à la hauteur après plusieurs années de crises qui les ont démotivés. Il faudra également prévoir la mise à disposition de ceux-ci de tous les outils indispensables à leurs interventions.
- **la diversification et la modernisation des productions animales (petit élevage) qui** constituent un élément très important de la sécurité alimentaire d'autant plus qu'elles constituent des filets de sécurité surtout pour les ménages les plus pauvres.
- **L'appui aux ménages dans l'acquisition des moyens** de production, des capacités et compétences suffisantes pour conduire une ou plusieurs activités d'élevage.
- **La mise à disposition des animaux reproducteurs et animaux d'élevage à haut potentiel génétique.**
- **La généralisation de l'insémination artificielle**
- **La mise à disposition et la diversification des semences fourragères** ainsi que la conservation du patrimoine national, la production de semences, plants et matériel végétal de souche, la mise en place des procédures et normes de certification, contrôles de qualité et la promotion du marché des semences.
- **La mise à disposition et la diversification des intrants alimentaires non** pastoraux ou fourragers en valorisant les ressources locales.
- **La recherche de l'optimisation technico-économique des rations et des régimes alimentaires.**
- **La promotion de la santé animale.**

(iii) *intégration agro-sylvo-zootechnique*

Elle se fera à travers :

- **une revalorisation du rôle très important de l'élevage et de l'arbre dans le système d'exploitation agricole burundais.** Outre que l'élevage contribue à l'amélioration qualitative de la ration alimentaire par son apport en lipides et en protéines d'origine animale, il est le support indispensable à l'agriculture par sa contribution à la restauration et au maintien de la fertilité des sols par son apport important en fumier. De même, l'arbre trouve sa place dans l'exploitation agricole où il joue plusieurs fonctions dont la protection des sols contre l'érosion, la fertilisation du sol par les feuilles qui tombent, la fourniture en bois de diverses sortes (service, œuvre, chauffe) ainsi que l'apport en aliments pour l'homme avec les fruits qu'il apporte.
- **Une adaptation de l'intégration ASZ en fonction des régions considérées :** L'intégration ASZ ne peut pas se faire de la même manière partout. Des adaptations sont à faire compte tenue des potentialités régionales pour tel ou tel type d'élevage et le contexte particulier des chaque exploitation. Le mode d'intégration ASZ ne peut donc pas être partout le même.

(iv) *La relance et intensification de la pêche et de la pisciculture*

Elle se fera à travers :

- **L'amélioration de l'environnement sectoriel en termes de capacité de gestion rationnelle par la mise en œuvre d'un plan de pêche annuel** dont l'objectif est de parvenir à une gestion rationnelle du secteur tout en préservant la ressource et en garantissant une exploitation responsable, optimale, sans conflits et rentable pour les principaux opérateurs économiques.

- **La mise en place de services régionaux en charge de l'Aménagement pour** participer à la conception puis d'assurer la coordination et le suivi de l'exécution de tous les programmes et projets dans le secteur.
- **La promotion de la gestion participative de la pêche et l'élaboration d'une législation /réglementation de la pêche et de la pisciculture.**
- **La promotion de la pisciculture commerciale** dont l'objectif majeur est d'accélérer la croissance de la pisciculture grâce à une augmentation des superficies piscicoles, à une alimentation et introduction des espèces performantes mais aussi par le biais d'une plus grande efficacité des investissements.

4.3.1.2. LA REHABILITATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION ET LA GESTION RATIONNELLE DES RESSOURCES NATURELLES

4.3.1.2.1. Restauration, amélioration et conservation de la fertilité des terres en particulier et des ressources naturelles en général

(i) La restauration, la conservation et l'amélioration de la fertilité des sols se feront à travers les interventions prioritaires suivantes :

- Un programme intensif de lutte anti-érosive ;
- Action de correction de l'acidité, toxicité aluminique par des amendements organiques et minéraux ;
- Application raisonnée et combinée des biofertilisants et des engrais minéraux.
- La maîtrise des techniques de compostage.

(ii) La promotion rapide de la production et de l'application rationnelle des biofertilisants.

Lorsque l'on sait que la fertilité du sol reste le patrimoine le plus précieux d'un pays, sa sécurité alimentaire en dépend étroitement. L'utilisation de la technologie des micro-organismes efficaces anaérobies et aérobies permet une valorisation des sous-produits d'origine animale et végétale en fertilisants bactériens. Elle revêt un caractère innovant pour le Burundi, qui de surcroît rencontre un phénomène de sur-utilisation de ses terres du fait de l'exiguïté du pays en rapport avec sa population.

(iii) la reconstitution et la protection des ressources forestières et agroforestières. Le renforcement de la collaboration du Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics et celui de l'Agriculture et de l'Elevage devrait permettre la mise en œuvre d'actions concertées de réhabilitation du couvert forestier et la promotion de l'agroforesterie et des micro-boisements familiaux en veillant à bien impliquer les communautés locales à la gestion et à la conservation rationnelle des ressources naturelles. Le dernier inventaire exhaustif (1976) du patrimoine forestier et de la biodiversité doit être actualisé pour bien planifier le futur. Les activités prioritaires seront focalisées sur :

- La reconstruction et le développement du patrimoine forestier et agroforestier pour atteindre 15% en 2015
- Le renforcement des capacités de gestion du patrimoine forestier
- La restructuration de la filière bois
- La préservation des ressources naturelles
- La relance de la recherche –développement.

(iv) La protection durable du patrimoine génétique. LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES ET ANIMALES (plantes cultivées, peuplement forestier, animaux d'élevage et faune sauvage) ne sont pas protégées par une législation efficace et une conservation durable. Il faut ici les inventorier, les caractériser et les conserver dans des aires protégées et dans des banques de gènes (essentiellement les semences et vitro plants des plantes alimentaires et des essences forestières). Les institutions de recherches sont ici interpellées à jouer un rôle de premier plan.

(v) **La gestion efficace de l'espace foncier des domaines public et privé** ne tient pas compte de l'aspect rentabilité et des besoins futurs d'investissements. Il faut ici une législation protégeant la propriété publique et privée et des conseils techniques de valorisation et de conservation durables. On se demande ce que représente la superficie actuelle occupée par les maisons d'habitation et les enclos en milieu rural et quel critère on utilise pour affecter les parcelles aux différentes spéculations agricoles. Il faut une étude fouillée et un appui technique dans la gestion rationnelle de l'espace.

4.3.1.2.2. Réhabilitation et renforcement des infrastructures communautaires de stockage et de commercialisation des produits agricoles

196. **Le Développement du stockage communautaire**, une priorité qui permettra au producteur de mieux conserver pour mieux vendre. Le stockage communautaire pourra être promu là où se trouve une production suffisante.

197. **Des conditions minimales à respecter.** Il sera cependant nécessaire de veiller à ce que soit respecté un certain nombre de conditions favorisant la réussite des magasins communautaires à savoir :

- (i) la concertation et la discussion avec les producteurs concernés,
- (ii) la constitution (sur fonds extérieurs ou sur prêt) d'une avance à la commercialisation. Celle-ci permet de payer comptant au paysan le produit apporté, selon un prix convenu collectivement (une éventuelle ristourne pouvant être versée plus tard),
- (iii) la mise en place d'une organisation légère qui doit répondre à une double exigence d'établir un fonctionnement interne transparent et démocratique et remplir les fonctions inhérentes au système (réception, conservation, comptabilité matière et financière, commercialisation),
- (iv) la définition d'une stratégie de commercialisation et des moyens (humains et financiers) nécessaires à sa mise en œuvre,
- (v) une infrastructure de stockage adaptée (matériaux, dimension) pour la construction de laquelle les bénéficiaires fourniront la main d'oeuvre non spécialisée et
- (vi) un recensement des coûts du système (sacherie, produits de traitement, indemnités ou salaires, frais de commercialisation), indispensable pour une bonne détermination des prix d'achat au paysan et du prix de vente.

4.3.1.2.3. Réhabilitation / création des infrastructures de conservation – transformation – commercialisation des produits végétaux et animaux.

Les activités seront réalisées grâce à la disponibilité eu une accessibilité à l'énergie, au renforcement des capacités, à la disponibilisation des informations aux investisseurs sur les emballages et équipements. Ces activités sont notamment :

198. **Transformation des produits et développement de la demande pour ces produits :** Les produits vivriers du Burundi peuvent supporter une assez grande variété de transformations. Ces transformations peuvent être réalisées par le producteur lui-même. Il faut donc envisager des programmes de vulgarisation dans l'ensemble des provinces du pays pour montrer et inciter à ces transformations. La demande des consommateurs pour ces nouveaux produits peut être également soutenue par le développement de la restauration de rue qui est un bon moyen de diffuser de nouveaux goûts ou de nouvelles préparations.

199. **Vente à des périodes plus porteuses :** L'un des grands problèmes auquel se trouve confronté le producteur, c'est le niveau des prix de ses produits lorsqu'il va les vendre sur le marché. Lorsqu'il vend juste après la récolte, les prix sont au plus bas alors que quelques mois plus tard (3 mois), les prix ont nettement monté. Pour profiter de cette hausse, il doit pouvoir être au courant des prix sur les marchés autour de sa propriété et d'autre part être en mesure de garder son produit jusqu'à la période la

plus appropriée pour vendre (conservation, transformation, accès à des ressources financières en attendant cette période).

200. **Mal informé sur les prix, le producteur ne peut pas vraiment faire un choix judicieux.** Il travaille souvent sur des habitudes et non pas en faisant intervenir de vraies connaissances du marché de chaque produit. Il faut donc envisager en dehors de la mise en place d'un SIM,

- (i) des formations adaptées pour aider les producteurs à bien utiliser les informations sur les prix pour bâtir leurs stratégies de production et
- (ii) la préparation d'émissions radiodiffusées avant chaque période de plantation dans lesquelles seraient apportées des analyses simples du comportement du marché de plusieurs produits de rente (vivriers et non-vivriers) durant l'année précédente.

201. **La mise en place d'une capacité énergétique électrique complémentaire: une nécessité pour l'installation d'unités de transformation.** La conservation des produits vivriers et leur transformation sur place impliquent la disponibilité d'énergie. La mise en place de 10 MegaWatts (MW) supplémentaires permettant de réduire les effets de l'obstacle majeur au développement des activités de transformation et de conservations des produits agricoles.

4.3.1.2.4. Amélioration et développement des infrastructures routières pour faciliter l'accès aux marchés des intrants et l'évacuation des produits

Ceci est un préalable essentiel à la régionalisation des cultures et de l'élevage pour permettre les échanges entre régions produisant selon les avantages comparatifs dont elles disposent. Ces infrastructures routières devront desservir les centres de négoce et relier les différentes régions naturelles entre elles.

202. **L'amélioration des infrastructures routières est une priorité** pour faciliter l'accès aux marchés des intrants et l'évacuation des produits. La réalisation des programmes d'aménagement /réhabilitation des pistes rurales, de bitumage de certaines routes nationales stratégiques constituent des facteurs favorisant les échanges de produits agricoles et une meilleure monétarisation du milieu rural burundais.

4.3.1.3. LA PROMOTION DE SYSTEMES DE PRODUCTION DURABLE ET DE VALORISATION DES POTENTIALITES EXISTANTES.

4.3.1.3.1. Promotion de la régionalisation des cultures et de l'élevage selon les avantages comparatifs des zones, provinces d'introduction⁵.

203. **Une exploitation optimale des potentialités régionales.** La topographie, la géologie, le climat, les habitudes alimentaires des populations et la flore caractérisent de manière exemplaire les diverses régions naturelles du pays. Tout programme ambitieux de développement harmonieux du secteur doit nécessairement passer par une valorisation optimale de ces spécialisations naturelles.

204. Une étude pour déterminer les avantages comparatifs de la régionalisation des cultures et de l'élevage est à mener pour confirmer ou infirmer les travaux antérieurs.

⁵ L'ISABU, à travers les travaux du département de socio-économie rurale, a élaboré une synthèse des recherches et organisé un séminaire national y relatif dans un document intitulé : La spécialisation régionale au Burundi : ses perspectives comme stratégie de développement, 1989. Le plan décennal 1945-1955 (époque coloniale) propose également la Régionalisation comme stratégie de développement agricole.

4.3.1.3.2. Conditions d'utilisation durable des terres à travers des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire.

205. **Les Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire** : Un cadre indispensable pour une meilleure identification et localisation des programmes de développement agricole à entreprendre dans les zones où ils donneront le maximum d'effet et un outil de planification sécurisant pour les bailleurs. Cet outil permettra aux Institutions d'Aide au Développement de pouvoir inscrire leurs propositions d'intervention au sein d'un cadre de cohérence économique et spatial à même d'en potentialiser les impacts et d'en réduire les effets pervers.

206. Les actions prioritaires consisteront à assurer la réalisation des schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT) sur l'ensemble des 16 provinces du pays.

4.3.1.3.3. Les aménagements hydro-agricoles.

207. Le Burundi dispose d'un Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur des marais qui doit être exécuté. L'aménagement du marais doit être accompagné de la mise en place d'un dispositif de protection du bassin versant adjacent.

208. Pour les régions de l'Imbo, du Moso, du Bugesera et du Bweru totalisant 975.000 Ha de terres potentiellement irrigables, il faut développer un programme d'aménagement et d'installation des ouvrages hydro-agricoles.

209. **La rétention d'eau pluviale (collinaire)** devra également retenir l'attention dans la mesure du possible afin de multiplier les chances de faire des cultures de contre saison. Cette action nécessite une étude de faisabilité approfondie.

4.3.1.3.4. Relance et promotion d'une mécanisation agricole adaptée et opérationnelle.

210. **La mise en œuvre d'un programme de développement d'une mécanisation adaptée des opérations agricoles** (culture attelée ou tracteurs de puissance adaptée) doit constituer une priorité qui permettra de réduire la pénibilité du travail et de participer à l'amélioration des rendements, en facilitant le transport des intrants, de la main d'œuvre et de la récolte avant stockage qui constituent ensemble les facteurs d'amélioration de la productivité d'une culture.

4.3.1.4. LA REINSERTION DES SINISTRES.

211. **La poursuite des activités de réinsertion dans une perspective de parfaite intégration.** Cette étape doit pouvoir s'attacher à considérer les sinistrés comme des bénéficiaires potentiels des subventions à l'installation dans le cadre de sous-projets productifs au même titre que les autres producteurs. Un accent particulier sera mis sur les catégories les plus vulnérables.

4.3.2. AXE 2. PROMOTION DES FILIERES ET DE L'AGRIBUSINESS DANS UNE PERSPECTIVE D'AMELIORATION ET DE DEVELOPPEMENT DES SOURCES DE REVENUS.

212. Cet axe prioritaire vise essentiellement la consolidation des filières existantes et la promotion de nouvelles dans une perspective d'accroissement des revenus des populations et des rentrées et/ou des économies de devises pour le pays. La mise en œuvre de cette axe passera par :

4.3.2.1. UNE DIVERSIFICATION DES SOURCES DE CROISSANCE ET DES PRODUITS D'EXPORTATION.

4.3.2.1.1. La filière Café

213. **Le maintien d'un niveau de production par le rajeunissement du verger et le recépage périodique.** La replantation de 5.000 ha par an et une bonne application des meilleures méthodes phytotechniques de production.

214. **Un meilleur partage de la rente,** par le renforcement des capacités techniques, organisationnelles des caféiculteurs. Le préalable à la mise en œuvre du processus de privatisation doit clairement être une meilleure transparence dans le processus de rémunération des producteurs et la mise en place d'un cadre de diffusion de l'information sur les marchés.

215. **La mise en place d'une stratégie de commercialisation du café burundais.** Les changements à opérer en matière de commercialisation, de production et de traitement du café peuvent se décliner en plusieurs axes qui pourraient être mis en œuvre au sein d'un projet global à soutenir par les partenaires dans le cadre du processus de libéralisation de la commercialisation.

216. **La réhabilitation de l'outil industriel.** Celui-ci a été amorcé avec les activités de réhabilitation des équipements des stations de lavage et doit se poursuivre dans le court terme.

217. Mise en place d'un programme d'amélioration du café de spécialité (café de niche).

4.3.2.1.2. La filière Thé

218. **Une priorité donnée à la qualité.** Le thé d'Ijenda faisait autrefois partie des meilleurs thés au monde par sa qualité. Ces performances ont permis au thé Burundais d'avoir une réputation de qualité qui demeure jusqu'aujourd'hui malgré les années de crise. Les conditions naturelles ayant permis au thé Burundais d'atteindre de tels sommets ne sont pas disparues. L'un des objectifs de l'industrie du thé du Burundi devra être de regagner ses lettres de noblesse sur le marché mondial du thé. La production d'une feuille verte de qualité est la condition sine qua non pour que le Burundi se repositionne dans l'industrie du thé.

219. **Une augmentation des superficies emblavées pour atteindre une production de 17.000 Mt de thé sec en année de croisière.** Des marges de manœuvre existent encore car le pays dispose toujours de terres acides sur lesquelles le thé est un élément important de valorisation.

220. **La poursuite de la réhabilitation et/remplacement des équipements d'usinage.** La réhabilitation /remplacement des équipements d'usinage déjà amorcée doit permettre de ramener le thé burundais dans le haut de gamme des meilleurs thé mondiaux et ainsi profiter des prix les plus élevés possibles.

221. **La mise en œuvre du processus de privatisation de la filière implique l'adoption préalable** de mesures d'accompagnement en direction des producteurs et portant sur l'appui à leur structuration et leur organisation, un mécanisme de contrôle et de suivi de la qualité du produit et l'adoption d'outils d'information sur les marchés.

4.3.2.1.3. La filière Coton

222. La relance de la culture cotonnière s'entend dans un système de rotation avec les autres cultures aussi bien dans les paysannats que dans les réserves cotonnières.

4.3.2.1.4. La filière quinquina

223. **Appui de la culture du quinquina** dont la production d'écorces avait fortement baissé, sinon pratiquement arrêtée à cause essentiellement de l'insécurité qui a régné dans les zones de production (Cibitoke, Bujumbura Rural). Elle avait repris au cours de ces deux dernières années, particulièrement en 2006. Un programme d'extension des superficies existantes, devrait être mis en œuvre ainsi que des activités de recherches afin de pouvoir identifier d'autres variétés plus productives.

4.3.2.2. LA PROMOTION DES FILIERES NON TRADITIONNELLES D'EXPORTATION

4.3.2.2.1. Les Produits horto-fruticoles

224. **Un programme de relance horto-fruticole** nécessite une organisation de la production des espèces commercialisables, la création des infrastructures de conservation, l'organisation de la collecte et du transport tant intérieur qu'extérieur ainsi que l'identification des marchés d'écoulement.

225. **La promotion des huiles essentielles et des plantes médicinales.** Elle nécessite une étude préalable d'identification par l'organisation de la production, l'installation des usines de transformation, de la collecte et du transport.

226. **Le macadamia et l'avocatier :** La promotion et le développement de ces deux cultures doivent être soutenus car elles ont un potentiel important de production et de rentrée de devises pour le pays.

4.3.2.3. LA PROMOTION DES FILIERES D'IMPORT-SUBSTITUTION

4.3.2.3.1. Les oléagineux

4.3.2.3.1.1. La filière Palmier

227. **Un programme d'extension sur d'autres zones.** Faire l'inventaire des terres du Burundi, sur chacune des Provinces où le palmier de variété « tenera » a été testé, pour déterminer les zones propices à la culture palmier et engager des programmes d'extension de la palmeraie burundaise dans chacune des zones retenues, avec une implication étroite du secteur privé. Le développement de la palmeraie n'a pas été concentré sur les deux seules Provinces de Bururi et de Makamba. Des essais multilocaux ont été initiés par l'OHP sur les Provinces de Ruyigi, Bubanza, Cibitoke, Kirundo et Muyinga qui doivent être prolongés dans le cadre de la mise en place de palmeraies villageoises organisées.

228. **Le programme de reconversion de la vieille palmeraie déjà entamé doit être poursuivi.** Sur les 9.000 hectares de plantations villageoises existant dans la région de Rumonge et Nyanza –Lac, dont 5.300 hectares ont plus de 19 ans, seul la replantation de 3.000 hectares est actuellement envisagée sur financement Stabex. Il apparaît de la plus haute importance de garantir la poursuite de ce programme de replantation ;

229. **La structuration des palmiculteurs : une nécessité.** Sur le plan économique, seule la mise en oeuvre d'un Projet d'Appui aux Organisations palmiculteurs pourra devenir le catalyseur d'un redéploiement ordonné des plantations villageoises permettant de garantir à plus de 9.000 familles de la zone de Rumonge et peut-être autant dans la zone de Nyanza-Lac un revenu mensuel décent, en rappelant que le Palmier est la seule culture garantissant une production mensuelle avec une période de pointe au cours des mois de Septembre à Décembre. Le doublement sinon le triplement de la production d'huile de palme qui pourrait rapidement atteindre le niveau de 46.000 tonnes d'huile placerait le Burundi en position de garantir l'approvisionnement de son marché intérieur et aurait un impact sur les prix au consommateur, du fait de l'amélioration des rendements au niveau du producteur. L'huile de palme deviendrait une huile accessible par tous. Ce programme de structuration pourrait s'étaler sur une période de 5 années et touchera toutes les zones propices à la palmiculture.

230. **La mise en place d'un dispositif financier permettant de garantir le financement de la replantation de la palmeraie.** La mise en place d'un « Fonds de Renouveau » appartenant aux palmiculteurs et géré par eux demeure la seule garantie offerte de pérennisation des plantations de palmier au Burundi.

231. **La substitution progressive d'unités améliorées aux Unités Artisanales existantes** qui associe amélioration de la productivité à la trituration, amélioration de la qualité de l'huile produite, amélioration de la protection de l'environnement avec traitement des effluents.

232. **La mise en œuvre d'un programme d'irrigation des palmeraies** de Rumonge qui souffrent beaucoup en saison sèche alors que de nombreux cours d'eau la traversent. Une étude de faisabilité est nécessaire afin d'en explorer les contours.

4.3.2.3.1.2. Les autres cultures oléagineuses (Soja – Tournesol & arachide)

233. Un programme de développement des autres cultures oléagineuses doit être renforcé par la maîtrise de la production de la commercialisation et de la transformation.

4.3.2.3.2. La filière Canne à Sucre

234. **Une extension de la culture industrielle.** La mise en place et l'exécution d'un programme d'extension des plantations portant à la fois sur les blocs industriels (3.000 ha) et les capacités correspondantes d'usinage (de 22.000 à 44.000 tonnes de sucre/an) et sur des actions de promotion de la culture villageoise de la canne à sucre au sein des régions disposant de caractéristiques favorables à la culture (Moso, Buragane, Imbo, Bugesera etc)

4.3.2.3.3. Les Filières Blé – Maïs – Orge-Sorgho

235. **La relance et l'intensification de la production de ces cultures** seront orientées vers la production des semences recommandées et la fourniture des fertilisants.

236. **La production de ces cultures présente un intérêt d'import-substitution** respectivement pour la fabrication des pains, de la bière, de la confiserie et autres produits.

4.3.2.3.4. La Filière Riz

237. La production du riz sera envisagée dans les zones irriguées, dans les marais, dans les zones aménagées dotées d'infrastructures hydro-agricoles.

238. L'intensification passera par l'utilisation des semences performantes, des intrants agricoles et la mise en place des structures de transformation et l'organisation des riziculteurs.

4.3.2.4. LES AUTRES FILIERES AGRICOLES A PROMOUVOIR

239. En fonction de l'importance que revêt ces cultures dans la sécurité alimentaire, dans l'import-substitution ainsi que dans la promotion de nouveaux créneaux porteurs, les cultures suivantes peuvent être organisées en filières : la banane, les tubercules et racines (manioc, pomme de terre, patate douce), le haricot, le poisson, l'arthémisia, le ricin, etc.

4.3.2.5. LA PROMOTION DES FILIERES DES PRODUCTIONS ANIMALES

4.3.2.5.1. La Filière laitière

240. Le développement de la filière laitière passera par l'organisation de la production, la collecte, la transformation, la conservation et la commercialisation du lait et des produits dérivés.

4.3.2.5.2. La Filière viande

241. Le développement de la filière viande passera par la production, l'abattage, la transformation, la conservation et la commercialisation de la viande.

4.3.2.5.3. La Filière avicole

242. Le développement de la filière oeuf passera par la production, la collecte, la transformation, la conservation et la commercialisation des œufs.

4.3.2.5.4. La Filière miel

243. Le développement de la filière miel passera par la production, la transformation, la conservation et la commercialisation du miel et ses dérivés.

4.3.2.5.5. La Filière peaux et cuirs

244. Le développement de la filière peaux et cuirs passera par la collecte des peaux et la maîtrise des techniques de tannage.

4.3.3. AXE STRATEGIQUE N° 3. LA PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS ET DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES PRIVEES

245. La mise en oeuvre de cet axe stratégique vise le renforcement des capacités des producteurs dans l'optique de les amener à participer activement dans les grandes décisions qui se prennent dans le secteur agricole et amener les privés à s'impliquer réellement dans le développement et la modernisation du secteur agricole. Ceci passera par :

4.3.3.1. L'ORGANISATION, LA STRUCTURATION ET LA PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS

246. **Promotion d'organisations paysannes fortes capables de défendre leurs intérêts.** A l'aube du redéploiement d'un environnement privatisé devant régir la plupart des filières, il est important de s'assurer que les producteurs sont suffisamment organisés mais par ailleurs que les actions de ces organisations sont renforcées permettant à ces dernières de disposer d'une gamme de services à destination de leurs membres. Les actions seront orientées vers la structuration des producteurs d'une filière en organisations de plus en plus fortes avec pour objectif de créer des organisations faitières nationales à la lumière de ce qui est en cours dans la filière café. Le modèle coopératif est néanmoins à recommander à la place d'associations sans but lucratif.

247. **La professionnalisation de certaines organisations de ruraux** tournés et sensibilisés par la prestation de services leur permet de devenir des interlocuteurs privilégiés des OPs de producteurs.

Cette orientation est parfaitement compatible avec la nécessité voire l'urgence de ne pas inciter à tout prix les ruraux à devenir absolument des usagers de la terre. L'ensemble des prestations à fournir, dont l'importance peut différer d'une filière à l'autre pourrait être dispensé dans le cadre de la mise en place de « Centres de Services » soutenus dans un premier temps par les institutions d'aide au développement avec la prise en charge progressive par les OPs prestataires.

248. **Création des Centres de Prestations de Services tenus par certaines OPs.** L'ensemble de ces prestations dont l'importance peut différer d'une filière à l'autre pourrait être dispensé dans le cadre de la mise en place de « Cellules » ou « Centres » soutenus dans un premier temps par les institutions d'aide au développement et dont la prise en charge des coûts de fonctionnement seraient progressivement assurée par les producteurs eux-mêmes pour autant que la gamme de services soit suffisamment attractif et dégage des marges par rapport à l'existant pour justifier cette prise en charge.

249. **Des actions porteuses de revenus : les sous-projets productifs.** L'expérience menée notamment par les organismes d'aide au développement consistant à la mise en place d'un mécanisme décentralisé de financement de sous-projets permettant de répondre à la demande des populations bénéficiaires et adossé à des organes paritaires de sélection a permis de vérifier :

- (i) d'une part la capacité des populations rurales à présenter des dossiers rentables et porteurs de ressources,
- (ii) d'autre part les possibilités de transfert des ressources vers les populations rurales en évitant les déperditions habituelles liées à la centralisation des décisions,
- (iii) enfin l'effet multiplicateur d'un tel schéma qui a d'ores et déjà engendré des actions d'investissement de l'épargne réalisée.

250. **Poursuite sans rupture et intensification des actions directes en direction des populations rurales dans le cadre du concept d'approche participative et de financement direct de sous-projets.** Sur base des résultats enregistrés dans le cadre des activités menées suivant ces principes au Burundi, il est important de poursuivre sans rupture ce schéma de mise en œuvre d'activités porteuses de ressources directes auprès des populations rurales. A l'origine assez novatrice pour le Burundi, cette approche qui implique une organisation préalable des bénéficiaires constitue un point de référence dont il faut tenir compte dans l'élaboration des interventions futures en faveur du développement rural et qui doit faire partie intégrante des axes prioritaires pour la poursuite et l'extension des actions menées.

4.3.3.2. L'IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE ET DES PROFESSIONNELS DE L'AGRICULTURE DANS LA MODERNISATION DU SECTEUR

251. **Encourager et appuyer les privés à investir dans la production primaire des filières traditionnelles et la mise en place de nouvelles filières agro-industrielles.**

252. **Création d'un environnement favorable à l'investissement productif qui ne cible pas uniquement les gros investisseurs.** Le processus de privatisation ne doit pas être réservé aux seuls gros investisseurs. Il est urgent et stratégique que les bailleurs de fonds appuient le gouvernement pour la mise en place des outils financiers nécessaires à la réalisation des investissements productifs prioritaires qui sont de quatre ordres :

- (i) des petits investisseurs individuels valorisant une idée de niche,
- (ii) des investissements collectifs initiés par des bénéficiaires à la base (OPs ou OCBs) ayant bénéficié d'un appui de lancement et souhaitant s'étendre,
- (iii) des investissements de petite et de moyenne taille nécessitant des ressources longues,
- (iv) de gros investissements du type de ceux proposés dans les filières café, thé.
- (v)

Il est évident que des instruments différenciés doivent être mis en place permettant d'offrir une gamme de possibilités pouvant répondre à cette diversité de la demande. Il faudra en outre encourager et appuyer les professionnels du secteur (cadres et techniciens) à sortir du fonctionnariat et à s'organiser en producteurs et prestataires privés de service.

4.3.4. AXE 4. RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE.

253. Cet axe stratégique vise le renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole par l'accroissement des capacités techniques et opérationnelles des gestionnaires du secteur ainsi que le recentrage du rôle du MINAGRIE dans ses différentes composantes dans la coordination du secteur. Ceci passera par :

4.3.4.1. LA REDYNAMISATION, LA PROFESSIONNALISATION ET LA DECENTRALISATION DES STRUCTURES D'APPUI A LA PRODUCTION.

4.3.4.1.1. Mise en place des réformes institutionnelles et renforcement des capacités du MINAGRIE dans la gestion et la coordination du développement agricole.

254. **Conférer au MINAGRIE le rôle de coordination et de gestion du développement agricole**

255. **Un recentrage nécessaire du rôle du MINAGRIE et une structuration de ses actions vers l'approche programme.** Le gouvernement du Burundi avec le soutien des divers partenaires au développement impliqués dans le secteur agricole a opté pour une « approche programme » au lieu et place du dispositif traditionnel de l'aide par projet. L'approche par programme conduit à concevoir l'intervention du partenaire au développement comme un ensemble d'actions cohérentes contribuant à la réalisation des objectifs d'une politique sectorielle ou sous-sectorielle de l'Etat.

256. **Une centralisation des responsabilités relatives au secteur agricole.** Le MINAGRIE doit être le leader de toutes les activités menées dans le secteur agricole sans conteste possible, c'est la condition « sine qua non » d'une réussite de sa politique sectorielle dans un cadre coordonné. Les éventuelles différences de relations fonctionnelles qui peuvent exister entre certains bailleurs et des départements ministériels spécifiques peuvent trouver leur solution dans le cadre des instances de pilotage mises en place dans lesquelles ces départements ministériels seront représentés.

257. **Un renforcement du rôle des services décentralisés du Ministère dans la coordination des activités agro-sylvo-zootechniques dans leurs entités respectives.** La coordination des activités devra être effectuée à tous les niveaux et le rôle qu'auront à jouer les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage devra être prédominant en qualité de représentant du MINAGRIE dans la Province. Le dispositif décentralisé du MINAGRIE sera bien en charge du suivi de toutes les activités relevant de son secteur et aucune activité touchant le secteur ne pourra être engagée sans qu'elle s'intègre dans le processus de planification au niveau central et décentralisé.

258. **Des responsabilités étendues.** L'adoption de la présente Stratégie Agricole Nationale dont les axes d'intervention auront été définis et les modalités de mise en œuvre formulées responsabilisera le MINAGRIE dans

- (i) l'élaboration des stratégies opérationnelles sous-sectorielles découlant des orientations de la stratégie nationale,
- (ii) l'organisation de la concertation avec les divers acteurs intervenant dans le secteur agricole,
- (iii) la création d'un environnement favorable par l'amélioration du cadre législatif

- (iv) la mobilisation des ressources financières matérielles et humaines nécessaires à la réalisation des programmes opérationnels et des programmes d'investissement tels que proposés dans le Document de Stratégie tant auprès des partenaires au développement qu'auprès des départements ministériels concernés
- (v) le suivi-évaluation du processus de développement agricole.

259. **Modification du cadre légal et règlementaire.** Pour lui permettre de faire face à sa nouvelle mission, le MINAGRIE va devoir procéder à une révision de son cadre organisationnel (restructuration du Ministère) et à la révision des textes d'application et notamment ceux permettant une clarification de la législation foncière, ceux permettant l'adoption des Schémas Provinciaux d'Aménagement du Territoire et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Mise en valeur des marais en liaison avec le Département du MEATTP, ceux relatifs au contrôle de la qualité des semences, etc.

4.3.4.1.2. Recentrage du rôle de partenaire et de facilitateur du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage dans le processus de professionnalisation des producteurs.

260. **Le Rôle de facilitateur du MINAGRIE.** Dans le processus à venir de la professionnalisation des OPs, le MINAGRIE se devra de jouer un rôle de partenaire et de facilitateur ; dans cet esprit il pourra encourager toute forme de collaboration internationale entre organisations de la société civile. De nombreuses expériences existent de partenariats internationaux entre professions ou interprofessions naissantes. Il n'est pas nécessaire que les organisations interprofessionnelles burundaises mettent le même temps que leurs correspondantes européennes pour se constituer et profiter pleinement du regroupement des familles professionnelles, l'expérience vécue peut valablement servir de base, même s'il s'agit de spéculation différente.

261. **Vers une nouvelle politique de vulgarisation.** Le MINAGRIE aura pour tâche, en étroite collaboration, avec ses partenaires, de revoir, actualiser voir adapter le Système National de Vulgarisation Agricole afin de donner un rôle essentiel aux OPs dans la tâche de prestataires de services de proximité du producteur. Cette démarche vise un double objectif, celui d'une part de ne pas mobiliser la totalité des ruraux pour des actions de production eu égard à la rareté du facteur terre dans le processus de partage, d'autre part à valoriser au mieux les ruraux disposant de capacités de communication et disposant d'une certaine expérience en matière de conseil.

262. **La structuration progressive des OPs : un désengagement simultané des encadreurs.** La structuration progressive des OPs et la possibilité qui leur sera donnée d'exprimer la qualité et la quantité de leurs besoins en services et conseils va progressivement amener les moniteurs en place à s'insérer dans le dispositif d'appui conseil pour autant que les conseils et services qu'ils auront été amenés à donner durant leur phase d'intervention aura été retenue porteuse d'intérêt et de solutions pour les producteurs. Des Centres de Services à caractère privé seront mis en place en appui aux OPs /OCBs pour leur assurer les services et prestations dont ils sont explicitement demandeurs et leur apporter les conseils tant techniques, qu'économiques et financiers nécessaires à la gestion des exploitations agricoles. La prise en charge progressive de ces prestataires par les OPs et le rôle de moins en moins important que seront appelés à jouer ces moniteurs fait partie du processus de désengagement progressif de l'Etat au profit d'une professionnalisation progressive des producteurs.

4.3.4.1.3. Redéploiement de la recherche agronomique et transfert des innovations.

263. **La recherche agronomique : un rôle clé à jouer pour l'avenir.** Elle doit pouvoir jouer un rôle clé dans l'intensification des productions vivrières, animales, industrielles et sylvicoles en veillant trouver un équilibre entre la recherche fondamentale et recherche appliquée. Le renforcement des liens de collaboration et des partenariats avec les universités et institutions, nationales régionales et internationales de recherche lui permettra d'accéder aux innovations technologiques, les introduire et les adapter aux contraintes et réalités locales.

264. **Sans être limitatif les thèmes prioritaires de recherche concernent :**

- la gestion intégrée de la fertilité des terres, l'actualisation de la carte pédologique des sols et l'élaboration des cartes d'aptitude agricole des différents terroirs pour mieux cibler les interventions d'intensification agricole et mieux aménager le territoire
- la maîtrise des ressources en eau et leur valorisation pour l'irrigation des cultures
- la recherche développement sur les exploitations pilotes intégrant l'agriculture, l'élevage et la foresterie
- la mise au point et la diversification des variétés performantes, les techniques culturales, les méthodes de lutte intégrée contre les ennemis des cultures, ainsi que la transformation et la conservation post récolte des produits agricoles,
- l'amélioration génétique, la santé animale et l'alimentation des animaux d'élevage,
- La réduction de la pénibilité du travail du paysan,
- La conservation du germoplasme animal, végétal et halieutique,
- La production des semences de souche et le contrôle de leur qualité,
- Les études socio-économiques sur le milieu physique et social.

265. **La réussite des opérations de recherche** sur les thèmes qui seront jugés prioritaires nécessite les mesures d'accompagnement suivantes :

- La réhabilitation des infrastructures et équipements principalement les différents laboratoires, immeubles et équipements des stations, des centres et sièges des institutions de recherche agronomique. Il faut ici établir un devis technico-financier et mobiliser les ressources requises pour rééquiper et étendre, si besoin est, les différents laboratoires pour un meilleur fonctionnement ;
- Le renforcement des capacités humaines par le recrutement du personnel technico-scientifique nécessaire, la formation post-universitaire et l'instauration des mécanismes de professionnalisation et de stabilisation du staff pour plus de compétitivité ;
- Le financement durable de la recherche par la mobilisation des ressources tant internes qu'externes et par des activités possibles d'autofinancement;
- Le renforcement de la coopération régionale et internationale en matière de recherche ;
- Le renforcement des liens de collaboration entre institutions de recherche opérant au Burundi ;
- La circulation régulière de l'information scientifique de la recherche aux utilisateurs et vice-versa ainsi que le transfert et le suivi de l'adoption des innovations technologiques,
- La gestion efficace des programmes et des moyens de recherche (staff, finances, patrimoine, etc.) ;
- Le suivi-évaluation des activités et acquis de la recherche par les programmes de socio-économie rurale qui seront chargés, en plus des études socio-économiques, de coordonner le processus de planification participatif, déterminer et mesurer les indicateurs de suivi-évaluation et faciliter la synergie entre la recherche et les partenaires du développement ;
- La régionalisation de la recherche et la promotion des expérimentations en milieu paysan ;
- La relance de l'IRAZ et le recentrage de ses responsabilités en direction notamment de la mobilisation des financements, la communication et l'échange d'expériences et le contrôle des maladies et ravageurs transfrontaliers.

4.3.4.1.4. **Organisation de réseaux de production et de commercialisation des intrants**

266. La production et la diffusion des intrants agricoles et d'élevage (semences et plants, fertilisants, produits phytosanitaires, matériel et outillage agricoles, races animales, etc.) constituant l'un des éléments clés de relance de la production agricole et animale, **l'Etat devra définir une politique claire de production, d'importation, de stockage, de contrôle de qualité et de commercialisation des intrants** en précisant clairement les mécanismes de financement, les intervenants et leurs liens fonctionnels. Les privés seront encouragés à s'impliquer davantage tout en renforçant le rôle régalién de l'Etat dans le contrôle de la qualité et de régulation.

4.3.4.1.5. Adaptation des services publics de vulgarisation aux nouvelles mesures de compétitivité et d'efficacité.

267. **Renforcement, diversification et libéralisation des services de vulgarisation.** L'existence dans le secteur agricole des intervenants publics (DGMAVA & DPAAE), parapublics (filiales mixtes) et privés dans l'encadrement du monde rural, réaffirme la politique et l'engagement du Gouvernement de renforcer, diversifier et libéraliser les services de vulgarisation.

268. **Préparation des services de vulgarisation aux nouvelles mesures.** Pour préparer les services de vulgarisation à s'adapter aux nouvelles mesures de compétitivité, les actions suivantes seront menées :

- renforcement des capacités des familles rurales et des services de vulgarisation par la formation sur les approches de développement (approche participative, MARP, PIPO, FFS, etc.) et le transfert des innovations technologiques capables d'améliorer la productivité et la production agro-sylvo-zootéchnique ;
- encouragement et appui aux cadres et techniciens du secteur à s'organiser en privé et participer au développement durable du milieu rural. Il en est de même de la création des réseaux d'agents communautaires privés (en santé animale, défense des cultures, etc.) ;
- renforcer les échanges d'expérience entre le Burundi et les pays de la sous-région où l'entrepreneuriat privé et les mouvements associatifs sont développés (Kenya, Ouganda, etc.) ;
- l'appel à la concurrence (si possible) dans le choix des prestataires de service (opérateurs de proximité) dans la mise en œuvre des programmes et projets agricoles ;
- la contractualisation de la mise en œuvre sur base des indicateurs de résultats et de performances (valable pour les opérateurs publics, parapublics et privés) ;
- le renforcement des capacités du MINAGRIE dans la coordination, le suivi-évaluation et la réglementation des interventions dans le secteur agricole ;
- le renforcement de la collaboration entre l'autorité du MINAGRIE et les bailleurs de fonds dans l'institutionnalisation et la réussite de cette approche compétitive de développement du secteur. La flexibilité et la participation de tous les acteurs seront observées.

4.3.4.2. LA CONTRIBUTION A LA PROTECTION DES EXPLOITANTS AGRICOLES CONTRE LES CARENCES NUTRITIONNELLES ET LES PANDEMIES DU PALUDISME ET DU SIDA.

269. **Le monde agricole : 90% de la population.** Compte tenu de l'importance du monde agricole dans la population burundaise, le MINAGRIE doit s'investir au côté du MINISANTE dans ces activités de protection des exploitants agricoles contre les carences nutritionnelles et les pandémies du sida et du paludisme.

270. **La contribution à lutter contre le paludisme.** Des mesures seront prises afin de maîtriser la dynamique des populations de moustiques lors des aménagements de périmètres irrigués, des rizières, des étangs piscicoles et des marais.

271. **La protection des personnes porteuses du SIDA.** Les services de vulgarisation intégreront un message de lutte et de prévention contre le SIDA dans le paquet technique de formation des exploitants agricoles.

272. **Lutte contre les carences nutritionnelles.** Le MINAGRIE en collaboration avec le MINISANTE entreprendront des activités de formation et de prévention contre les carences nutritionnelles à travers le choix raisonné et la promotion des cultures riches en nutriments essentiels tel que la SPIRULINE et l'amélioration de l'art culinaire. Tous les médias seront valorisés à ce sujet.

273. En outre, le MINAGRIE, en collaboration avec le MINISANTE fera son possible pour encourager et appuyer les familles rurales atteintes à promouvoir les cultures riches en nutriments essentiels (vitamines et minéraux, etc.) et à les sensibiliser sur les techniques d'alimentation équilibrée.

4.3.4.3. L'AMELIORATION / RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DE L'ETAT A PREVOIR LES TENDANCES ET OPPORTUNITES DES MARCHES.

274. **L'évolution des marchés, nationaux, régionaux et internationaux : le domaine de l'imprévisible.** L'évolution des cours des matières premières sur le marché local, régional et international est difficilement prévisible même si les tendances lourdes peuvent être cernées à temps. Il conviendra pour le MINAGRIE de mettre en place un cadre institutionnel adapté qui permettra d'adopter les mesures incitatives nécessaires mais également de créer des outils et mécanismes de protection contre les effets négatifs des renversements de tendance qui permettront de sauvegarder les intérêts des producteurs organisés

275. **Le contrôle de la qualité des produits agricoles et animaux à l'exportation et à l'importation.** Il faudra ici renforcer les capacités des institutions de recherche et du bureau burundais de la normalisation pour garantir les normes et les techniques de contrôle et de certification des produits à l'export et à l'import afin de sécuriser les consommateurs et les producteurs. Cela permettra aussi de vendre nos produits sous le label national.

4.3.4.4. LA MISE EN PLACE DE MECANISMES DE FINANCEMENT DURABLE DU SECTEUR AGRICOLE.

276. **La mise en place d'outils adaptés de financement de l'agriculture une priorité.** Le secteur financier doit jouer pleinement son rôle de catalyseur des investissements à entreprendre au sein du secteur agricole en permettant la mobilisation locale de ressources longues, la **création d'une société de capital risque** permettant d'appuyer l'insuffisance des capitaux relatifs aux projets agricoles rentables et accompagner les investisseurs nationaux en quête de fonds propres, la **mise en place d'un mécanisme de garantie du crédit agricole** consentis aux producteurs organisés qui pourrait s'inspirer du Fonds pour la Replantation de la palmeraie proposé précédemment, l'adoption par les partenaires extérieurs d'un mécanisme de Risk-Sharing etc .

277. **L'allocation d'au moins 10% des recettes nationales au secteur agricole (consigne du NEPAD)** pour financer les fonctions de régulation et de contrôle de l'Etat et de renforcement des capacités des ressources humaines.

278. **Le financement de la mise en oeuvre de la présente stratégie agricole.** Les besoins en ressources financières sont respectivement estimés à 544 milliards de francs burundais (environ 540 millions de dollars américains) pour les cinq prochaines années (2008-2012) et 379 milliards FBU (environ 375 millions \$ US) pour la période 2008-2010 dont 107 milliards pour l'année 2008. Les ressources mobilisables en fonction des accords de prêts signés et des engagements pris aussi bien au niveau de l'aide bilatérale que multilatérale totalisent 249 milliards FBU pour 2008-2010 et 290 milliards pour 2008-2012. Le différentiel des ressources requises reste à chercher auprès d'autres donateurs potentiels.

V. LES MECANISMES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES INTERVENTIONS

279. Le système actuel de suivi-évaluation souffre d'une absence de coordination, d'un manque de méthodologie appropriée, d'une insuffisance de ressources humaines qualifiées et de matériel informatique installé en réseau entre les niveaux central et déconcentré. Cela transparait à la fois à travers le manque d'informations et statistiques agricoles fiables et la non évaluation des effets et impacts de la mise en œuvre des politiques agricoles ainsi que l'absence de liaison avec les divers projets financés sur ressources extérieures. Il faut élaborer une méthodologie harmonisée et des outils performants de suivi-évaluation du secteur pour prendre pendant l'exécution des politiques de développement, les mesures correctives requises et bien planifier le futur.

5.1. MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE SUIVI-EVALUATION DU SECTEUR

280. **La nécessaire mise en place d'un mécanisme de collecte statistique.** Il est urgent de reconstruire un mécanisme de collecte statistique et des systèmes de communication des informations et de procéder au renforcement des services en place.

281. **Le renforcement du Département des Statistiques et informations agricoles de la DGPAE: une urgence.** La priorité reste la réalisation d'un recensement national agricole dont les données constitueront la base de ce département qui aura notamment pour tâche d'actualiser les données recueillies au cours du recensement par la réalisation de recensements ultérieurs périodiques (tous les cinq ou dix ans) et d'enquêtes agricoles annuelles. Ce recensement pourra également s'appuyer sur les données recueillies par l'analyse de photo satellites sur les principales cultures de rentes (thé, café, coton, quinquina..) mais également alimentaires (riz, palmier, sucre, soja etc..) tant pour affiner la connaissance des superficies et leur localisation que pour apprécier les potentialités de production. La collaboration du département et de l'ISTEEBU est indispensable pour harmoniser les méthodologies.

282. **Le renforcement des fonctions de planification, de coordination et de suivi-évaluation : une obligation.** La décentralisation et le désengagement de l'Etat des secteurs productifs simultanément à la promotion d'activités de diversification porteuses de croissance nécessitent un renforcement au niveau du Ministère des fonctions correspondantes. Les actions à engager à cet effet porteront sur :

- La définition d'un système de planification cohérente et intégrée qui puissent suivre l'évolution des axes prioritaires de la Stratégie Nationale qui sera adoptée.
- La reconstitution d'une base statistique solide qui puisse donner une vision actualisée et exacte du secteur,
- La mise en place d'un système dynamique et participatif de suivi-évaluation et une gestion de l'information construite sur une base de données intégrées reliées aux bases de données existant au sein des projets,
- Le renforcement des capacités du personnel en charge du suivi et de l'Evaluation tant au niveau central (DGPAE) que périphérique (DPAE's). Cette première sera chargée d'informer régulièrement le Ministre de l'évolution de la mise en œuvre de la SAN.
- Mise en place d'un groupe sectoriel de suivi et de coordination des interventions des partenaires pour le secteur agricole en conformité avec le Groupe de Coordination des Partenaires mise en place par le Gouvernement.

VI. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il est indispensable d'accompagner la mise en œuvre des actions retenues par des mesures incitatives aux acteurs potentiels et possibles, afin de réaliser les objectifs poursuivis et avoir un impact positif et durable auprès des bénéficiaires.

Cet accompagnement devra nécessairement porter sur :

6.1. LA CONSOLIDATION D'UN ENVIRONNEMENT SECURITAIRE FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

ET A CET EFFET :

283. **Le Gouvernement va poursuivre les efforts de restauration de la paix et de la sécurité** afin d'assurer au pays une stabilité socio-politique et sécuritaire favorable aux investissements nationaux et étrangers dans tous les secteurs et en particulier dans le secteur agricole. Toutes les familles rurales doivent vaquer aux activités agricoles en toute tranquillité.

284. **La réhabilitation socio-économique des sinistrés de guerre** (rapatriés, démobilisés, déplacés) et leur réintégration dans les activités de relance de l'économie et de la production agricole doivent être assurée et organisée

285. **La prise de mesures efficaces** pour décourager les vols de bétail et de récoltes sur pied qui sont devenus actuellement monnaie courante.

6.2. FACILITATION DE L'ACCES AU CREDIT AGRICOLE ET A L'INVESTISSEMENT PRIVE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

286. **Le MINAGRIE devra susciter l'organisation de séances de concertation** associant les institutions de financement et toutes les structures d'appui à la production agricole pour évaluer le système actuel d'octroi de crédit et arrêter des stratégies de son amélioration.

287. **D'autre part, les ONG et Projets seront encouragés** à inscrire obligatoirement des lignes de crédit dans tous les plans de financement des agri-éleveurs. Les crédits en nature sous forme de chaîne de solidarité seront renforcés et en particulier le crédit bétail. Les filières agro-industrielles doivent inciter leurs planteurs à produire plus en leur facilitant l'accès au crédit intrants et autres formes d'appui pour passer les périodes à faibles disponibilités alimentaires et monétaires.

288. **La mobilisation de l'épargne intérieure et la constitution de mécanismes de garantie.** Des dispositions devront être prises au sein de chaque filière pour stimuler et sécuriser l'épargne rurale pour faciliter les garanties exigées par les institutions de crédit agricole.

289. **Mettre en place une institution de financement du secteur agricole avec des conditions assez accessibles.** L'Etat sollicitera l'appui des partenaires au Développement pour mettre en place l'environnement propice et les outils nécessaires pour que les acteurs privés s'organisent en vue de créer une Institution Financière pouvant devenir à terme la Banque du Secteur Agricole à l'instar de ce qui s'est fait dans les divers pays.

290. Renforcement des structures financières existantes de crédit agricole telles que la BNDE et les COOPECS afin de libéraliser le crédit et instaurer des mécanismes d'assurance du secteur.

6.3. L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE DE PRIX INCITATIFS ET PROMOTION DE LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

291. **Une politique de prix incitatifs : la solution pour stimuler la relance.** Les prix au producteur pour les cultures de rente (café, thé, coton, riz, pomme de terre, manioc etc....) doivent être rémunérateurs, afin d'encourager les agriculteurs à s'investir dans la production tout en mettant en place des mécanismes de protection et de structuration des producteurs. Le Gouvernement en collaboration avec le secteur privé et les organismes d'aide au développement doivent soutenir la vente des produits vivriers à des prix incitatifs et poursuivre les efforts d'intégration du Burundi dans les organisations et les marchés régionaux et internationaux (COMESA, CEPGL, EAC, etc.). Cette une des voies de transformation de notre agriculture de subsistance en une agriculture de marché.

6.4. RENFORCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET DE L'ENTREPRENARIAT PRIVÉS DANS LE MONDE RURAL.

292. **L'Etat dans son rôle de catalyseur et de facilitateur.** L'Etat va intensifier des actions en direction de la mobilisation de ressources pour la promotion de nouvelles filières agro-industrielles et à avaliser les privés pour accéder au crédit local et extérieur pour la promotion des micro-entreprises proches des réalités du milieu rural. Tout cela sera possible moyennant la mise en place et l'opérationnalisation d'un système viable de régulation des affaires, de contrôle de la qualité et de résolution des conflits. Les unités de transformation et de conservation des produits agricoles devront être installées en milieu rural et servir de point de départ de l'urbanisation accéléré du pays.

293. **Une formation spécialisée et bien ciblée.** Dans le prolongement de sa politique de scolarisation obligatoire des enfants l'Etat devra réviser le système de formation généraliste au profit d'une spécialisation adaptée aux réalités du secteur agricole. C'est la meilleure façon d'avoir des cadres et techniciens pratiques et efficaces dans la gestion des structures publiques et privées. Les domaines de la recherche, de l'enseignement, des technologies agro-alimentaires et de l'environnement sont à privilégier.

6.5. LA PROMOTION DU CULTURE DE L'EXCELLENCE DANS LA GESTION DU SECTEUR.

294. **Une Gestion adaptée et incitatrice des ressources humaines.** Il est indispensable de concevoir et mettre en place une politique de culte de l'excellence et d'encouragement moral et pécuniaire des meilleurs. A cet effet, il faut mettre en place des mécanismes transparents de recrutement compétitif sur base du profil demandé. Les candidats retenus doivent être les plus qualifiés et être engagés sur base d'un cahier des charges et d'une grille d'évaluation objective des performances. Une prime de rendement aux meilleurs est à instaurer pour inciter tout le monde à faire mieux. D'autre part, des stratégies de maintien des compétences dans leurs secteurs d'origine devront être prises à travers des rémunérations motivantes, une sécurité sociale, une assurance-vie et un code de travail qui protège les intérêts des travailleurs et des entreprises.

295. Pour les producteurs et agro-industries, il faut organiser régulièrement des foires et des concours agricoles pour, d'une part, faire la publicité et le marketing des produits agricoles et d'autre part, primer les meilleurs. La prime peut être en espèce ou en nature en plus des symboles nationaux qu'ils peuvent porter (écharpe, médaille, hymne nationale en présence du public présent...). Il est indispensable d'instaurer une Journée Nationale dédiée à l'Agriculture. Une foire et un concours agricoles pourront être organisés à cette occasion.

6.6. LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROCESSUS DE REFORME FONCIERE EN VUE DE SECURISER LES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET FIXER LES POPULATIONS DANS LEURS TERROIRS.

296. Les différents services de l'Etat concernés s'occupent de la question foncière en amont, à savoir la Gestion de la terre en tant que capital foncier et l'organisation de la population vivant sur cette terre. La question en aval revient au MINAGRIE à savoir mettre techniquement en valeur les terres libérées de toute entrave socio- politique pour une meilleure production agricole. Pour ce faire, il faudrait que les Ministères concernés prennent cette question à bras le corps le plus rapidement possible. Les orientations suivantes devraient être entreprises.

297. **La sécurisation foncière des exploitations agricoles.** Il faut limiter au strict minimum les conflits fonciers (plus de 70 % de conflits dans les Cours et Tribunaux) sur le principal capital « Terre » pour la production et la survie des familles rurales. A cet effet, il conviendra d'apporter une révision de certains codes et en particulier le droit coutumier, le code foncier, le code de l'environnement et le code forestier et d'aboutir à l'élaboration d'un code harmonisé de gestion du patrimoine foncier. Celui-ci doit être un outil juridique clair et traduit en langue nationale pour guider les juges, l'administration et les sages pour trancher les litiges fonciers. Il faut en outre mettre un service de proximité pour le cadastrage des exploitations agricoles et leur inscription au Notariat et Titres fonciers. L'intégrité et l'impartialité des juges sont des risques à surveiller.

298. **Le Renforcement de la capacité institutionnelle des autorités burundaises en matière de traitement et de communication des informations foncières aux parties prenantes, en vue de contribuer à l'élaboration des politiques et des lois dans le domaine foncier.** Il y a nécessité d'élaboration d'une politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural pour contribuer à la prévention et à la résolution des conflits fonciers et au développement rural. Sans anticiper sur son contenu, la gestion du patrimoine foncier doit relever d'un seul ministère pour éviter les conflits de compétence et le gaspillage des ressources et des efforts.

299. **La mise en place d'une base de données foncières actualisées et validées une nécessité.** La mise en place de cette base constitue l'une des conditions préalables à un débat politique éclairé et constructif pour arriver à une politique foncière. Ceci nécessite le renforcement de la capacité institutionnelle et humaine appropriée de traitement et de communication de l'information, avec une forte dimension interministérielle. Cette base de données est aussi indispensable à la préparation et la mise en œuvre plus rapides de projets répondant aux questions foncières les plus urgentes et, à moyen terme, à l'élaboration d'un programme sectoriel.

300. Le regroupement des populations avec tous ses avantages (autour d'infrastructures socio-économiques) pour permettre une libération des terres arables pour des projets agro-sylvo-zootecniques et une organisation socio- professionnelle des agri-éleveurs sous différents types de productions agricoles. Ceci permettra en plus une meilleure application des techniques d'amélioration foncière.

6.7. LA MAITRISE DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

301. Le gouvernement est conscient du danger que représente la pression démographique sur les ressources naturelles en général et en particulier sur le facteur terre, base de la productivité des différentes spéculations agro-sylvo-zootecniques. Des mesures seront prises en direction de la maîtrise de la croissance démographique à travers la sensibilisation et le planning familial tout en prenant des mesures dissuasives à l'endroit des familles nombreuses et celles incitatives pour les familles qui y répondent favorablement.

6.8. LE DOCUMENT DE STRATEGIE AGRICOLE NATIONALE COMME SEULE REFERENCE DANS LE CHOIX ET LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

302. Le MINAGRIE doit prendre des mesures nécessaires pour faire de ce document la principale référence dans la planification et l'exécution des interventions de développement du secteur agricole.

VII. LES RISQUES A SURVEILLER

Les contraintes exogènes qu'il faut surveiller pour éviter les accidents de parcours dans la mise en œuvre de la présente politique sectorielle sont les suivantes :

303. **Un manque de moyens financiers et matériels.** L'insuffisance des ressources financières pourra limiter sinon nuire à la mise en œuvre des actions ciblées. Nous recommandons ici de tenir compte de l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale dans tout le processus de préparation, d'arbitrage et d'allocation budgétaire au sein du Gouvernement. Il en est de même dans la mobilisation et la répartition des ressources extérieures.

304. **Faibles compétences des ressources humaines.** L'utilisation d'un staff techniquement peu formé et mal outillé dans la gestion administrative, technique et financière des programmes de développement constituent un facteur limitant des performances attendues. Il apparaît que maintenant les programmes et les processus de formation dans les écoles secondaires et universités ne sont pas assez articulés aux besoins et aux perspectives futures de modernisation du secteur agricole. Il est recommandé une vision orientée vers une spécialisation de préférence à une formation généraliste ou l'intéressé doit apprendre presque tout sur le terrain. Il est indispensable qu'un plan de formation concerté avec les ministères sectoriels soit mis en place. D'autre part, la législation en matière de gestion des ressources humaines devra être motivante et compétitive pour plus d'efficacité et de stabilité dans l'emploi.

305. **Un environnement politique et économique peu favorable aux investisseurs privés (nationaux et étrangers) dans le secteur agricole.** Le Gouvernement a une grande responsabilité dans la résolution de cette contrainte.

306. **Une insuffisance des marchés d'écoulement des produits agricoles et d'élevage.** L'insuffisance des marchés (intérieurs et extérieurs) d'écoulement des produits agricoles oblige les producteurs à auto-consommer les récoltes et à se complaire dans une agriculture de subsistance. Nous recommandons ici de mettre en place les infrastructures de commercialisation (marchés) et de transport (routes, hangars et silos de stockage) partout dans le pays. Il faut cependant promouvoir les activités agricoles et non agricoles génératrices de revenus pour améliorer le pouvoir d'achat des populations afin d'élargir le marché intérieur de consommation. En outre, les services agressifs de marketing sont à encourager pour accéder à des prix plus rémunérateurs.

307. **Des aléas climatiques imprévisibles.** Les récentes perturbations climatiques se sont révélées préjudiciables aux résultats des campagnes agricoles. Elles ont entraîné soit des retards de pluies suivis de retards de semis, soit des arrêts précoces de pluies suivis des récoltes insignifiantes, soit des excès de pluies suivis de recrudescence de maladies et ravageurs des cultures ou des inondations de champs et destruction des ouvrages de franchissement. Ce sont des phénomènes, propres aux secteurs agricoles de tous les pays du monde, et sur lesquels il est difficile d'avoir une emprise. Il faut toutefois restaurer les ressources naturelles pour préserver les équilibres écologiques et hydrologiques de l'environnement et surtout valoriser les ressources en eau pour l'irrigation des cultures.

308. **Introduction des maladies et ravageurs avec l'importation des semences ou de tout autre matériel végétal ou animal non assaini et certifié indemne.** C'est un risque énorme à surveiller à

travers la mise en place d'un site de mise en quarantaine avec des infrastructures et équipements requis. Des moyens importants et la disponibilité d'un personnel qualifié sont indispensables. Le pays n'en dispose pas pour le moment. L'importation massive des semences ou denrées alimentaires, soit par les organismes d'aide humanitaire, soit par les populations frontalières doit être soumise à un contrôle rigoureux. L'exemple de la mosaïque virale du manioc est significatif du risque encouru. Le flétrissement bactérien du bananier et la virose striure brune du manioc sévissent à partir des pays voisins (R.D.C., Rwanda, Tanzanie, Ouganda).

309. **La fragilité et la précarité des conditions sécuritaires en milieu rural et urbain.**

La persistance de l'insécurité et les risques de reprise des hostilités suite à un processus de paix inachevé peuvent constituer un frein au développement du secteur et à la mobilisation des financements.

VIII. LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La présente politique agricole s'inscrit dans une logique de sortie de la crise, de relance et d'amélioration de la productivité et de la rentabilité des productions végétales, animales et halieutiques pour une croissance économique durable.

Si l'ensemble des axes prioritaires définis et détaillés dans la présente stratégie constitue l'optimum à atteindre, il est important de préciser que des priorités doivent être établies qui permettront d'asseoir les bases de la relance et faciliteront la mise en œuvre ultérieures de tous les activités programmées.

S'appuyant sur les différentes mesures préconisées dans différents axes, la **présente Stratégie Agricole Nationale veillera en premier lieu à :**

1. Assurer le **Renforcement institutionnel du MINAGRIE** qui doit pouvoir remplir ses fonctions régaliennes et en particulier :
 - a. Fixer la réglementation
 - b. En assurer le contrôle et le suivi
 - c. Assurer la collecte fiable des informations et consolider un réseau statistique
 - d. Assurer le suivi évaluation du secteur dans son ensemble
 - e. Faciliter la disponibilité de l'information sur la disponibilité des produits et l'existence des marchés pour permettre une rencontre équitable de l'offre et de la demande intérieure et/ou régionale.

2. Assurer la mise en œuvre des activités concourant à garantir un **niveau de production de chacune des cultures, objet d'une réforme orientée vers la privatisation**, qui permette au producteur d'obtenir une rémunération satisfaisante de ses efforts et permettre simultanément une privatisation équilibrée et équitable qui ne pénalise pas à priori le producteur.
 - b. replantation des 50.000 ha de vieux caféiers,
 - c. recépage régulier des jeunes caféiers,
 - d. extension des surfaces de thé pour garantir un approvisionnement optimal des unités en place,
 - e. replantation de la palmeraie villageoise pour atteindre l'auto approvisionnement du marché national en oléagineux,
 - f. réorganisation de la filière coton dans une perspective de valorisation optimale de la fibre burundaise sur un marché de niche ;

3. Approfondir **le zonage des régions** de production en fonction des caractéristiques de chacune d'elles en s'appuyant sur les atouts de chaque région naturelle et éviter de promouvoir un processus visant à produire tout partout.
4. Analyser toutes les activités permettant d'améliorer **la situation foncière** avec une valorisation et utilisation optimale des SPAT et la prise en compte des résultats des enquêtes menées sur le sujet dans diverses Provinces dont l'opération test de Ngozi permettant l'élaboration d'une politique foncière nationale **définir les options et orientations principales** données à l'action publique dans le domaine de la gestion foncière à moyen et long termes en vue de déboucher sur
5. **Structuration – Organisation des producteurs** avec la mise en place progressive de Centres de prestations de services à la gestion desquels ils participeront et qui seront en mesure de leur fournir les prestations et leur faciliter l'accès aux réseaux d'intrants dont ils ont besoin. Le producteur doit être structuré pour défendre ses intérêts et disposer d'un potentiel de production à valoriser pour représenter un maillon fort du processus de privatisation ;
6. Disponibilisation de **matériel végétal sélectionné** dans les filières en évitant de mettre à disposition du matériel végétal non testé. Appui à la mise en place de multiplicateurs privés qui valoriseront le matériel de base fourni et validé par la recherche.
7. Mobilisation des financements adaptés à la réalisation des investissements par le secteur privé national – **ressources longues** - par l'intermédiaire d'institutions comme la BEI (CE), la SFI (Groupe Banque Mondiale), Proparco (France), FMO (Hollande) etc. et mettre en place le dispositif incitant le secteur bancaire national à jouer son rôle et prendre ses responsabilités.
8. Mettre rapidement en œuvre les processus de valorisation des déchets des ménages et des usines en vue de **produire la matière organique** nécessaire à une meilleure valorisation des productions en substitution de la fertilisation chimique qui va se faire de plus en plus inaccessible avec l'accroissement des prix de l'or noir.
9. Faciliter et promouvoir la mise en place **de liaisons étroites entre la production et le marché** et veiller à l'intégration progressive de l'économie agricole du Pays dans l'économie nationale, régionale et internationale ;
10. Poursuivre sans les actions directes en direction des populations rurales **dans le cadre du concept d'approche participative et de financement direct de sous-projets** en réponse à la demande des populations préalablement organisées.
11. Intensifier les programmes **d'aménagement et d'installation des ouvrages hydro-agricoles** et valoriser le potentiel de terres irrigables tant pour la production de riz que d'autres spéculations répondant à la demande du marché et accélérer le processus de mise en valeur des marais par référence au Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur des marais.

Cette stratégie doit cependant sur le moyen et le long terme veiller :

- A la mise en œuvre de toutes les actions de diversification et d'intensification de la production végétale, animale et halieutique notamment par une utilisation plus rationnelle des intrants agricoles et d'élevage ;
- A la recherche d'une grande diversification des sources de revenus et d'emplois en milieu rural pour libérer des terres agricoles et rompre avec le rythme d'installation intensive lié au rythme de croissance de la population ;
- A la recherche de liaisons étroites de la production avec le marché et l'intégration de l'économie agricole du Pays dans l'économie nationale, régionale et internationale ;
- A l'intensification des actions tournées vers la gestion durable des ressources naturelles et en particulier celle des eaux et du sol ; à cet effet la liaison d'actions de protection de bassins versants à tout aménagement de marais correspondant doit constituer une obligation, sans oublier la valorisation des ressources en eau pour l'irrigation des cultures.
- Au renforcement des organisations paysannes et d'autres acteurs du monde rural tant privés que publiques ;
- A la création d'un cadre institutionnel favorable pour la professionnalisation des producteurs et la transformation de l'agriculture burundaise ;
- A la création d'un environnement favorable à l'investissement productif et au développement de l'entrepreneuriat et de l'emploi dans l'agribusiness.
- Au recentrage du rôle et des responsabilités du MINAGRIE orienté vers une restructuration de ses actions vers l'approche « programme sectoriel » dans le cadre d'un processus simultané de décentralisation et de renforcement de ses capacités tant sur le plan humain que financier afin de lui permettre d'honorer les engagements liés à ses nouvelles tâches.
- A la promotion de l'approche genre et à la réduction de la vulnérabilité des groupes défavorisés.
- A la mise en place des mécanismes viables de financement du secteur en général et des petits producteurs en particulier.
- Le renforcement des capacités de coordination et de suivi-évaluation du secteur.

La réussite de la mise en œuvre de cette stratégie agricole requière l'adhésion et l'engagement effectifs du Gouvernement tout entier.

IX. CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE AGRICOLE NATIONALE

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
<p>L'OBJECTIF GLOBAL Contribuer de manière durable à la réduction de la pauvreté et de soutenir la croissance économique du Burundi à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production, la valorisation maximale des productions, la diversification des opportunités de revenus, la préservation et le maintien des ressources naturelles et environnementales.</p>			
<p>LES OBJECTIFS SPECIFIQUES</p> <p>1. Accroissement durable de la productivité et de la production agricole</p> <p>2. Promotion des filières et de l'agri-business dans une perspective d'amélioration et de développement des sources de revenus</p> <p>3. Professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées.</p> <p>4. Renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le niveau de production des différentes cultures vivrières, animales et sylvicoles augmente d'au moins de 4% par an - Les revenus provenant des filières animales et végétales et de l'agri business ont augmenté de 30 % à partir de l'année 2010 - Le pouvoir d'achat des populations rurales a augmenté de 30% en 2015. - Les rentrées de devises ont augmenté d'au moins 35 % en 2015. - Une unité de coordination par filière est mise en place dès l'année 2009. - En 2015, 25 % des producteurs sont membres des OP opérationnelles et viables dont 60 % de ces OP sont organisées en structures faitières (café, thé, coton, etc.) - 25 % des services d'encadrement sont dispensés par des OdP provenant du secteur privé en 2015 - Une cellule de coordination et de gestion des activités agricoles est fonctionnelle et efficace au sein du cabinet du MINAGRI dès 2008. - 80 % des besoins en ressources humaines et matérielles sont satisfaits en 2015. - Au moins 10 % du budget national est alloué au secteur agricole en 2015 et 3 % en 2009. 	<p>Situation de référence, enquêtes et rapports</p> <p>Enquêtes et rapports d'évaluation et autres rapports</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités et rapports de coordination</p> <p>La loi budgétaire 2009</p>	<p>Un environnement sécuritaire favorable au développement durable est consolidé</p> <p>La formation agricole tient compte des besoins et contraintes agricoles du pays</p> <p>La gestion rationnelle des revenus du secteur et choix judicieux des nouveaux créneaux d'investissements sont effectifs</p> <p>Une politique favorable à l'épargne intérieure, à l'accès au crédit agricole et à l'investissement privé dans le secteur agricole est mise en place</p> <p>Un processus de réforme foncière en vue de sécuriser les petites exploitations agricoles, fixer les populations dans leurs terroirs est mise en oeuvre</p>

Résultats attendus par objectif spécifique

<p>OS 1. Accroissement durable de la productivité et de la production agricole</p> <p>1.1. L'offre et la qualité des denrées alimentaires sont améliorées et les risques de la vulnérabilité sont maîtrisés</p> <p>1.2. L'outil de production est réhabilité et les ressources naturelles mieux gérées</p> <p>1.3. Les systèmes de production durables sont promus et les potentialités existantes mieux valorisées</p> <p>1.4. Les sinistrés sont réinsérés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La couverture des besoins alimentaires et nutritionnels est assurée à concurrence de 80 % en 2015. - 75 % des infrastructures de production agricole sont réhabilitées en année 2010 - Des systèmes de production durables sont mis au point et appliqués - L'utilisation des intrants augmente de 10 % par an - 90 % des sinistrés sont réinsérés dans les activités de production agricole en année 2010 	<p>Enquêtes</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités et enquêtes</p>	<p>Environnement de travail favorable</p> <p>Politique favorable</p> <p>Recherche activée</p> <p>Etat sécuritaire satisfaisant</p>
<p>OS 2. Promotion des filières et de l'agri-business</p> <p>2.1. Les sources de croissance et les produits d'exportation sont diversifiés</p> <p>2.2. Les filières non traditionnelles d'exportation sont promues</p> <p>2.3. Les filières d'import- substitution sont promues</p> <p>2.4. Les filières des productions animales sont promues</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les sources de revenus on augmenté en 2010. - Les revenus des filières traditionnelles d'exportation ont augmenté d'au moins 25 % en 2015 - Les recettes provenant des filières non traditionnelles d'exportation ont quintuplé en 2015 - Les quantités exportées ont augmenté d'au moins 5 fois en 2015. - Les filières d'import- substitution contribuent à la réduction de 50% des importations en 2015. - Les productions animales augmentent d'au moins 6% par an grâce à la mise en œuvre de la SAN 	<p>BRB/Douanes, rapports et enquêtes</p> <p>BRB/Douanes, rapports et enquêtes</p> <p>Rapports et enquêtes</p> <p>Rapports et enquêtes</p>	<p>Cours mondiaux évoluent favorablement</p> <p>Marchés mondiaux favorables</p> <p>Politique nationale favorable /stimulante</p>
<p>OS 3. Professionnalisation des producteurs et développement des initiatives privées.</p> <p>3.1. Les producteurs agricoles sont bien organisés et leurs organisations mieux structurées.</p> <p>3.2. Les privés et des professionnels de l'agriculture sont impliqués dans la modernisation du secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 25 % des Producteurs sont organisés dans des OP structurées et opérationnelles en 2015 - 30 % des investissements dans le secteur agricole sont faits par les privés en 2015. - Les ODP dans l'encadrement agricole représentent 25 % des acteurs. 	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports et enquêtes</p>	<p>Volonté politique assurée</p> <p>Environnement pour l'investissement favorable</p> <p>Sécurité assurée</p>

<p>OS 4. Renforcement des capacités de gestion et de développement du secteur agricole</p> <p>4.1. Les structures d'appui à la production sont redynamisées, décentralisées et professionnelles</p> <p>4.3. Les capacités de l'Etat à prévoir les tendances et opportunités des marchés sont renforcées</p> <p>4.4. Les mécanismes de financement durable du secteur agricole sont mis place</p> <p>4.5. La coordination de l'aménagement et de l'exploitation des infrastructures hydro-agricoles mieux assurée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 90 % de structures d'appui à la production sont dotées de moyens de fonctionnement suffisants pour l'accroissement de la production agricole dès 2010. - Un système d'information sur les marchés est mis en place et fonctionnel en année 2010 - Une banque agricole et/ou des coopératives sont en place et fonctionnelles en année 2010 <p>Une cellule de coordination de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures hydro-agricoles est en place dès l'année 2009.</p>	<p>Documents de réformes, décrets et ordonnances</p> <p>Rapports d'activités et observatoire</p> <p>Rapports Crédits octroyés banque /coopératives.</p> <p>Ordonnance de mise en place Rapport d'activités</p>	<p>Volonté politique assurée Ressources allouées suffisantes</p> <p>Volonté politique assurée (10% du budget)</p> <p>Volonté politique assurée (10% du budget)</p> <p>La collaboration avec tous les intervenants est assurée.</p>
---	---	--	--

Cadre logique : Activités par résultat

Résultat 1.1 : L'offre et la qualité des denrées alimentaires sont améliorées et les risques de la vulnérabilité sont maîtrisés (113.130.629.000 fbu)			
Activités	Actions à mener	Coût (10³ fbu)	Hypothèses
1.1.1 Relancer et intensifier les productions vivrières	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des capacités techniques et organisationnelles productives des exploitants agricoles - Lutte contre l'érosion - Production des amendements calcaires et organiques - Relance et renforcement de la production semencière - Organisation des circuits d'approvisionnement du monde rural en intrants agricoles. - Amélioration des circuits de transfert des innovations et des technologies de la recherche auprès des agriculteurs. - Choix et régionalisation des cultures - Sécurisation des récoltes. - Lutte contre les maladies et ravageurs des cultures - Promotion des échanges nationaux, régionaux, transfrontaliers et internationaux. - Maîtrise de l'eau pour l'irrigation. 	43 954 444	<p>Aléas climatiques</p> <p>Insécurité</p> <p>Faible engagement des donateurs pour le Burundi</p>
1.1.2 Relancer l'élevage et intensifier les productions animales	<ul style="list-style-type: none"> - Consolidation du programme de repeuplement initié en 1998 - Réhabilitation des infrastructures vétérinaires, les infrastructures et les circuits d'approvisionnement en intrants et produits vétérinaires - Amélioration de l'état sanitaire des animaux - Diversification et la modernisation des productions animales (petit élevage) - Appui aux ménages dans l'acquisition des moyens de production, des capacités et compétences - Mise à disposition des animaux reproducteurs et animaux d'élevage à haut potentiel génétique. - Généralisation de l'insémination artificielle - Mise à disposition et la diversification des semences fourragères - Mise à disposition et la diversification des intrants alimentaires non pastoraux ou fourragers - Recherche de l'optimisation technico-économique des rations et des régimes alimentaires. - Promotion de la santé animale. - Promotion de l'apiculture 	43 575 438	

1.1.3	Promouvoir l'intégration agro-sylvo-Zootechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Revalorisation du rôle très important de l'élevage et de l'arbre dans le système d'exploitation agricole burundais. - Adaptation de l'intégration ASZ en fonction des régions considérées 	2 245 000	
1.1.4	Relancer et intensifier la pêche et la pisciculture	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'environnement sectoriel en termes de capacité de gestion rationnelle - Mise en place de services régionaux en charge de l'aménagement - Promotion de la gestion participative de la pêche et l'élaboration d'une législation /réglementation de la pêche et de la pisciculture. - Promotion de la pisciculture commerciale. 	3 193 530	
1.1.5	Sécuriser les récoltes	<ul style="list-style-type: none"> - Magasins communautaires - Commercialisation stockage - Magasins semenciers - Autres actions pour la sécurité alimentaire 	18 926 707	
1.1.6	Mobiliser efficacement les aides d'urgences (en cas de nécessité)	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure coordination des actions menées par les organismes d'aide d'urgence. - Mise en place de systèmes d'alertes rapides 	1 225 510	
Résultat 1.2 : L'outil de production est réhabilité et les ressources naturelles mieux gérées (52.773.146.000 fbu)				
1.2.1	Restaurer, améliorer et conserver le potentiel de « fertilité des terres ».	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration, conservation et amélioration de la fertilité des sols - La promotion rapide de la production et de l'application rationnelle des biofertilisants - Reconstitution et protection des ressources forestières et agroforestières. - Protection durable du patrimoine génétique. - Gestion efficace de l'espace foncier des domaines public et privé 	6 612 000	
1.2.2	Réhabiliter et renforcer des infrastructures de production, de stockage et de commercialisation des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation des infrastructures - Système d'information sur les marchés (SIM) - Formation des Associations à l'information sur les marchés / Foires semecières - Appui relance du secteur semencier Isabu & privés semenciers 	18 716 344	

1.2.3 Réhabiliter / créer des infrastructures de conservation – transformation – commercialisation des produits végétaux et animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Transformation des produits et développement de la demande pour ces produits - Informations sur les prix pour aider le producteur à faire des choix judicieux - La mise en place d'une capacité énergétique électrique complémentaire pour l'installation d'unités de transformation. 	5 444 702	
1.2.4 Améliorer les infrastructures routières pour faciliter l'accès aux marchés des intrants et l'évacuation des produits	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes d'aménagement /réhabilitation des pistes rurales, de bitumage de certaines routes nationales stratégiques : Pistes Rurales prioritaires (Café - Thé – Coton -vivrier) 	22 000 000	
Résultat 1.3 : Les systèmes de production durables sont promus et les potentialités existantes mieux valorisées (28.167.479.000 fbu)			
1.3.1 Analyser les possibilités de régionalisation des cultures et de l'élevage selon les avantages comparatifs des zones, provinces d'introduction.	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation optimale des potentialités régionales - Etude de consolidation du processus de régionalisation des cultures 	110 000	
1.3.2 Utiliser durablement les terres suivant les SPAT	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des schémas provinciaux d'aménagement du territoire (SPAT) sur l'ensemble des 16 provinces du pays. 	4 620 000	
1.3.3 Réaliser des aménagements hydro-agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'aménagement et d'installation des ouvrages hydro-agricoles : Aménagement de 500 ha de marais et protection bassins versants/an sur 5 années - Promotion de la petite irrigation et l'irrigation gravitaire 	10 006 259	
1.3.4 Relancer et promouvoir une mécanisation agricole adaptée	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de développement d'une mécanisation adaptée des opérations agricoles (culture attelée et petite mécanisation) 	13 431 220	
Résultat 1.4 : les sinistrés sont socio économiquement réinsérés (28.071.851.000 fbu)			
Réhabiliter et réinsérer socio économiquement des sinistrés et leur implication dans la relance de la production agricole.	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de 100 sous-projets par an en direction des sinistrés en priorité. - Autres actions directes 	28 071 851	

Résultat 2.1 : Les produits d'exportation sont renforcés et diversifiés (100.585.377.000 fbu)			
Activités	Actions à mener	Coût (10³ fbu)	Hypothèses
2.1.1 Accroître la quantité et la qualité du café et en améliorer la commercialisation,	<ul style="list-style-type: none"> - Rajeunissement du verger et le recépage périodique. - Un meilleur partage de la rente - Mise en place d'une stratégie de commercialisation du café burundais. . - Réhabilitation de l'outil industriel. - Mise en place d'un programme d'amélioration du café de spécialité (café de niche). - Mise en oeuvre des réformes de la filière 	69 674 279	Réussite des réformes du secteur (privatisation)
2.1.2 Accroître la quantité et la qualité du thé et en améliorer la commercialisation,	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité. - Augmentation des superficies emblavées - Poursuite de la réhabilitation et/remplacement des équipements d'usinage. - Réforme et privatisation de la filière - Structuration et organisation des producteurs - Contrôle et de suivi de la qualité du produit et adoption d'outils d'information sur les marchés. - Réhabilitation et entretien des pistes théicoles 	25 945 914	
2.1.3 Consolider la culture du coton.	<ul style="list-style-type: none"> - Relance de la culture cotonnière dans un système de rotation avec les autres cultures - Structuration des producteurs - Développement de la culture attelée 	4 965 183	
2.1.4 Accroître de la production de quinquina	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'extension des superficies existantes, - Recherche- action pour identifier d'autres variétés plus productives. - 	P.M.	
Résultat 2.2 : Les filières non traditionnelles d'exportation sont promues (14.324.805.000 fbu)			
2.2.1 Promouvoir les fruits et légumes	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de relance horto-fruticole 	14 242 305	Régularité/ maîtrise du transport international
2.2.2 Promouvoir la floriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des variétés existantes et recherche de marché pour les nouvelles variétés. 		Politique volontariste du gouvernement
2. 2.3. Promouvoir les huiles essentielles	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des huiles essentielles et des plantes médicinales 		
2. 2.4. Promouvoir des plantes à noix et de l'avocatier	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion et le développement du macadamia et de l'avocatier 	82 500	

Résultat 2.3 : Les filières d'import- substitution sont promues (59.892.561.000 fbu)				
2.3.1	Promouvoir la filière des oléagineux	Palmier : <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'extension sur d'autres zones. - Programme de reconversion de la vieille palmeraie. - Structuration des palmiculteurs - Mise en place d'un dispositif financier permettant de garantir le financement de la replantation de la palmeraie. - Substitution progressive d'unités améliorées aux Unités Artisanales existantes - Mise d'un programme d'irrigation des palmeraies de Rumonge. - Renforcement des capacités de l'OHP - Autres oléagineux : - programme de développement des autres cultures oléagineuses. 	16 228 800	Financements disponibles Recherche sur le blé panifiable efficace
2.3.2	Intensifier la filière canne à sucre	<ul style="list-style-type: none"> - Extension de la culture industrielle - Doublement capacité usinage SOSUMO - Programme villageois de canne à sucre - Etude de mise en place d'une autre unité industrielle de sucre. 	5 702 400	
2.3.3	Promouvoir et intensifier les filières blé – maïs – Riz - orge- sorgho –banane –etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes de relance de d'intensification - Actions sur les marchés 	29 351 725	
2.3.4	Diversification des filières	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation et diversification des filières agricoles 	8 244 381	
Résultat 2.4 : Les filières des productions animales sont promues				
2.4.1.	Promouvoir la filière lait	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation /construction de laiteries/fromageries - Organisation de la filière lait 	Voir activité 1.1.2.	Financements disponibles
2.4.2.	Promouvoir la filière viande	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation /construction d'abattoirs - Législation sur le commerce de la viande 		
2.4.3.	Promouvoir la filière œuf	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation/redynamisation du Centre avicole - Etude sur la filière œuf 		
2.4.4.	Promouvoir la filière miel	<ul style="list-style-type: none"> - Etude/structuration de la filière miel - Recherche de marché pour le miel et ses dérivés 		
2.4.5.	Promouvoir la filière peaux et cuirs	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation sur la filière peaux et cuirs - Législation sur le commerce et la transformation des peaux et cuirs. 		

Résultat 3.1 : Les producteurs agricoles sont bien organisés et leurs organisations mieux structurées (104.095.411.000 fbu)			
Activités	Actions à mener	Coût (10³ fbu)	Hypothèses
3.1.1 Promouvoir des organisations paysannes professionnelles capables de défendre leurs intérêts	- Structurations des OPs du secteur agricole - Formation des OPs	3 000 000	Expertise disponible
3.1.2 Créer des centres de prestation des services tenus par les OP	- Etude mise en place de Centres de Prestations de Services (CPS) - Encouragement de la mise en place des CPS	6 130 000	Loi sur les OP agricole adaptée disponible
3.1.3 Appuyer les sous-projets productifs initiés par des OP	- SP en direction de nouveaux OPS et OCBs - SP en direction des OPs déjà professionnalisés	66 000 000	Institutions de micro-finance promues
3.1.4 Soutenir les initiatives privées et promouvoir les approches participatives	- Renforcement des OdPs et autres structures privées - Renforcement des OPs et OCBs - Formation mise en œuvre des PDL - Développement Communautaire et Production paysanne - Structuration des usagers des marais (OPs, OCBs)	28 965 441	
Résultat 3.2 : Les privés et des professionnels de l'agriculture sont plus impliqués dans la modernisation du secteur (10.100.000.000 fbu)			
3.2.1 Créer un environnement favorable à l'investissement productif	- Elaboration des textes réglementaires favorables	100 000	Loi sur les OP agricoles adaptée disponible
3.2.2 Encourager les professionnels à s'investir dans le secteur agricole	- Mise en place d'un fonds d'investissement pour le secteur agricole à la disposition des privés (ligne de crédit)	10 000 000	Institutions de micro-finance promues Le secteur privé est fortement impliqué dans la modernisation du secteur agricole

Activités	Actions à mener	Coût (10 ³ fbu)	Hypothèses
Résultat 4.1 : Les structures d'appui à la production sont redynamisées, décentralisées et professionnelles (96.903.226.000 fbu)			
4.1.1. Mettre en place des réformes institutionnelles et renforcer les capacités du MINAGRIE dans ses fonctions de gestion et de coordination du développement agricole.	- Mise en place d'une unité de coordination du secteur	96 903 226	L'ensemble des secteurs du pays est redynamisé
4.1.2. Recentrer le rôle de partenaire et de facilitateur du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage dans le processus de professionnalisation des producteurs.	- Appui Technique MINAGRIE - Secteur semencier - Renforcement des capacités - Redynamisation des DPAE - Appui juridique pour la préparation des textes		
4.1.3. Redéployer la recherche agronomique et améliorer le transfert des innovations.	- Recherche variétale - Conservation du germoplasme - Conservation des eaux et sols - Recherche prospective - Réhabilitation et modernisation de l'outil de la recherche, - Transfert des innovations - Lutte contre maladies et ravageurs des cultures - Etc.		
4.1.4. Organiser les réseaux de production et de commercialisation des intrants	- Législation favorable à la commercialisation des intrants		
4.1.5. Adapter les services publics de vulgarisation aux nouvelles mesures de compétitivité et d'efficacité.	- Renforcement des capacités - Mise en place d'une nouvelle stratégie de vulgarisation.		
Résultat 4.2. Les exploitants agricoles sont protégés contre les carences nutritionnelles et sensibilisés sur les dangers des pandémies du palu et du sida (1.072.071.000 Fbu)			
4.2.1. Intégrer les messages de prévention VIH/dans les paquets de vulgarisation	- Contribution à lutter contre le paludisme - Les services de vulgarisation intégration des messages de lutte et de prévention contre le SIDA dans le paquet technique de formation des exploitants agricoles	1 072 071	Bonne collaboration avec le Ministère de la santé Publique et celui en n charge de la lutte contre le SIDA
4.2.2 Améliorer l'état nutritionnel des populations	- Vulgarisation des bonnes pratiques nutritionnelles		
4.2.3 Vulgariser les cultures à haute valeur alimentaire permettant une lutte préventive immunitaire des populations vulnérables contre la malnutrition	- Promotion des cultures riches en nutriments essentiels et l'amélioration de l'art culinaire		

Résultat 4.3 : Les capacités de l'Etat à prévoir les tendances et opportunités des marchés sont renforcées			
4.3.1. Renforcer les capacités du BBN et des institutions de recherche, de contrôle pour le respect des normes de qualités des produits d'import- exportation	- Suivi de la qualité des produits sur les marchés - Contrôle de la qualité des produits agricoles et animaux à l'exportation et à l'importation.	Voir résultat 4.1.	Les ressources financières durables du secteur agricole mobilisées (10% des ressources nationales)
4.3.2 Suivre les cours des produits	- Suivi des tendances sur les marchés - Appui conseils		
4.3.4. Reconstruire la collecte statistique et les systèmes de communications des informations	- Mise en place d'un système de collecte, traitement et diffusion des statistiques agricoles		
4.3.5. Mettre en oeuvre des enquêtes agricoles annuelles complétées d'enquêtes ciblées ponctuelles.	- Organisation d'une enquête agricole nationale et des enquêtes ponctuelles - Renforcement des capacités en NTI		
4.3.6. Améliorer et prendre en charge (par le Gouvernement) le système d'information sur le marché de l'élevage par recours aux nouvelles Technologies de l'Information (NTI)	- Mise en place d'un système de collecte, traitement et diffusion des informations sur les marchés		
Résultat 4.4. Des mécanismes de financement durable du secteur agricole sont mis en place (10.500.000.000 fbu)			
4.4.1. Allouer un budget au secteur agricole en conformité avec la recommandation du NEPAD (au moins 10 % du budget national à l'horizon 2015).	- Plaidoyer pour le secteur agricole - Maîtrise de la préparation budgétaire	500 000	Les ressources financières durables du secteur agricole mobilisées (10% des ressources nationales)
4.4.2. Promouvoir le micro crédit agricole et mettre en place une politique claire et réaliste d'octroi de crédit aux agri-éleveurs	- Etude sur le micro-crédit agricole - Mise en place d'une banque agricole		
4.4.3. Renforcer les capacités d'intervention des structures locales de financement.	- Elaboration d'une stratégie de financement du secteur agricole - Elaboration d'une législation sur le crédit agricole		
4.4.4. Promouvoir des mécanismes de garantie des prêts	- Mise en place d'un fonds de garantie et des mécanismes de garanties		
4.4.5. Former les bénéficiaires de crédit	- Sensibilisation des populations sur la bonne utilisation des crédits.		
LES MECANISMES DE SUIVI –EVALUATION DU SECTEUR SONT EN PLACE et MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (9.160.000.000 Fbu)			
- Mettre en place d'un mécanisme de collecte statistique et d'évaluation des récoltes par le MINAGRI - Renforcer le Département des Statistiques et informations agricoles de la DGPAAE - Renforcer les fonctions de planification, de coordination et de suivi-évaluation du secteur - Mesures d'accompagnement	- Renforcement des capacités - Mise au point d'une méthodologie de collecte, traitement et diffusion des statistiques agricoles - Coordination des statistiques nationales	Voir Résultat 4.1.	Les ressources financières sont disponibles
		9 160 000	
Total Général		628 776 511	

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

B.P. : 1850

Tél. : 22 22 2087 / 22 22 5141



Annexes de la Stratégie Agricole Nationale

BUJUMBURA, juillet 2008

ANNEXES

Annexe 4.	Disponibilités en calories, protéines, lipides et glucides par habitant et par jour
Annexe 5. 1982	Evolution de la production vivrière au cours du quinquennat 1977-
Annexe 6.	Production vivrière totale de l'année 2007
Annexe 7.	Apports nutritionnels de chaque produit vivrier
Annexe 8	Evolution du cheptel animal pour quelques années illustratives
Annexe 11.	Evolution de la production caféière
Annexe 12	Evolution des superficies café
Annexe 12 bis	Evolution comparative du prix achat producteur et du cours international
Annexe 13.	Evolution des superficies théicoles
Annexe 14	Evolution de la production théicole – 1990/2007 -
Annexe 15	Evolution des revenus distribués – 1990/2007 –
Annexe 15 bis	Evolution de la répartition de la rente entre producteurs de thé et industriel
Annexe 16	Evolution des superficies coton – 1964/2007 –
Annexe 16 bis	Evolution de la répartition de la rente entre producteurs de coton et industriel
Annexe 17	Comparatif des secteurs hortofructicole de la sous-région
Annexe 17 bis	Situation du secteur Quinquina
Annexe 18	Evolution de la production d'huile de palme brute par type d'unité.
Annexe 19	Evolution des captures de pêche période 1991-2005
Annexe 20	Inventaire des marais
Annexe 21	Superficie totale et en exploitation des marais par province
Annexe 22	Superficie totale et en exploitation des marais par bassin versant
Annexe 23	Répertoire des usagers des marais
Annexe 24	Superficies de marais ayant fait l'objet de réaménagement
Annexe 31	Programme d'intensification des productions oléagineuses
Annexe 32	Note de présentation de la Stratégie Nationale Agricole en PPT

ANNEXE 4

**Disponibilités en calories, protéines, lipides et glucides
par habitant et par jour en 1982**

Libellé	Calories		Protéines		Lipides		Glucides	
Disponibilité	2 200	cal	66,7	gr.	17,9	gr.		gr.
Valeur énergétique	2 200	cal	267,2	gr.	161,1	gr.	1772	gr.
% total en calories	100%		12%		7%		81%	
Normes de référence en %	100%		10 - 15%		20-25%		60-67%	

Couverture alimentaire

Facteur nutrition	Besoins	Disponibilité	Taux de couverture
Calories (cal)	2 060	2 200	107%
Protéines (ge)	45,0	66,8	148%
Lipides (gr)	50	17,9	36%

ANNEXE 5

Production vivrière au cours du plan quinquennal 1977-1982

(en milliers de tonnes)

Produits	1977	1978	1979	1980	1981	1982	Calories		Protéines		Lipides	
							Cal.	%	gr.	%	gr.	%
Mais grains	140	124	135	140	147	144						
Sorgho (grains)	22	22	20	52	53	52						
Riz (paddy)	8	6	9	10	10	9						
Eleusine (grains)	10	11	9	9	11	10						
Blé (grains)	6	3	5	6	7	6						
S-Total Céréales	186	166	178	217	228	221	439,4	21%	12,4	20%	5,06	38%
Haricot (grains)	307	272	274	290	295	290						
Petit pois (grains)	33	25	29	16	30	29						
S-Total Légumineuses	340	297	303	306	325	319	544,1	26%	35,2	58%	2,37	18%
Patate douce	415	564	467	500	499	490						
Manioc	400	450	385	400	417	444						
Colocasse	105	99	97	95	100	98						
Pomme de terre	38	30	34	20	36	35						
Igname	6	6	6	5	7	6						
S-Total Tubercules	964	1 149	989	1 020	1 059	1 073	655,4	31%	7,2	12%	1,14	9%
Palmier (fruits)	12	16	12	12	12	12						
Arachide (coques)	8	5	8	17	12	11						
S-Total Oléagineux	20	21	20	29	24	23	30,0	1%	1,0	2%	2,67	20%
Banane à bière	834	709	744	700	784	770						
Banane à légumes	486	413	440	400	458	450						
S-Total Oléagineux	1 320	1 122	1 184	1 100	1 242	1 220	360,4	17%	2,1	3%	0,94	7%
Feuilles de manioc	41	37	39	34	42	41						
Courges	52	47	51	44	54	53						
Légumes	15	14	7	12	16	15						
Fruits	2	2	2	30	31	30						
Canne à sucre	5	5	5	5	6	6						
Soja, tournesol et autres cultures	1	1	3	3	3	3						
S-Total autres	116	106	107	128	152	148	56,3	3%	2,8	5%	1,00	8%
TOTAL	2 946	2 861	2 781	2 800	3 030	3 004	2 085,6	100%	60,7	100%	13,2	100%

ANNEXE 6

**Productions vivrières de l'année 2007 comparées à celles de 2006
et celles d'avant crise (1988-1993 et 1982)**

Groupe de cultures	Production Moyenne 1982 (En 000t)	Production Moyenne 88 à 93 (en 000 t)	Production de 2006 (en 000 t)	Production moyenne de 2007 (en 000 t)	Variation 2007/2006 en %	Variation 2007/88-93 en %	Variation 2007/1982 en %
Céréales	221	298	282	290	+ 3	- 3	+23
Légumineuses	344	369	238	241	+ 1	- 34	-43
Racines et Tubercules	1073	1433	1458	1527	+ 5	+ 6	+30
Bananes et Plantains	1220	1563	1663	1721	+ 3	+ 10	+30
Total	2858	3 663	3 641	3.779	+ 4	+ 3	+24
Population	4.398.800	-	7.849.648	8.062.413	+3	-	+45

Source : FAO/ rapport d'évaluation des récoltes 2007B

Plan quinquennal de développement agricole 1983-1987

ANNEXE 7

Apports Nutritionnels des aliments produits(par kg)

	Energie (calories)	Protéines (gr)	Lipides (gr)
Haricot	3 360	217	15
Petit pois	3 390	223	11
Arachide	4 110	174	336
Soja			
Tournesol			
P. de Terre	750	16	1
Manioc	750	16	1
Patate douce	1 050	14	2
Colocase	940	16	1
Mais	3 640	100	48
Blé	3 300	139	16
Sorgho	3 450	107	32
Feuilles manioc	910	70	10
Banane	527	3	1
Eleusine	3 290	74	13
Riz	2 500	57	12

Annexe 8 Evolution des effectifs du cheptel animal pour quelques années illustratives (2007)

ESPECES	1992	1994	1997	1999	2000	2004	2005	2006	2007
Bovins	459.272	407.973	311.017	355.416	358.492	374.475	395.741	433.800	479.106
Caprins	975.211	710.165	585.043	775.801	868.039	1.108.952	1.194.780	1.438.713	1.606.717
Ovins	392.030	236.267	190.342	211.389	224.663	235.611	242.933	266.510	292.916
Porcins	90.437	78.668	89.500	206.273	194.218	136.360	169.572	178.737	189.505

Annexe 8 (bis) Evolution de la production vivrière par groupe de cultures (en milliers de tonnes) 88- 2007

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total	%
Céréales	293	300	306	300	213	290	273	297	314	266	251	274	282	246	280	290	287	290	5639	8
Légumineuses	366	375	383	374	292	345	324	298	291	262	224	282	282	246	280	250	247	241	6079	9
Tubercules et racines	1411	1448	1485	1449	1155	1403	1364	1296	1501	1497	1481	1613	1707	1545	1641	1575	1508	1527	29 409	41
Bananes	1547	1586	1626	1585	1305	1564	1544	1527	1573	1526	1516	1549	1603	1569	1587	1636	1654	1721	30 951	43
Total	3617	3709	3800	3708	2965	3602	3505	3418	3679	3551	3472	3718	3874	3606	3788	3751	3696	3779	72 078	100

Annexe 11

Evolution des superficies café

Campagne café	Verger national (milliers de caféiers)	Verger replanté (milliers de caféiers)	Superficie (Ha)
1986/87	120 035		45 024
1987/88	155 668		58 390
1988/89	177 156		66 450
1989/90	181 368		68 030
1990/91	190 087		71 300
1991/92	190 087		75 880
1992/93	220 478		82 700
1993/94	227 090		85 180
1994/95	227 090		85 180
1995/96	227 090		85 180
1996/97	220 745		82 800
1997/98	227 676		85 400
1998/99	148 306		55 629
1999/00	151 374	3 068	56 779
2000/01	155 866	4 492	58 464
2001/02	158 479	2 613	59 444
2002/03	163 535	5 056	61 341
2003/04	168 227	4 692	63 101
2004/05	171 307	3 080	64 256
2005/06	180 274	8 967	67 620
2006/07	189 356	9 082	71 026
<i>Verger replanté depuis 1999/00</i>		<i>41 050</i>	<i>15 398</i>

N.B. : La superficie est obtenue en divisant le verger national par le nombre de Nombre de caféiers par Ha (2.666 caféiers).

Annexe 12

**Evolution de la production cafeière (parche et vert) à par campagne
(en tonnes)**

Campagnes	ARABICA		ROBUSTA	TOTAL	variation	Prix kg	Cours int.
	Café parche	Café vert	Café vert	CAFE VERT	annuelle	cerise fbu/kg	cts/lb ¹
1981-1982	54 257	42 009	1 815	43 824			
1982-1983	24 814	18 495	1 816	20 311	-54%		
1983-1984				36 020	77%		
1984-1985				27 005	-25%		
1985-1986				32 494	20%		
1986-1987	37 980	30 760	1 007	31 767	-2%		
1987-1988	45 530	36 304	1 040	37 344	18%		
1988-1989	42 103	34 112	1 200	35 312	-5%		
1989-1990	39 072	31 283	1 168	32 451	-8%		
1990-1991	42 676	33 911	1 014	34 925	8%	36	89,11
1991-1992	41 932	33 747	458	34 205	-2%	36	84,90
1992-1993	46 136	36 529	686	37 215	9%	36	64,04
1993-1994	28 618	22 497	494	22 991	-38%	0	70,76
1994-1995	50 981	40 986	307	41 293	80%	40	150,04
1995-1996	31 928	25 196	369	25 565	-38%	55	151,15
1996-1997	33 809	26 733	142	26 875	5%	55	122,21
1997-1998	25 800	19 991	204	20 195	-25%	70	189,06
1998-1999	21 979	16 937	98	17 035	-16%	90	135,23
1999-2000	40 605	31 027	290	31 317	84%	100	103,90
2001-2001	25 304	18 517	758	19 275	-38%	100	87,07
2001-2002	20 754	15 891	231	16 122	-16%	100	62,28
2002-2003	46 205	36 155	0	36 155	124%	110	61,54
2003-2004	7 286	5 673	0	5 673	-84%	110	64,20
2004-2005	48 127	38 273	0	38 273	575%	120	80,47
2005-2006	7 949	5 883	0	5 883	-85%	220	114,86
2006-2007	37 135	30 081	0	30 081	411%	250	102,60

¹ OIC - Cours mondiaux (moyenne, other mild arabica) tiré prévention des conflits dans le processus de privatisation de la filière café au Burundi (PAGE)

ANNEXE 12 bis

Evolution comparative du prix d'achat au producteur et du cours international

	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994:95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	199/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07
Prix achat cerises fbu/kg	36	36	36	40	40	55	55	70	90	100	100	100	110	110	120	200	250
Cours fbu/US\$	171,3	181,5	208,3	243,8	252,7	249,8	302,8	352,4	447,8	500	720	850	931	1083	1101	1082	1029
cours cents/kg	21,02	19,83	17,28	16,41	15,83	22,02	18,16	19,86	20,10	20,00	13,89	11,76	11,82	10,16	10,90	18,48	24,30
Cours cerise cts/lb	9,54	9,00	7,84	7,44	7,18	9,99	8,24	9,01	9,12	9,07	6,30	5,34	5,36	4,61	4,95	8,39	11,02
Cours ceris. equiv; FW cts/lb	55,30	52,20	45,48	43,18	41,66	57,94	47,80	52,27	52,89	52,63	36,55	30,96	31,09	26,73	28,68	48,64	63,94
Cours int. Cts/lb	89,11	84,9	64,04	70,76	150,04	151,15	122,21	189,06	135,23	103,9	87,07	62,28	61,54	64,2	80,47	114,86	
Rémunération producteur	62,1%	61,5%	71,0%	61,0%	27,8%	38,3%	39,1%	27,6%	39,1%	50,7%	42,0%	49,7%	50,5%	41,6%	35,6%	42,3%	

Annexe 13

Evolution des superficies théicoles (ha) plantées par année et par complexe théicole

Complexe Théicole	Plantings réalisés											Superficie (ha) totale
	Avant 1991	1991	1992	1993	1994	1995	2000	2001	2002	2003	2004	
Teza	1 603	109	66	18	17	2	26	63	5	-	20	1 929
Rwegura	1 652	173	131	38	4	0	65	146	50	50	-	2 309
Tora	1 368	92	45	36	25	9	46	139	8		10	1 778
Buhoro	401	106	38	54	66	0	28	43	41	15	-	792
Ijendad	1 637	70	83	92	23	6	33	120	29		30	2 123
Ensemble	6 661	550	363	238	135	17	198	511	133	65	60	8 931

Source : OTB

Annexe 14

Evolution de la production de thé sec - période 1990 - 2007

Années	Rwegura	Teza	Tora	Ijenda	Buhoro	Total	%Accrt.
1990	1 237	1 012	903	888		4 040	0
1991	1 541	1 407	1 041	1 264		5 253	30,0%
1992	1 995	1 392	1 067	1 450	48	5 952	47,3%
1993	1 958	1 417	827	1 095	223	5 520	36,6%
1994	2 313	1 647	1 052	1 400	372	6 784	67,9%
1995	2 033	1 716	1 192	1 673	379	6 993	73,1%
1996	1 761	998	1 128	1 712	116	5 715	41,5%
1997	1 583	375	949	1 138	124	4 169	3,2%
1998	2 081	1 378	1 183	1 628	399	6 669	65,1%
1999	1 741	1 345	1 425	1 917	432	6 860	69,8%
2000	2 212	1 404	1 447	1 588	467	7 118	76,2%
2001	2 790	1 632	1 656	2 189	743	9 010	123,0%
2002	1 790	1 603	1 160	1 484	606	6 643	64,4%
2003	2 045	1 701	1 519	1 609	507	7 381	82,7%
2004	2 172	1 759	1 517	1 544	710	7 702	90,6%
2005	1 836	1 934	1 717	1 764	603	7 854	94,4%
2006						6 361	57,5%
2007						6 858	69,8%

Masse monétaire injectée en milieu rural par la filière de 1990 à 2003.

Années	Masse salariale (BIF)	Prix/kg de F.V.(BIF)	Masse payée aux théiculteurs (BIF)	Masse totale injectée en milieu rural (BIF)
1990	345 660 278	26	292 708 000	638 368 278
1991	362 775 843	26	411 294 000	774 069 843
1992	437 727 351	26	455 416 000	893 143 351
1993	567 574 904	26	392 912 000	960 486 904
1994	794 307 599	33	510 988 552	1 305 296 151
1995	773 286 572	33	781 141 792	1 554 428 364
1996	670 561 999	33	604 625 232	1 275 187 231
1997	630 842 594	33	482 311 699	1 113 154 293
1998	806 025 277	33	713 029 238	1 519 054 515
1999	984 575 712	45	1 121 331 056	2 105 906 768
2000	1 215 373 597	70	1 686 406 764	2 901 780 361
2001	1 830 083 436	75	2 267 860 909	4 097 944 345
2002	1 662 445 069	85	1 761 264 939	3 423 710 008
2003	1 829 553 528	100	2 434 847 835	4 264 401 363
2004	2 310 103 522	100	2 702 100 000	5 012 203 522
2005	2 416 831 809	110	3 142 937 000	5 559 768 809
2006	2 414 205 653	110	2 414 314 000	4 828 519 653
2007	2 359 592 000	110	2 758 177 000	5 117 769 000

Source : OTB

ANNEXE 15 bis

Evolution du partage du cours international de la feuille verte entre producteurs et industriels

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Acht. Fbu/kg	26	26	26	26	33	33	33	33	33	45	70	75	85	100	100	110	110	110
Crs int. F.V	57,21	51,55	62,91	85,82	91,98	80,94	112,6	153,6	172,9	170	272,2	212,5	253,2	316,2	317,1	248,9	345,7	306,7
Part Prod.	45,4%	50,4%	41,3%	30,3%	35,9%	40,8%	29,3%	21,5%	19,1%	26,5%	25,7%	35,3%	33,6%	31,6%	31,5%	44,2%	31,8%	35,9%

Tableau des surfaces plantées en coton

Année	Surfaces	Productions	Rendements	Année	Surfaces	Productions	Rendements
1964	8 270	6 372	770	1986	6 664	7 895	1 185
1965	9 931	5 774	581	1987	6 760	7 905	1 169
1966	9 364	5 040	538	1988	7 532	7 508	997
1967	9 692	7 616	786	1989	7 149	7 200	1 007
1968	9 373	7 466	797	1990	6 108	5 465	895
1969	9 150	7 438	813	1991	7 189	7 211	1 003
1970	9 239	8 744	946	1992	6 331	5 365	847
1971	8 614	8 709	1 011	1993	8 491	8 813	1 038
1972	7 658	5 153	673	1994	6 067	4 915	810
1973	6 507	4 674	718	1995	6 137	4 593	748
1974	8 072	4 525	561	1996	4 070	2 604	640
1975	6 418	3 818	595	1997	4 127	2 382	577
1976	6 559	3 010	459	1998	3 584	3 203	894
1977	8 016	5 161	644	1999	2 590	2 580	996
1978	8 311	6 147	740	2000	3 584	2 585	721
1979	7 775	5 625	723	2001	3 116	2 847	914
1980	6 490	5 612	865	2002	3 720	3 063	823
1981	6 711	6 638	989	2003	3 896	3 512	901
1982	6 100	5 184	850	2004	5 275	4 730	897
1983	5 680	4 747	836	2005	5 058	4 442	878
1984	6 496	6 536	1 006	2006	3 658	2 995	819
1985	6 596	7 155	1 085	2007	3 990	2 869	719

Source :
COGERCO

ANNEXE 16 bis – Evolution du prix d'achat du coton-graine (CG) au producteur en équivalent fibre et du cours international de la fibre

Evolution du prix d'achat du Coton-Graine (CG) au producteur																
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Px CG Fbu/kg	50	55	60	65	75	85	95	100	120	135	175	190	200	200	200	230
cours CG équ. fib cts/	27,23	25,59	26,93	29,52	28,10	27,36	24,06	22,69	18,91	18,02	21,32	19,90	20,60	20,97	22,05	24,16
Cours int. fibre cts/lb	57,97	58,07	80,43	79,95	79,27	65,52	53,12	96,50	59,06	48,00	46,01	63,40	65,61	53,96	57,45	68,00
% rémun. Producteur	47,0%	44,1%	33,5%	36,9%	35,4%	41,8%	45,3%	23,5%	32,0%	37,5%	46,3%	31,4%	31,4%	38,9%	38,4%	35,5%

ANNEXE 17

Comparatif des secteurs hortofruticoles de la sous-région (en euros)

Principales exportations hortofruticoles 1994					Principales exportations hortofruticoles 1999					
		fruits & légumes	Fleurs & plantes	PIB (est) - x1000	%age PIB		fruits & légumes	Fleurs & plantes	PIB (est) - x1000	%age PIB
Burundi	2 933 500	2 183 500	750 000	800 000	0,367%	176 000	26 000	150 000	750 000	0,023%
Ouganda	1 425 000	408 000	1 017 000	5 000 000	0,029%	8 534 000	2 884 000	5 650 000	6 000 000	0,142%
Tanzanie	2 285 000		2 285 000	4 800 000	0,048%	7 747 000	7 000	7 740 000	7 500 000	0,103%
Zimbabwe	29 129 000	1 408 000	27 721 000	8 000 000	0,364%	92 125 000	40 325 000	51 800 000	5 000 000	1,843%
Kenya	100 667 850	34 767 850	65 900 000	7 800 000	1,291%	249 930 000	118 430 000	131 500 000	9 500 000	2,631%
Zambie	5 622 000	2 200 000	3 422 000	3 500 000	0,161%	24 449 000	8 464 000	15 985 000	3 000 000	0,815%

Annexe 17 bis

Situation du secteur Quinquina					
	2002	2003	2004	2005	2006
Superficie plantée	482	482	482	482	482
Superficie en production (ha)	58	108	117	85	188
Production d'écorces (T)	50	120	141	103	247
Exportation (T)	50	120	141	103	247
Exportation valeur (MBIF)	39,1	78,8	72	59,1	124
Encaissements (MBIF)	30,5	4,9	56,7	65,3	45,2

Source : SOKINABU et BRB

ANNEXE 18

Evolution de la production de l'huile de palme par type d'unité de trituration														
	2000	%	2001	%	2002	%	2003	%	2005	%	2006	%	2007	%
UATH	12 033	93,9%	8 397	89,6%	16 285	88,8%	11 954	90,6%	8 439	81,8%	11 643	84,6%	12 700	87,5%
HPB	650	5,1%	489	5,2%	966	5,3%	572	4,3%	1 005	9,7%	1 275	9,3%	1 460	10,1%
COGEMINI	137	1,1%	180	1,9%	744	4,1%	272	2,1%	269	2,6%	191	1,4%	0	0,0%
RUPO ¹	0	0,0%	304	3,2%	351	1,9%	389	2,9%	598	5,8%	661	4,8%	350	2,4%
TOTAL	12 820	100%	9 370	100%	18 346	100%	13 187	100%	10 311	100%	13 770	100%	14 510	100%

¹ Rumonge Oil Palm (RUPO)

Annexe 19

Evolution des captures burundaises 1991 -2005 ⁽¹⁾

	Total des captures annuelles	% par rapport à la moyenne 1990-1995	Pêche Coutumière	Pêche artisanale simple	Pêche Artisanale Apollo	Pêche industrielle
ANNEE	Tonnes		%	%	%	%
	30 530*	140%	18	59	-	23
1984	23 387*	110%	10	77	-	13
1991	23 498		5	85	-	10
1992	24 560		3	92	-	5
1993	15 573		2	76	18	3
1994	21 825		2	73	22	2
1995	21 051		2	67	30	1
Moyenne 1990/1995	21301	100%	4	79	23	4
1996	2 994*		10	65	25	-
1997	8 689*		10	63	27	-
1998	13186		10	59	35	1
1999	9 152*		8	58	34	-
2000	16 879		3	59	38	-
Moyenne 1996/2001	15 032	71%	6	59	35	-
2001	10 170		10	53	36	1
2002	14 176		7	52	40	1
2003	13 708		5	50	43	2
2004	13 515		4	52	41	2
2005	14 000		5	49	43	2
Moyenne 20 01/05	13 113	62%	6	50	42	2

* Données incomplètes, parfois douteuses ou portant sur quelques mois par suite de troubles graves dans les zones de production, notamment l'interdiction des activités de pêche sur les plans d'eau.

(1) NB : En 1996, à partir du mois de mars, il y a eu fermeture de la pêche sur le lac Tanganyka suite à l'insécurité qui règnait sur toute la zone de pêche ce qui explique que la production soit très faible. Pour les lacs du Nord, aucune donnée statistique fiable existe. (le signe (-) signifie que le pourcentage est inférieur à 0,5%

Annexe 20

Inventaire des marais

Nombre de marais appartenant à deux Communes dans la même Province	107
Nombre de marais appartenant à trois Communes ou plus dans la même Province	19
Nombre de marais appartenant à deux Communes et deux Provinces Différentes	33
Nombre de marais appartenant à plusieurs Communes et deux Provinces seulement	17
Nombre de marais appartenant à plusieurs Communes et plusieurs Provinces	10
Nombre de marais situés à l'intérieur d'une Commune	757
Nombre total de marais au Burundi	943

Source : Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur des marais

Annexe 21

Surface totale et celle sous exploitation agricole par province administrative

Province	Superficie totale des marais (en ha)	Superficie exploitée		Observations
		Ha	%	
Bubanza	2 824	1 724	61,05%	
Bujumbura	3 065	2 139	69,79%	500 ha sont dans la réserve naturelle du delta de la Rusizi
Bururi	5 975	4 062	67,98%	
Cankuzo	10 708	4 151	38,77%	1511 ha sont dans le Parc National de la Ruvubu
Cibitoke	1 600	868	54,25%	
Gitega	8 623	8 092	93,84%	
Karuzi	4 885	3 874	79,30%	430 ha sont dans le Parc National de la Ruvubu
Kayanza	7 510	7 368	98,11%	
Kirundo	15 396	10 842	70,42%	
Makamba	6 643	4 250	63,98%	
Muramvya	2 301	2 235	97,13%	
Mwaro	3 152	2 407	76,36%	
Muyinga	11 445	8 138	71,11%	818 ha sont dans le Parc National de la Ruvubu
Ngozi	13 226	11 698	88,45%	
Rutana	10 000	4 458	44,58%	
Ruyigi	10 640	5 097	47,90%	540 ha sont dans le Parc National de la Ruvubu
TOTAL	117 993	81 403	68,99%	

Source : Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur des marais

Surface totale et celle sous exploitation agricole par bassin versant tertiaire

N° BV	Nom de Bassin versant tertiaire	Superficie totale (ha)	Exploitation	
			Superficie	%
1	B.V. de la haute de la Rusizi	1 230	796	64,72%
2	B.V. de l'aval de la Rusizi	4 494	2 254	50,16%
3	B.V. du nord du Lac	1 522	1 487	97,70%
4	B.V. de la Ruzibazi et Dama	507	471	92,90%
5	B.V. de la Murembwe	3 470	2 153	62,05%
6	B.V. du Sud du Lac Tanganyika	2 052	1 092	53,22%
7	B.V. de l'amont de la Malagarazi	4 036	2 645	65,54%
8	B.V. de la Mutzindozi	1 696	1 332	78,54%
9	B.V. de la Muyovozi	2 310	2 310	100,00%
10	B.V. de la Mukazyé + le nord de la Malagalazi	8 591	3 012	35,06%
11	B.V. de la Rumpungwe	6 778	2 601	38,37%
12	B.V. de la Rugusye	1 522	241	15,83%
13	B.V. de la Mwiruzi	4 216	1 748	41,46%
14	B.V. de l'amont de la Kanyaru	1 390	1 371	98,63%
15	B.V. de l'aval de la Kanyaru	17 975	14 322	79,68%
16	B.V. de la Kagera	6 839	4 017	58,74%
17	B.V. de l'amont de la Ruvubu	8 818	8 723	98,92%
18	B.V. de la Kinyankuru	9 530	8 038	84,34%
19	B.V. de la Mubarazi	3 607	3 125	86,64%
20	B.V. de la Ndurumu	2 862	2 394	83,65%
21	B.V. de la Ruvyironza	8 425	7 310	86,77%
22	B.V. de la Nyabaha	2 957	2 431	82,21%
23	B.V. de la Kayongozi	3 410	1 979	58,04%
24	B.V. de la Ruvubu Centre	6 253	2 645	42,30%
25	B.V. de l'aval de la Ruvubu	3 503	2 906	82,96%
TOTAL		117 993	81 403	68,99%

Source : Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur des marais

REPERTOIRE DES USAGERS DES MARAIS

Activités	Superficie attribuée à cette activité (en ha)	% de la surface Totale	Observation
Exploitation agricole	81 403	68,99%	
Marais exploités avant la crise mais en jachère actuellement	1 156	0,98%	Sont dans les provinces Cibitoke et Bubanza
Exploitation de la tourbe par ONATOUR	1 400	1,19%	
Marais protégés par INCN dans les parcs nationaux de la Ruvubu et de la Rusizi	3 799	3,22%	
Marais identifiées pour être protégées	3 314	2,81%	
10 petits marais utilisés comme champ de tir	400	0,34%	La majorité se trouvent dans la province de Cankuzo
Extraction d'argile, sable et gravier	500	0,42%	Chiffre forfaitaire, aucune donnée n'est disponible
Marais non encore exploité	26 021	22,05%	
TOTAL	117 993	100,00%	

Source : Schéma Directeur d'Aménagement et de mise en valeur des marais

ANNEXE 31

Programme d'intensification des cultures oléagineuses (Palmier - Soja - Arachide et Tournesol) en vue d'atteindre l'auro approvisionnement du marché national

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rythme de replantation	350	800	800	800	800	800	800	800	800	800					
Rythme extension	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800					
	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5	AN 6	AN 7	AN 8	AN 9						
Rendements obtenables/année	0	0	3	5	8	10	12	13	15	15	15	15	15	15	15
Prod base actuelle UATH	9 000	8 550	8 123	7 716	7 331	6 964	6 616	6 285	5 971	5 672	5 389	5 119	4 863	4 620	4 389
HPB	1 320	1 386	1 455	1 528	1 604	1 685	1 769	1 857	1 950	2 048	2 150	2 258	2 371	2 489	2 614
Importations	4 800	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Offre autres oléagineux (rafina)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Offre totale	16 120	15 936	15 578	15 244	14 935	14 649	14 385	14 142	13 921	13 720	13 539	13 377	13 234	13 109	13 003
Production suppl. palmier	2008	0	0	690	1 150	1 840	2 300	2 760	2 990	3 450	3 450	3 450	3 450	3 450	3 450
	2009		0	0	960	1 600	2 560	3 200	3 840	4 160	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
20%	2010			0	0	960	1 600	2 560	3 200	3 840	4 160	4 800	4 800	4 800	4 800
	2011				0	0	960	1 600	2 560	3 200	3 840	4 160	4 800	4 800	4 800
	2012					0	0	960	1 600	2 560	3 200	3 840	4 160	4 800	4 800
	2013						0	0	960	1 600	2 560	3 200	3 840	4 160	4 800
	2014							0	0	960	1 600	2 560	3 200	3 840	4 160
	2015								0	0	960	1 600	2 560	3 200	3 840
	2016									0	0	960	1 600	2 560	3 200
	2017										0	0	960	1 600	2 560
Total				2 110	4 400	7 420	11 080	15 150	19 770	24 570	29 370	34 170	38 010	41 210	43 450
Autres oléagineux															
superficies															
2500 soja	10%	2 000	2 200	2 420	2 662	2 928	2 928	3 221	3 221	3 221	3 221	3 221	3 221	3 221	3 221
1200 tournesol	10%	2 000	2 200	2 420	2 662	2 928	2 928	3 221	3 221	3 221	3 221	3 221	3 221	3 221	3 221
900 arachide	10%	10 000	11 000	12 100	13 310	14 641	14 641	16 105	16 105	16 105	16 105	16 105	16 105	16 105	16 105
productions															
16% soja		320	352	387	426	469	469	515	515	515	515	515	515	515	515
45% tournesol		900	990	1 089	1 198	1 318	1 318	1 449	1 449	1 449	1 449	1 449	1 449	1 449	1 449
50% arachide		5 000	5 500	6 050	6 655	7 321	7 321	8 053	8 053	8 053	8 053	8 053	8 053	8 053	8 053
S.Total Production suppl. autres		6 220	6 842	7 526	8 279	9 107	9 107	10 017	10 017	10 017	10 017	10 017	10 017	10 017	10 017
TOTAL Disponibilité		22 156	22 420	24 881	27 614	31 175	34 571	39 310	43 708	48 307	52 926	57 564	61 261	64 337	66 470
Bilan		-7 628	-7 960	-6 107	-3 993	-1 064	1 688	5 768	9 496	13 411	17 332	21 258	24 228	26 563	27 941

Annexe 32

Note de présentation de la Stratégie Nationale
Agricole en Power Point